



Pandémie			Législation
Evènement	Déception	Ordonnances	Frustration
	Fermeture	Confinement	Communication
	Solitude	Précarité	Réorganisation
Télétravail			Gestes barrières



Restrictions				Solidarité
Quarantaine	Vaccin	Deuil	Grippe	Distanciation
Masque		Anxiété		Hospitalisation
Présentiel				Interdiction

TABLE DES MATIÈRES

Municipalité	4	<i>Propos introductifs de la Syndique</i>	4
Répartition des dicastères	6	Séances et dossiers traités	6
<i>Vacations</i>	7	Site Internet	8
Conseil communal	9	<i>Mutations</i>	9
Administration générale - Ressources humaines - Sécurité (police – sdis - pci) - Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) - Vignes	10	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10
<i>Greffe municipale – Service de la population</i> ...	11	<i>Greffe municipale – Service de la population</i> ...	11
<i>Archives</i>	13	<i>Archives</i>	13
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	13	<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	13
Manifestations & civilités	14	<i>Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l'heure du Québec »</i>	14
<i>Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l'heure du Québec »</i>	14	Lausanne Région	14
Lausanne Région	14	RESSOURCES HUMAINES (RH)	15
RESSOURCES HUMAINES (RH)	15	<i>Statistiques</i>	16
<i>Statistiques</i>	16	Remarques diverses	17
Remarques diverses	17	<i>Jubilaires</i>	17
<i>Jubilaires</i>	17	<i>Formation continue</i>	17
<i>Formation continue</i>	17	<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i>	17
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i>	17	POLICE	18
POLICE	18	Police administrative	18
Police administrative	18	<i>Cimetière et inhumations</i>	18
<i>Cimetière et inhumations</i>	18	<i>Signalisation</i>	18
<i>Signalisation</i>	18	<i>Stationnement</i>	18
<i>Stationnement</i>	18	<i>Utilisation du domaine public</i>	18
<i>Utilisation du domaine public</i>	18	<i>Circulation</i>	18
<i>Circulation</i>	18	<i>Police sanitaire – Police des chiens</i>	18
<i>Police sanitaire – Police des chiens</i>	18	<i>Evènements divers</i>	18
<i>Evènements divers</i>	18	Association de communes Sécurité Est Lausannois	19
Association de communes Sécurité Est Lausannois	19	<i>Préambule de la Syndique</i>	19
<i>Préambule de la Syndique</i>	19	<i>Conduite opérationnelle : les grandes lignes</i> ..	19
<i>Conduite opérationnelle : les grandes lignes</i> ..	19	<i>Formation</i>	20
<i>Formation</i>	20	<i>Préambule-Proximité</i>	20
<i>Préambule-Proximité</i>	20	<i>Les Autorités</i>	21
<i>Les Autorités</i>	21	<i>Statistiques diverses</i>	21
<i>Statistiques diverses</i>	21	<i>Résumé des comptes 2020</i>	22
<i>Résumé des comptes 2020</i>	22	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	24
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	24	<i>Petit lexique</i>	24
<i>Petit lexique</i>	24	<i>Préambule de la Syndique</i>	25
<i>Préambule de la Syndique</i>	25	<i>Organisation</i>	26
<i>Organisation</i>	26	<i>Personnel</i>	27
<i>Personnel</i>	27	<i>Activités</i>	28
<i>Activités</i>	28	<i>Formation externe</i>	30
<i>Formation externe</i>	30	<i>Technique</i>	31
<i>Technique</i>	31	Remerciements de la Syndique	32
Remerciements de la Syndique	32	Protection civile	33
Protection civile	33	<i>Préambule de la Syndique</i>	33
<i>Préambule de la Syndique</i>	33	<i>Côté politique – Législature 2016-2021</i>	33
<i>Côté politique – Législature 2016-2021</i>	33	<i>Côté milice</i>	34
<i>Côté milice</i>	34	<i>Côté partenaires</i>	35
<i>Côté partenaires</i>	35	<i>Commandement</i>	35
<i>Commandement</i>	35	<i>Organigramme</i>	35
<i>Organigramme</i>	35	<i>Engagement hors COVID-19</i>	36
<i>Engagement hors COVID-19</i>	36	<i>Libération de l'obligation de servir au 31.12.2020</i>	36
<i>Libération de l'obligation de servir au 31.12.2020</i>	36	<i>Inventaire des ressources</i>	37
<i>Inventaire des ressources</i>	37	Remerciements de la Syndique	38
Remerciements de la Syndique	38	COMMUNICATION	39
COMMUNICATION	39	BÂTIMENTS COMMUNAUX	40
BÂTIMENTS COMMUNAUX	40	<i>Préambule</i>	40
<i>Préambule</i>	40	<i>Refuges</i>	41
<i>Refuges</i>	41	VIGNES	42
VIGNES	42	<i>Nos cépages : chasselas – pinot noir – gamaret et garanoir</i>	42
<i>Nos cépages : chasselas – pinot noir – gamaret et garanoir</i>	42	<i>Productions</i>	43
<i>Productions</i>	43	CONCLUSION DE LA SYNDIQUE	44
CONCLUSION DE LA SYNDIQUE	44	Finances - Informatique – Transports	45
Finances - Informatique – Transports	45	FINANCES	45
FINANCES	45	<i>Préambule</i>	45
<i>Préambule</i>	45	<i>Présentation de l'organisation en place</i>	45
<i>Présentation de l'organisation en place</i>	45	<i>Activités du Service des finances au quotidien</i>	46
<i>Activités du Service des finances au quotidien</i>	46	<i>Projets réalisés en 2020</i>	46
<i>Projets réalisés en 2020</i>	46	<i>Projets à venir</i>	46
<i>Projets à venir</i>	46	<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	47
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	47	<i>Conclusions « Finances »</i>	47
<i>Conclusions « Finances »</i>	47	Informatique	48
Informatique	48	<i>Préambule</i>	48
<i>Préambule</i>	48	<i>Présentation du BIP (Bureau informatique Pully)</i>	48
<i>Présentation du BIP (Bureau informatique Pully)</i>	48		

<i>Projets réalisés en 2020</i>	48	PAROISSES	77
<i>SIGIP</i>	50	Préambule	77
<i>Projets informatiques à venir</i>	51	Paroisse protestante	77
<i>Conclusions « Informatique »</i>	51	<i>Temple de St-Martin</i>	78
TRANSPORTS	52	<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré</i>	78
<i>Préambule</i>	52	Paroisse catholique	79
Transports Lausannois	52	<i>Eglise Saint-Nicolas de Flüe</i>	79
Transports régionaux	53	Paroisse de langue allemande de	
TAXIS	54	Villamont à Lausanne	79
<i>Conclusions « Transports »</i>	55	Communauté israélite de Lausanne et du	
CONCLUSION DU MUNICIPAL	56	canton de Vaud (CILV)	79
Affaires sociales - Culture - Jeunesse		BÂTIMENTS COMMUNAUX	80
(y.c. UAPE, transports scolaires) -		<i>Préambule</i>	80
Paroisses - Bâtiments communaux		<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i>	80
(Temple, Espace Cancoires + Burenos,		<i>Collège</i>	80
UAPE et Collège) - Domaines et Forêts	57	<i>Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »</i>	80
<i>Préambule</i>	57	<i>UAPE d'Arnier</i>	80
AFFAIRES SOCIALES	58	DOMAINES & FORÊTS	80
<i>Petit lexique</i>	58	<i>Garde-forestier</i>	80
<i>Prévoyance et aide sociale</i>	58	<i>Exploitation des bois</i>	80
Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..	59	CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	82
<i>Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)</i>	59	Services Industriels – Travaux publics –	
Accueil de la petite enfance	59	Assainissement et Environnement –	
Lieux d'accueil de la petite enfance à		Espaces verts	83
Belmont	62	SERVICES INDUSTRIELS	83
Associations diverses & Nonagénaires	64	<i>Préambule</i>	83
CULTURE	66	Service de l'électricité	83
Sociétés et Associations locales	66	<i>Exploitation du réseau</i>	83
JEUNESSE	67	<i>Alimentation électrique de la commune</i>	84
Ecoles	67	<i>Installations photovoltaïques</i>	84
<i>Lexique</i>	67	<i>Eclairage public</i>	85
<i>Préambule</i>	67	<i>Fonds pour les énergies renouvelables</i>	86
Ecoles primaires	67	<i>Tarifs SI 2020</i>	86
<i>Activités particulières</i>	68	<i>Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de</i>	
<i>Personnel – Effectifs des élèves</i>	68	<i>transport</i>	88
<i>PPLS et Service de santé</i>	69	<i>OIBT (Ordonnance sur les installations à basse</i>	
Activités Parascolaires	70	<i>tension)</i>	88
<i>Devoirs surveillés</i>	70	<i>Romande Energie Commerce - REC SA</i>	89
<i>Réfectoire « Midi-Cancoires »</i>	70	<i>Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont</i>	
<i>Bibliothèque scolaire</i>	71	90
<i>Transports scolaires</i>	71	<i>SIGIP</i>	90
<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</i>	72	Service des eaux	90
Ecoles secondaires	73	<i>Réseau de distribution</i>	90
<i>Activités particulières</i>	74	<i>Travaux sur le réseau</i>	90
Etudes musicales	76	<i>Interventions sur notre réseau</i>	90
<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	76	<i>Autocontrôle</i>	92
<i>Loi sur les écoles de musique</i>	76	<i>Qualité de l'eau distribuée</i>	92
<i>La Clé des Chants</i>	76	TRAVAUX PUBLICS	94
		Préavis clos	94
		<i>Chemin du Pâquis (préavis 02/2020)</i>	94

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT		
.....	94	
Voirie	94	
<i>Interventions sur collecteurs</i>	94	
GEDREL SA	94	
Déchets urbains	95	
<i>Information au public</i>	95	
<i>Evolution du taux de recyclage</i>	95	
<i>Recyclage du papier</i>	96	
<i>Collecte de vêtements usagés</i>	96	
Épuration des eaux et collecteurs	96	
<i>Avenir de la STEP</i>	96	
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	97	
ESPACES VERTS	99	
<i>Travaux d'entretien</i>	99	
<i>SOCOSEV</i>	99	
CONCLUSION DU MUNICIPAL	100	
Aménagement et Gestion du Territoire		
(Police des constructions et Urbanisme)		
.....	101	
<i>Préambule</i>	101	
SERVICE TECHNIQUE	101	
POLICE DES CONSTRUCTIONS	102	
<i>Statistiques des logements</i>	102	
<i>Facturation</i>	102	
		<i>Cour de droit administratif et public (CDAP)</i>
		103
		<i>Surveillance des chantiers (installation et</i>
		<i>échafaudages)</i>
		103
		<i>Service de contrôle des citernes</i>
		103
		<i>Service de ramonage</i>
		104
		<i>Energies renouvelables</i>
		104
		<i>Commission de salubrité</i>
		104
		<i>Carte des dangers naturels</i>
		104
URBANISME	105	
<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>		
.....	105	
<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU</i>		
.....	105	
<i>Plans de quartiers légalisés</i>	105	
<i>Gestion et aménagement du territoire</i>	106	
<i>Abattage d'arbres (anciennement Plan de</i>		
<i>classement des arbres)</i>	107	
<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-</i>		
<i>Morges)</i>	107	
<i>Gestion coordonnée du trafic d'agglomération</i>		
<i>(GCTA)</i>	107	
<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i>		
.....	108	
CONCLUSION DE LA MUNICIPALE	111	
CONCLUSIONS 2020	112	

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2020

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre c, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2020.

MUNICIPALITÉ

Propos introductifs de la Syndique

COVID-19 : un acronyme qui foudroie le monde

Bureau de la soussignée, vendredi après-midi 13 mars 2020, transformé pour l'occasion en cellule de « crise » avec le personnel présent : les annonces tant du canton que de la confédération nous font soudainement prendre conscience que la situation est grave et que nos vies sont désormais liées à un virus estimé de 0,06 à 0,14 micron (1 micron = 0,001 mm) venu de Chine : le Coronavirus appelé COVID-19. Jeudi 5 mars, la Suisse enregistrerait son 1^{er} décès au CHUV, des suites du COVID-19...

28 mars 2021, au moment où j'écris ces lignes nous en sommes à 9'631 décès en Suisse, plus de 2,78 millions dans le monde et, au-delà des chiffres, ce virus a transformé en profondeur notre manière de vivre, nos rapports à l'autre, notre perception du monde, de nos relations en famille, avec nos proches, nos amis, nos collègues, bref, nos relations humaines tout simplement. Et on peine à se souvenir du temps d'avant...



Pourtant, au-delà de la peur de la maladie, de la mort, de l'isolement des plus vulnérables et des plus démunis, de la crise économique sans précédent que nous vivons à l'échelle mondiale, derrière les masques et les appels à la rébellion civique, l'être humain fait face, s'adapte, se réorganise et apprend à communiquer autrement : partout autour de nous et sur la planète, le monde est résilient, solidaire ; on a besoin d'avoir confiance en nous, en notre capacité de performer autrement, de vivre autrement, et surtout d'avoir confiance en l'autre, d'avoir confiance en la vie...

Je tiens ici à remercier très chaleureusement l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, police, pompiers, protection civile, tous les professionnels, notre pharmacie et notre magasin d'alimentation, particuliers bénévoles, sociétés locales qui, de par leur activité de jour comme de nuit, à leur domicile ou sur leur lieu de travail, ont effectué leurs tâches dans un contexte difficile, anxiogène, où les décisions du moment ne sont plus celles du moment suivant et dans une réalité de grande incertitude.

L'accalmie de juin a permis l'élection, à la Municipalité, de notre collègue M. Jean-Claude Favre. Elle a permis également de pouvoir prendre congé, lors de la séance du Conseil communal du 25 juin, de M. Gustave Muheim, Syndic après 32 années à l'exécutif de Belmont.

Au 1^{er} juillet, la nouvelle Municipalité a pris ses fonctions, sous la présidence de M. Philippe Michelet, vice-président, et le 27 juillet, mes collègues m'ont accordé leur confiance pour la reprise de la syndication, à laquelle j'ai été élue tacitement.

Notre président du Conseil, M. Christian Marrel a cédé sa place de « Premier citoyen » à M. Olivier Guignard à l'issue de la séance du Conseil communal du 8 septembre, après deux années au perchoir ! Qu'ils soient ici tous deux remerciés pour leur engagement au service de notre communauté villageoise, ainsi que l'ensemble de notre Conseil communal, partenaire indispensable à notre fonctionnement et à tous projets, pour notre commune.

Dès la fin octobre, et en anticipation des directives du canton, tous les services ont activé leur plan de continuité. Le télétravail a été privilégié partout où cela est possible, avec un tournus en présentiel afin d'éviter trop de personnel sur site, plus particulièrement pour celles et ceux qui partagent leur bureau avec un ou plusieurs collègues. Les horaires d'ouverture de notre administration ont été aménagés et nos guichets fermés les après-midis depuis le 30 novembre et jusqu'à nouvel avis.

Il est à relever que depuis la première vague de mars, notre grande rigueur en ce qui concerne la désinfection de nos locaux et places de travail, le respect des gestes barrières, et le port du masque, nous ont permis de ne déplorer que deux cas COVID-19 parmi notre personnel administratif, hors structures d'accueil. La responsabilité individuelle reste essentielle et chacun d'entre nous participe aux efforts consentis, avec une très grande vigilance. L'engagement de notre personnel, son esprit solidaire et l'attitude responsable dont il fait preuve depuis le début de cette crise est à saluer.

Je ne peux conclure sans des remerciements à mes collègues municipaux pour l'excellent travail que nous faisons ensemble et pour leur grande disponibilité : nos discussions, nos réflexions, nos échanges sont riches, fréquents, parfois animés, mais toujours dans le respect du dialogue et dans un but commun de servir nos citoyens, de construire l'avenir, améliorer ce qui doit l'être toujours dans un but d'optimisation et de fluidité de notre fonctionnement et de celui de notre administration.

Merci à toutes et tous pour votre engagement et votre esprit solidaire qui ont toujours prévalu depuis le début de cette crise que nous traversons.



*Photo de M. Michel Dentan – 25.06.2020
devant de gauche à droite : Chantal Dupertuis – Nathalie Greiner – Catherine Scheisser
derrière de gauche à droite : Philippe Michelet – Gustave Muheim – Jean-Claude Favre*

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Vu le départ de M. Gustave Muheim, Syndic, au 30 juin 2020, la Municipalité en a profité pour effectuer une nouvelle répartition des dicastères. Nous indiquons ci-après ladite répartition en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2020**, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

- Administration générale – Ressources humaines – Communication - Sécurité (Police – SDIS - Protection civile) – Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) -Vignes**
Mme Nathalie Greiner, Syndique
- Finances – Informatique – Transports**
M. Jean-Claude Favre, Municipal
- Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles + Domaines – Forêts - Bâtiments communaux (Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - Temples et cultes**
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
- Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**
M. Philippe Michelet, Municipal
- Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)**
Mme Catherine Schiesser, Municipale

SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 39 reprises durant l'exercice 2020 (46 en 2019).

COVID-19 oblige, cinq séances ont eu lieu en visioconférence et six séances ont été annulées dans les premières semaines de la pandémie.

Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 08h00.

A l'occasion de ces séances, 995 objets ont été traités (1'097 en 2019). Ces objets ont généré 961 décisions (1'079 en 2019).

Au 1er juillet, la Municipalité a décidé de supprimer les séances de la délégation municipale des constructions (DMC). Les dossiers particuliers sont désormais traités en séance de Municipalité.

Par contre, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 6 (5 en 2019) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Nous renonçons, pour cet exercice, à établir une liste des dossiers particuliers traités par la Municipalité, ceux-ci étant présentés de manière exhaustive dans les dicastères concernés.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2020 et les trois années précédentes.

Mandat	Politique	Gestion	<i>inclus à refacturer</i>	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017
Muheim G. (jusqu'au 30.06.20)	123.50	767.00	50.50	890.50	1'591.50	¹⁾ 1'670.00	1'500.00
Greiner N.	330.50	985.55	41.00	1'316.05	1'011.80	787.25	1'073.00
Michelet Ph.	194.50	878.00	6.50	1'072.50	1'043.50	1'050.75	1'045.75
Schiesser C.	192.80	1'252.50	5.00	1'445.30	1'508.25	²⁾ 1'371.00	1'352.50
Dupertuis Ch.	217.00	925.25	7.25	1'142.25	1'094.75	1'096.50	1'159.25
Favre J.-C (depuis le 01.07.20)	148.00	254.00	0.00	402.00	1'094.75	1'096.50	1'159.25
Total	1'206.30	5'062.30	110.25	6'268.60	6'249.80	5'975.50	6'130.50

1) Inclus 203.50 h. comptabilisées en 2017

2) Inclus 43.25 h. transférées de 2017

Les 110.25 heures dans la colonne « à refacturer » concernent le syndic, jusqu'au 30 juin 2020, dans sa fonction au Comité de l'UCV, et, à ce titre, membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat, ainsi que le mandat de Mme Greiner, syndique depuis le 1^{er} juillet 2020, au sein du SDIS, de la Police et de la PCi. Finalement, la commune perçoit également un défraiement pour le mandat de Mme Schiesser, membre de la CoGest de l'ARAS, et pour le mandat de M. Michelet, membre du CA de Romande Energie Commerce.

Vacations prises en charge par des tiers

Gustave Muheim (jusqu'au 30.06.2020)		En francs
UCV	Forfait séances + frais	798.00
Romande Energie Commerce SA	Forfait annuel + séances	6'500.00
TL (membre Conseil d'administration)	Forfait séances	450.00
Nathalie Greiner		
ASEL – Police intercommunale	Forfait annuel	2'000.00
ORPCi	Forfait - séances	600.00
CCF – SDIS	Heures	760.00
Chantal Dupertuis		
Présidence CI RAS (CSR Pully)	Heures	168.15
Lausanne Région	Séances	200.00
Fourchette verte	Séance	120.00
Catherine Schiesser		
CoGest RAS (CSR Pully)	Séances	340.00
Philippe Michelet		
SOCOSEV	Forfait	60.00
Romande Energie Commerce SA	Forfait annuel + séances	6'000.00
Jean-Claude Favre (depuis le 01.07.2020)		
TL (membre Conseil d'administration)	Forfait séances	450.00
Taxis	Forfait séances	30.00

SITE INTERNET



2020 a vu la 4^{ème} année complète d'exploitation de notre site Internet, mis en ligne le 1^{er} décembre 2016. Mlle Fogoz est responsable de la mise à jour du site.

	2017	2018	2019	2020
Heures consacrées à la mise à jour du site	148.50	141.25	115.75	142.00

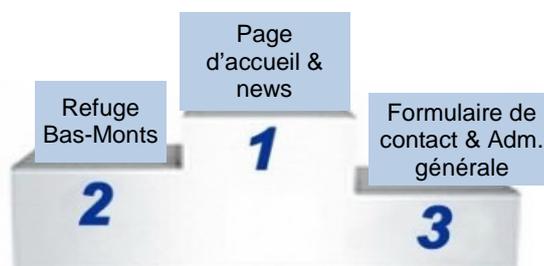
Il est à noter qu'en 2020, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise à jour, au jour le jour, des prescriptions tant fédérales que cantonales, voire communales, liées au COVID-19.

Les données ci-dessous sont issues de « Google Analytics » (service d'analyse d'audience d'un site Web).

Nombre total :	2017	2018	2019	2020
· utilisateurs	18'512	22'346	23'791	25'138
· sessions	29'041	33'260	35'781	40'799
· pages vues	87'561	87'341	93'186	111'719
· durée moyenne session	00:02:05	00:01:41	00:01:40	00:01:53

Le « pic » de visiteurs et de pages lues a été enregistré le 21 juin 2020, à l'occasion des résultats de l'élection complémentaire à la Municipalité.

Le trio de tête des pages les plus visitées n'a pas changé depuis 2018.



CONSEIL COMMUNAL

La composition détaillée des divers organes du Conseil communal se trouve sur le site Internet www.belmont.ch.

Ci-dessous ne sont mentionnées que les mutations enregistrées en 2020 au sein de commissions permanentes et du bureau.

Mutations

Présidence

- 8.9.2020 : Olivier GUIGNARD a remplacé Christian MARREL

Vice-présidence

- 8.9.2020 : 1^{ère} vice-présidente : Sandra GILLARD a été élue pour le poste laissé vacant par Claude DEVALTE
- 8.9.2020 : 2^{ème} vice-président : Alexis KALOGEROPOULOS a remplacé Olivier GUIGNARD

Secrétariat

- 8.9.2020 : Vladimir NOVAK pour repourvoir la place vacante de secrétaire suppléant

Commission des finances (CoFin)

- 8.9.2020 : Christian MARREL a remplacé Jean-Claude FAVRE

Commission de gestion (CoGest)

- 3.12.2020 : Axel BOGGIO a remplacé Marina de WATTEVILLE

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

- 25.06.2020 : Benoît GROSSENBACHER et Alexis KALOGEROPOULOS ont été élus pour repourvoir les places vacantes depuis décembre 2019

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

- rien à signaler en 2020.

Commission de recours en matière d'impôts

- rien à signaler en 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ (POLICE – SDIS - PCI) - COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) - VIGNES

Mme Nathalie GREINER, Syndique



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Il comprend :

- le Greffe municipal qui s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et refuges, des naturalisations, etc.
- le Service de la population qui comprend le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Dans le cadre de la pandémie liée au COVID-19, ce service n'a jamais arrêté de fonctionner durant le semi-confinement. En effet, d'une part Mlle Fogoz a été désignée en qualité de référente envers les instances cantonales et, d'autre part, ce sont les collaboratrices du Contrôle des habitants et de la Bourse communale qui ont assuré la continuité du service et qui ont répondu aux demandes d'aide de la population durant la période de l'état de nécessité, du 16 mars au 11 mai.

**Des tests plutôt que toute
l'entreprise en quarantaine!**



Greffe municipale – Service de la population

Comme expliqué dans les rapports précédents, ce service est en constante réorganisation, notamment en raison des tâches diverses et variées dont il est chargé et qui ne cessent de se modifier au fur et à mesure des décisions du canton. En raison de la multitude d'objets et de dossiers différents qui doivent être traités, la répartition des tâches y est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail en fonction des compétences métiers de chacune des collaboratrices.



En 2020, deux de nos collaboratrices ont fait valoir leur droit à la retraite. Il s'agit de :

- **Mme Nicole Dorthé**, 42 années de service, a quitté sa fonction de préposée au Contrôle des habitants le 31 juillet 2020 ;
- **Mme Christiane Genton**, 14 années de service, a quitté sa fonction de Secrétaire municipale adjointe le 30 septembre 2020 (mais absente pour cause d'accident depuis septembre 2019).

Pour pallier ces départs, nous avons accueilli :

- **Mme Lucie Gamboni**, en qualité de Préposée au Contrôle des habitants (ad intérim) et Secrétaire municipale adjointe, dès le 1^{er} avril 2020 ;
- **Mme Barbara Clopath**, en qualité de Collaboratrice au sein du Contrôle des habitants, dès le 1^{er} décembre 2020.

Documents divers établis – Correspondance – Téléphone

Documents	2018	2019	2020
• actes de mœurs, déclarations de domicile et autres	549	710	645
• cartes d'identité	113	81	68
• lettres y.c. les autres services	1883	1445	1515

Depuis 2010, les démarches pour l'obtention du passeport sont à effectuer au Centre de biométrie à Lausanne-Flon.

En 2020, le nombre de carte d'identité est en nette baisse pour deux raisons :

- la première est liée à la pandémie de COVID-19 qui a nettement restreint les voyages tout au long de l'année ;
- la deuxième est due au fait que si la carte d'identité est établie en même temps que le passeport, cette opération se fait directement au centre de biométrie du Flon et permet une économie substantielle : en effet, pour une carte d'identité établie à l'administration communale son coût est de :
 - adulte : CH. 70.-/pers.
 - jusqu'à 18 ans : CHF 30.-/pers.

A ce montant s'ajoute le coût des photos qui doivent répondre à des critères précis et sont dès lors réalisées, la plupart du temps, par des photographes professionnels.

- Si la carte est établie en même temps que le passeport, ce dernier coutera CHF 140.- et un supplément de CHF 8.- sera demandé pour la carte d'identité ; les photos sont effectuées sur place et leur coût est inclus.

Si les courriers postaux sont en hausse en 2020, ceci est dû à la pandémie qui a nécessité de nombreux envois à nos habitants. Chaque année, les courriels augmentent et nous constatons que les correspondances « traditionnelles » sont inexorablement remplacées par les courriels. A titre d'exemple, la secrétaire municipale a traité, en 2020, 2'815 courriels externes et 2'357 courriels internes, soit un total de 5'172 contre 3'589 en 2019 (et il ne s'agit que des courriels enregistrés en « entrée »). Si le chiffre 2020 explose, c'est en partie dû à la pandémie durant laquelle les contacts téléphoniques et par courriels ont été privilégiés.

Les collaboratrices du Greffe municipal et du Contrôle des habitants, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels de notre centrale téléphonique (021 721 17 21). En 2020, 2105 personnes (2878 en 2019) ont fait usage du guichet et 2820 de la ligne T+T précitée (2791 en 2019). A noter que nos guichets ont été fermés du 16 mars au 11 mai puis, dès novembre, ouverts les matins uniquement. Ces chiffres ne comprennent pas la Bourse communale et le Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Entreprises

Au 31 décembre 2020, le registre communal comprenait **233** entreprises (227 en 2019). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

Statistique population

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3'756 (958 étrangers) habitants au 31.12.2020.

Pour 2020, 265 permis pour étrangers ont été délivrés ou renouvelés (199 en 2019).

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2010.

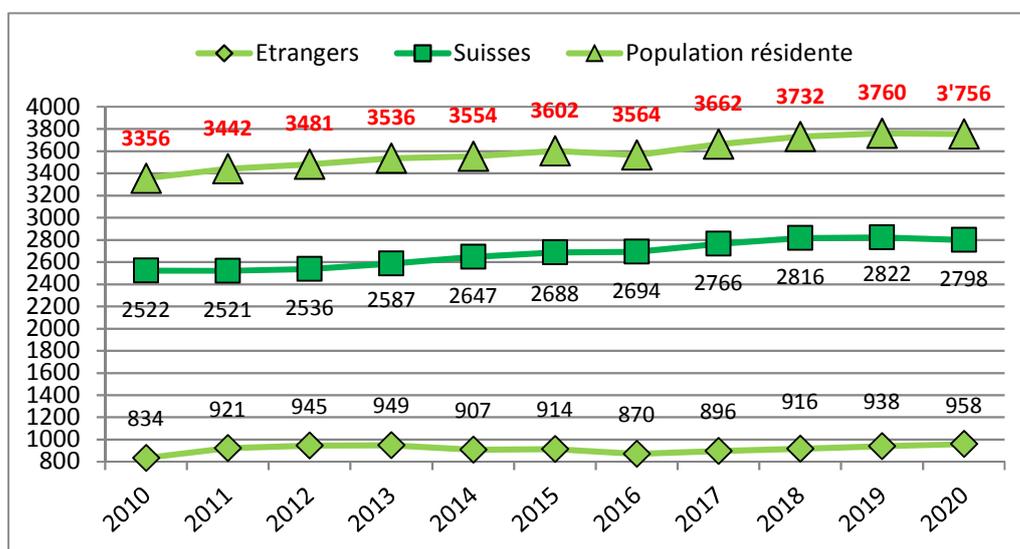


Tableau des mutations

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrivées	463	422	515	478	491	437	425	367	531	535	477
<i>dont naissances</i>	43	33	37	42	27	40	29	28	36	34	41
Départs	355	351	474	423	421	430	464	350	471	437	640
<i>dont décès</i>	13	10	15	13	6	19	12	10	12	17	22
Total	818	773	989	901	912	867	889	717	1'002	972	1177

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Résidence secondaire

Les locations ponctuelles de logements ou chambres par des plateformes, type Airbnb, sont suivies avec attention. Une fois le propriétaire, ou la personne qui sous-loue, identifié, nous faisons valoir l'obligation de payer la taxe de séjour.

Nombre de résidences secondaires au 31 décembre	2016	2017	2018	2019	2020
	30	36	55	44	40

Registre des chiens

Nous enregistrons une forte hausse en 2020 puisque le nombre de chiens enregistrés au 31 décembre 2020 est de 319 animaux (210 en 2019). Est-ce là l'effet COVID-19, dû au sentiment de solitude ressenti par un grand nombre d'êtres humains ? !

Archives

Les archives étant placées sous la responsabilité de Mme Lucie Gamboni, arrivée en cours d'année, une prise de connaissance des lieux est en cours.

L'objectif est de créer une organisation interne structurée, répondant aux délais légaux et aux besoins des différents services de l'administration et couplée avec la GED.

Biens culturels

La suite des restaurations de nos anciens ouvrages endommagés par leur longue période d'entreposage dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale se poursuit. Il est à préciser que le « gros » du travail est maintenant terminé et qu'il reste divers petits documents. Ces travaux de restauration sont comptabilisés dans le compte 110.3119.00.

Ci-dessous quelques photos d'un des documents restaurés en 2020 (avant/après).



Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

Vu les mesures sanitaires liées au COVID-19, la procédure des nouvelles demandes de naturalisation a été suspendue pratiquement toute l'année 2020.

La traditionnelle réception des personnes dont la procédure de naturalisation s'est terminée par la prestation de serment en 2020 a également été annulée.

Dès lors, un état de la situation sera détaillé dans le rapport de gestion 2021.

MANIFESTATIONS & CIVILITÉS

Réception des nouveaux habitants – « Pully Lavaux à l'heure du Québec »

Depuis 2012, la Municipalité programme la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ».

Cette réception aurait donc dû être organisée en juin 2020 mais, suite à l'épidémie de COVID-19, le Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » a été annulé et reporté en 2021. La Municipalité a dès lors décidé d'en faire de même pour la réception des nouveaux habitants.

Autres civilités

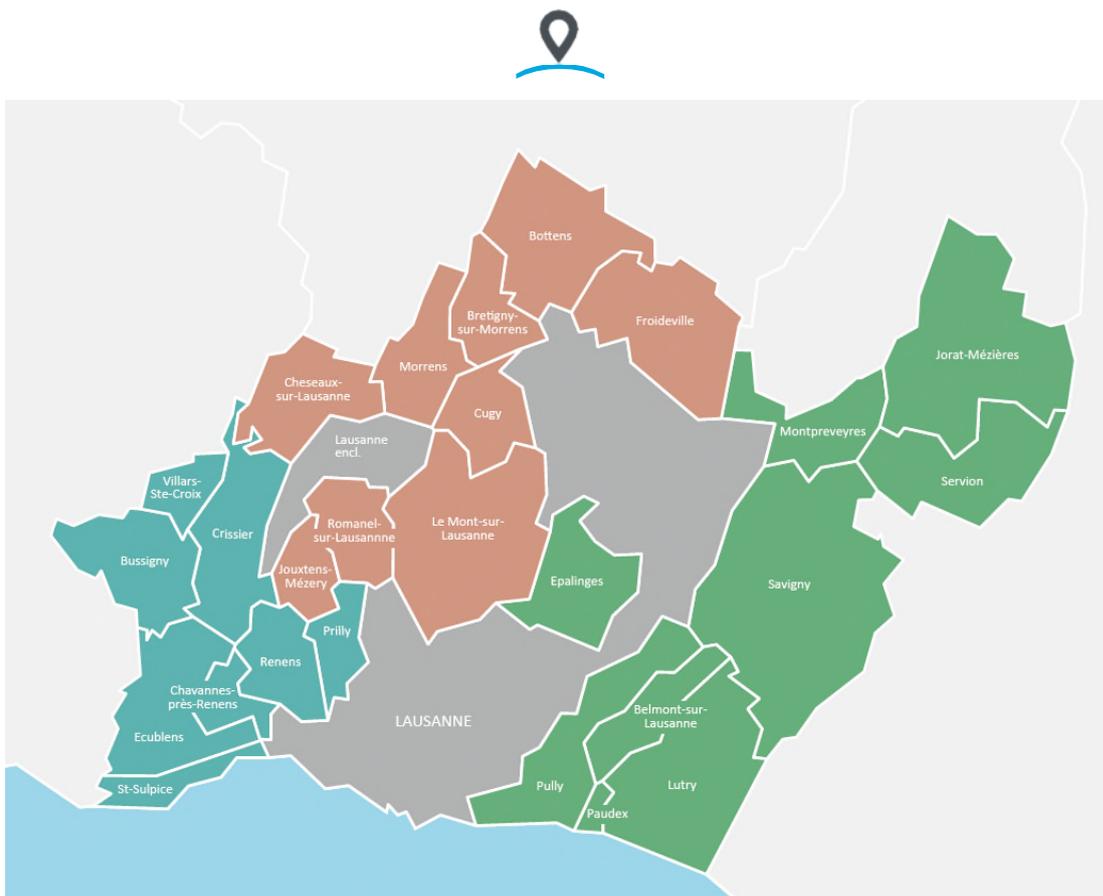
COVID-19 oblige, la liste des habituelles civilités s'est réduite au strict minimum, ceci dans le respect des mesures sanitaires, soit :

- visite à domicile de nos nonagénaires ;
- visite de M. le Préfet (sans repas) ;
- réception des anciens municipaux aux Bas-Monts ;
- accueil du Rotary « Portes de Lavaux » aux Bas-monts.

LAUSANNE RÉGION

Nous renonçons à produire ici le rapport de gestion de Lausanne Région. Nous vous invitons à le consulter in extenso sur www.lausanneregion.ch/organisation/statuts-et-rapports-dactivites/

Une séance du secteur Est a eu lieu en août 2020, à laquelle la Municipalité a assisté in corpore, consacrée au budget 2021 ; les autres séances ont été annulées.



RESSOURCES HUMAINES (RH)

En charge des Ressources humaines depuis le 1^{er} juillet, la situation de notre personnel est une priorité, partagée par mes collègues municipaux, puisque chacune et chacun a du personnel qui est rattaché à son dicastère. Lors des deux séances tenues en juillet et en août, l'une avec la CoGest et l'autre avec la CoFin sur la gestion et les comptes, j'ai informé les commissionnaires que la situation de certains services était très préoccupante, avec bons nombres de cas de maladies/épuisement.

Certains de nos cadres ont vu leur charge de travail considérablement augmenter depuis quelques années, mais avec une accélération depuis le début de la pandémie. Notre personnel est très engagé, souvent surchargé, c'est pourquoi, avec la Municipalité, j'ai entamé une large réflexion sur le fonctionnement et les besoins de nos différents services afin de renforcer ceux qui en ont besoin, ce qui permettra leur réorganisation rationnelle et réfléchie. Par ailleurs, entre 2022 et 2026, quatre de nos cadres, dont deux chefs de service, prendront leur retraite. Ces départs entreront bien évidemment dans notre analyse d'optimisation de notre fonctionnement et des compétences métier nécessaires à cette réorganisation.

Vous le savez, notre règlement du personnel date de 1993...27 ans ! une génération...que dire un gouffre...une ère...il y a urgence ! Ce règlement nous pénalise par son obsolescence tant d'un point de vue juridique que de celui de l'attractivité : les temps changent et bien des employés du secteur privé seraient prêts à lâcher un peu sur le salaire pour entrer dans le service public afin d'exercer une activité variée et en lien avec les collectivités locales et la population. De plus, il est important pour la jeune génération d'allier carrière professionnelle et vie privée, dans de bonnes conditions de travail et des possibilités de formation.

Dans un premier temps, trois nouveaux postes ont été portés au budget 2021, budget qui a été accepté par notre Conseil communal à l'unanimité : que notre Conseil soit ici remercié pour sa confiance, mais surtout pour avoir écouté et entendu la nécessité de nos demandes. Si par le passé certains départs n'ont pas été remplacés, que certaines personnes se sont vues confiées deux « casquettes », force est de constater que les exigences et la charge de travail induites ne sont absolument pas viables sur le long terme.

Dès lors, la révision de notre règlement du personnel tout comme celle de notre organigramme sont des chantiers prioritaires en 2021.

S'agissant du temps consacré aux RH (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, arrivées, mises au concours de postes, maladies, accidents, etc.

	2017	2018	2019	2020
Mlle Fogoz ¹⁾	116.00	188.50	203.25	132.50
Mme Guex	287.25	529.00	1'344.00	1329.00
Mme Dupertuis	42.00	25.50	61.25	201.45
Mme Greiner	77.00	33.75	19.25	131.50
M. Rochat ²⁾				147.00
M. Ruby	104.00	176.00	63.75	
Total	626.25	952.75	1'691.50	1941.45

¹⁾ il s'agit principalement des heures consacrées aux apprentis employé-e de commerce.

²⁾ reprise des RH ad intérim pendant le COVID-19 soit du 17.03 au 15.06 2020

Statistiques

Nombre d'employé(e)s

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2016	2017	2018	2019	2020
Administration et Services extérieurs	27	25	24	25	24
UAPE	10	12	12	12	10
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5	5	5	5	5
CVE « Les Moussaillons »	20	24	26	23	23
Total	62	66	67	65	63
EPT (équivalent plein temps)	44.10	44.80	47.07	47.54	46.6

A la fin 2020, un poste était vacant à l'UAPE et un autre aux Moussaillons. Ils seront repourvus en 2021. A noter que le nombre de diplômés est strictement défini par le cadre légal en fonction du nombre d'enfants dans les structures. Pour mémoire, cet effectif est complété dans les structures par du personnel remplaçant (une dizaine de personnes par mois) en fonction des absences et des maladies des titulaires.

Absences, heures supplémentaires et vacances

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total de jours de travail	9'302.75	8'072.50	8'456.50	8'719.00	8'225.30
Absences					
maladie	463.75	538.00	540.75	488.00	785.70
accident	70.50	45.50	63.75	92.00	533.00
médecin, physio, etc.	36.25	17.50	183.50	17.25	37.20
maternité	0.00	0.00	0.00	50.00	0
militaire - PCi	20.00	0.00	3.00	2.50	0
formation prof.	169.00	39.75	197.00	199.00	194.00
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	1'290.25	1'732.16	1'205.00	1'527.75	²⁾ 841.28
Solde des vacances à prendre ¹⁾	255.00	211.00	277.50	225.00	267.50

¹⁾ sans le pré et le parascolaire

²⁾ sans le pré et le parascolaire – importante diminution des heures supplémentaires



REMARQUES DIVERSES

Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de Mlle Fogoz :

- **Mlle Mélissa Rouiller** a débuté sa 3^{ème} année d'apprentissage, en août 2020, au Service technique.

Apprenti(e) « Agent(e) d'exploitation CFC »

L'apprentissage se déroule sous la responsabilité de MM. Frédéric Bovey et Yann Tornare :

- **M. Luca Sauvageat**, continue son apprentissage ; il est actuellement en 3^{ème} année.

Jubilaires

En 2020, douze employés étaient concernés :

Administration :

- M. Bernard Burri, 10 ans
- Mme Isabelle Gaillard, 10 ans
- Mme Sandra Mori, 10 ans

Conciergerie :

- Mme Manola Tornare, 10 ans

CVE Les Moussaillons :

- Mme Carmen Da Fonseca, 10 ans
- Mme Berina Draganic, 10 ans
- Mme Madalena Gomes, 10 ans
- Mme Karen Lehmann, 10 ans
- M. Diego Heredia, 10 ans

UAPE/Réfectoire :

- Mme Marie-Antoinette Hauswirth, 10 ans
- Mme Catherine Mermoud, 10 ans
- Mme Pascale Monthoux, 10 ans

Au vu de la situation sanitaire liée au COVID-19, la traditionnelle réception a été annulée mais les collaborateurs ont reçu leur cadeau.

Formation continue

A part quelques exceptions pour des formations qui pouvaient avoir lieu en visio-conférence, d'autres ont malheureusement dû être annulées ou reportées à des jours meilleurs !

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

L'Assemblée générale des délégués n'a pas pu se réunir en séance ordinaire. En lieu et place, trois vidéos ont été adressées aux délégués et le rapport annuel a été édité au format digital seulement.

Durant l'année 2020, une grande fluctuation de performance a été observée. Si la performance s'établissait à 0% en septembre 2020, la moyenne annuelle a finalement été de 5%.

Dès lors, l'objectif de recapitalisation et le niveau de réserve de fluctuation de valeurs sont tout à fait dans la norme espérée par le Conseil d'administration. Il en résulte que, pour la deuxième année consécutive, le Conseil a considéré que les critères d'application du mécanisme de réduction du taux étaient une nouvelle fois remplis et a décidé qu'une part de la cotisation des assurés à hauteur de 1% pourra être prise en charge par la caisse pour l'année 2021. Le taux de cotisation des assurés reste donc à 8,5%, le taux des employeurs restant, quant à lui, à 19%.

POLICE

“Agir, c’est se protéger » *Françoise Giroud*

POLICE ADMINISTRATIVE

Cimetière et inhumations

Durant l’année 2020, nous avons compté 20 (10 en 2019) décès pour des défuntes et défunts qui ont trouvé comme repos les lieux suivants : 1 en tombe de corps, 2 en concessions, 1 en tombe cinéraire, 3 au columbarium, 3 au jardin du souvenir et 10 en divers autres lieux, hors de notre commune.

Signalisation

Le rafraîchissement du marquage routier et le remplacement de quelques signaux ont eu lieu ponctuellement en divers endroits de notre réseau routier et de places de stationnement.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la signalisation lumineuse a été neutralisée durant plusieurs semaines, entre les mois d’avril et de mai, ceci afin d’éviter à nos habitants de devoir toucher les boutons poussoirs aux passages à piétons. Cette mesure a été appliquée en harmonie avec les polices de l’agglomération lausannoise et la circulation n’en a pas été péjorée, le trafic ayant fortement diminué durant cette période de semi-confinement qui a duré du 13 mars au 11 mai 2020.

Stationnement

Les conducteurs des véhicules du Service de voirie et de ramassages des ordures ménagères ont attiré l’attention de la Municipalité sur le fait que le stationnement des riverains du chemin de Rueyres, plus particulièrement des immeubles 1-3-5, entravait le passage de leurs engins. Ce constat a été partagé par les représentants des services de secours. Ainsi, il a été décidé d’interdire le stationnement dans les virages de ce chemin et de n’autoriser le stationnement que sur les abords des tronçons rectilignes. Cette procédure a fait l’objet d’une publication dans la Feuille des avis officiels et n’a fait l’objet d’aucune opposition. Par ailleurs, une information préalable avait été délivrée aux habitants de ce quartier.

Utilisation du domaine public

La Municipalité a délivré 9 autorisations d’utilisation du domaine public (4 en 2019), qui ont généré un revenu de CHF 2’844.15, couvrant les heures et les déplacements consacrés à la pose et la dépose de la signalisation.

Circulation

Rien à signaler de particulier en 2020.

Police sanitaire – Police des chiens

Rien à signaler de particulier en 2020.

Evènements divers

6 plaintes (4 en 2019) ont été déposées pour dégâts à la propriété. Il s’agit de graffitis, de dommages sur un abri de bus et de la signalisation.

Au niveau des mesures préventives :

- **4 courriers** concernant l’élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité (25 courriers en 2019).
- **15 lettres d’avertissement** (10 en 2019) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n’a été signalé.



ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS

Préambule de la Syndique

A l'expression désormais consacrée, « Mais que fait la police », l'année 2020 peut être qualifiée « d'année de tous les dangers » tant la situation sanitaire, la perte de revenus, l'isolement dus aux restrictions et au semi-confinement de mars à mai ont fait basculer la vie des plus vulnérables, ainsi que celles et ceux dont les professions sont touchées par les fermetures successives. Nos PolCom ont été au centre de la gestion de cette crise et continuent de l'être, puisqu'une « deuxième vague » déferle sur la Suisse depuis l'automne dernier. SERVIR-PROTEGER-AGIR : plus que jamais, les valeurs cardinales des polices communales vaudoises et leur engagement auprès de nos citoyens ont été essentiels dans la gestion de cette crise.

Conduite opérationnelle : les grandes lignes

16 mars 2020 : semi confinement, la Suisse s'arrête !

Le Conseil d'Etat prononce l'Etat de nécessité par voie d'arrêté. Le plan ORCA (Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) est déclenché et, dès sa mise en place, l'opérationnel sécuritaire vaudois dans sa globalité (Polices communales, Police cantonale, Pompiers, Protection Civile) est dirigé par le Conseil d'Etat via l'Etat-major de conduite cantonal (EMCC). Toutes les décisions sont unifiées au niveau cantonal. Notre commandant de police, le Lt-col Dan-Henri Weber, est intégré au groupe RH EMCC et fonctionne en qualité de répondant pour les polices communales vaudoises.

Les entités PEL et APOL (Association Police Lavaux) **fusionnent leurs effectifs opérationnels**. Les frontières entre nos deux associations sont supprimées et permettent à l'ensemble de nos policiers d'agir sur l'ensemble de nos territoires respectifs d'intervention. Le canton met sur pied un système de patrouilles mixtes gendarmerie/polices communales lui permettant de couvrir tout le canton et d'assurer toutes les interventions, y compris de compétences judiciaires dans une seule et même patrouille. Toutes les zones commerciales des 4 communes font l'objet de contrôles et de présences préventives, tout comme les zones publiques, et ce quotidiennement.

19 juin 2020 : le plan ORCA est levé avec proposition du canton aux PolCom de poursuivre la collaboration en patrouilles mixtes

L'actionnement du plan ORCA a permis au canton de mettre en place, sous son commandant, une mutualisation des forces de police qui amène une coordination et une optimisation des actions sur tout le territoire cantonal. Pour mémoire, une mutualisation « Gendarmerie/Police » en dehors du plan ORCA est testée par le canton avec le concept pilote REGIO mis en place en 2019. Ce dernier intègre la Police Ouest lausannois (POL) dans les structures opérationnelles de la gendarmerie vaudoise, tout en respectant la Loi sur la police coordonnée.

Fort de ce constat, la possibilité a été offerte aux POLCOM qui le souhaitent de poursuivre la collaboration avec la Police cantonale dans un projet de dispositif commun (Projet CoRe). D'un point de vue politique, la plus grande réserve reste de mise tant que la question du financement de la facture policière n'est pas réglée et que l'harmonisation des statuts des policiers PolCom versus Gendarmerie ne l'est pas non plus. Le groupe de travail canton/communes/UCV présentera ses travaux et propositions courant 2021.

Le rapport de la Cour des comptes, établi en 2017 concernant la facture policière, a démontré que dès 2012, et ce de manière constante au cours des années suivantes, les communes membres d'une association de police (avec Lausanne) contribuent à quelque 60% de la facture péréquative visant à couvrir les coûts de la sécurité vaudoise.

Néanmoins, la Police de l'Est lausannois (PEL), l'Association Police Lavaux (APOL), l'Entente des Polices du Chablais vaudois (EPOC), ainsi que la Police Région Morges (PRM) ont, sans aucune hésitation, décidé d'adhérer à ce concept, alors que Police Lausanne, Police Nord Vaudois, Police Région Nyon et Police Riviera ont décidé de ne pas entrer en matière, hors plan ORCA.

Un tel concept ne peut et ne doit pas se mettre en place sans une réflexion approfondie et une communication transparente et franche avec tous les partenaires concernés, soit Syndicats/Municipaux-pales/PolCom/canton. Et quels seront les coûts futurs d'une telle « fusion » des polices, sachant que toutes les projections qui ont été faites d'une police unique ont démontré que cela nous coûterait plus cher ?

A noter que dès le 26 octobre 2020, la situation pandémique s'étant à nouveau compliquée avec la deuxième vague, le plan ORCA a été réactivé par le Conseil d'Etat sous la conduite unifiée de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Le plan ORCA est aujourd'hui toujours actif.

Formation

La nouvelle école d'aspirants, qui devait débiter en avril, a finalement pu commencer en septembre 2020. En raison de la pandémie, de nombreux cours se sont déroulés, durant les premiers mois, en visio-conférence. On rappelle que la première année, dite académique, se déroule sur le site de Savatan pour les aspirants vaudois, valaisans et genevois.

La deuxième année de formation a lieu au sein du corps de police d'appartenance. C'est au terme de cette année pratique, durant laquelle l'aspirant apprendra les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.), qu'il pourra passer les examens finaux pour obtenir son brevet de policier.

Prévention-Proximité

Ci-après les actions ciblées de **Prévention-Proximité** sur notre commune :

Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) :

- « Conduire comme ça ? Dégivrez ! » ;
- « Ne vous laissez pas distraire » (portable au volant) ;
- « Merci ! » (campagne piétons) ;
- « Attention un enfant, ça surprend » (rentrée scolaire) ;
- « Respect = sécurité – zone mixte » (vélos) ;
- « Parents taxi » ;
- « Pas flashé, pas fâché ! » (prévention radar) ;
- « Boire ou conduire, il faut choisir ! ».

Stand de prévention

- vol avec effraction ;
- vol à la tire, à l'astuce, faux neveu ;
- journée nationale du cambriolage ;
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale) ;
- Bancomat ;
- réseaux sociaux.

Autres actions

• Zones macarons et stationnement	143 heures de contrôle
• Patrouilles préventives (3'433 actions)	2'837 heures
• Stationnement ch. de la Cure, Cita, Pralets, parking d'Arnier	138 passages
• Déchetterie (contrôles des Ecopoints en dehors des patrouilles régulières pédestres ou à vélo)	50 contrôles (6 dénonciations en Commission de police et 10 avertissements)
• Refuges des Bas-Monts, Malatête	167 passages

Les Autorités

Composition du Comité Directeur (CoDir) depuis le 1^{er} juillet 2016

Président	Jean-Marc Chevallaz - Pully - Conseiller municipal
Vice-président	Gérald Fontannaz - Paudex - Conseiller municipal
Membres	Nathalie Greiner - Belmont – Syndique
	Gil Reichen - Pully - Syndic
	Jean-Claude Rochat - Savigny - Conseiller municipal

En 2020, le CoDir s'est réuni à 9 reprises.

Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2020

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique	délégué :
Président	Bérard	Didier	Belmont	du Conseil communal
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully	
Secrétaire	Medana	Francine	--	

Représentants de Belmont au sein du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	délégué :
Bartolacelli	Jean-Charles	de la Municipalité
Dupertuis	Christian	du Conseil communal
Mayor	Jean-Marc	du Conseil communal

Le Conseil intercommunal a tenu 2 assemblées ordinaires, en juin et novembre 2020.

Membres de la Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

Statistiques diverses

Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2018	2019	2020
• nombre de contrôles	67	89	91
• nombre de véhicules recensés	17'099	21'131	22'317
• nombre de véhicules en infraction	1'685	2'136	2'127
• dépassement vitesse plus de 15 km/h	26	17	13
• dépassement vitesse plus de 25 km/h	5	1	2
• pourcentage véhicules en infraction	9.85%	10.11%	9.53%
– zones 30 km/h	14.47%	19.66%	22%
– routes 50 km/h	9.33%	8.24%	7.09%
– routes 60 km/h (<i>Monts-de-Lavaux hors localité</i>)	1.38%	1.24%	-

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2019	% de dénoncés 2020
Arnier, rte d'	19	1'668	363	20.24	21.76
Blessoney, ch. du	2	141	3	8.8	2.13
Burenoz, rte du	4	1'149	67	6.29	5.83
Chaffeises, rte des	15	3'298	257	-	7.79
Chatruffe, ch. de la	2	114	35	-	30.70
Courtillet, ch. du	3	68	7	3.45	10.29
Cure, ch. de la	2	44	3	-	6.82
Léchire, ch. de la	4	240	36	-	15.00
La Louche, rte de	10	581	197	25.78	33.91
Monts-de-Lavaux, rte des (en localité)	16	14'226	1'001	8.44	7.04
Signal, rte du	10	649	142	12.36	21.88
Villars, ch. de	3	89	4	13.33	4.49
Total	91	22'317	2'127	10.10%	9.53

On dénote un léger recul des véhicules en infraction dans l'ensemble pour un nombre de contrôles similaires à 2019. La réflexion avec notre police sur la mise en place d'éléments d'aménagement et/ou de modération de trafic dans la zone 30km/h d'Arnier/Chatruffe n'ayant pas pu avoir lieu en 2020, COVID-19 oblige, celle-ci sera à l'ordre du jour des priorités 2021.

L'acquisition de nouveaux radars pédagogiques n'ayant pas pu être portée au budget 2021, tel qu'annoncé, d'autres postes ayant été jugés prioritaires, elle est reportée à 2022 avec un caractère prioritaire. Dans l'intervalle, demande sera faite à notre police d'installer leur « visispeed » de manière très régulière sur nos zones 30km/h.

Résumé des comptes 2020

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition en vigueur.

Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (par exemple lors de services d'inhumations concernant uniquement Belmont), elles leur sont facturées individuellement.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Coût par habitant (2020)	Coût par habitant (2019)
Belmont	502'261.82	489'348.35	494'978.52	131.78	129.70
Paudex	234'575.77	245'031.25	251'572.36	163.57	159.95
Pully	6'659'647.99	6'902'299.70	7'132'572.45	381.67	373.20
Savigny	450'150.41	449'005.55	450'986.35	134.70	133.67
Total	7'846'635.99	8'085'684.85	8'330.099.68		

Centrale téléphonique – Réception Police-secours et Police administrative

Chaque année, Police Est Lausannois réceptionne quelque 40'000 appels téléphoniques pour des questions administratives ou demandes d'interventions non urgentes et accueille environ 20'000 personnes au guichet de la police administrative ou celui de Police-secours, qui est ouvert au public 24h/24 - 7j/7.

Activités des unités Police-secours – Sécurité publique

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
Commission de police	1'796 (2019 : 1'809)				
Préfecture	672 (2019 : 1'120)	27 (31)	244 (611)	20 (53)	381 (425)
Ministère public / Trib. Mineurs	146 (2019 : 200)	6 (2)	73 (128)	4 (13)	63 (57)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	227 (2019 : 249)	15 (15)	155 (173)	18 (13)	39 (48)
Ivresses au volant	46 (8 HT*) (2019 : 69)	1 (1)	31 (60)	3 (2)	3 (5)
Actions proactives :					
Présences près des écoles	1'173 (2019 : 1'591)	165 (167)	689 (1'136)	86 (101)	233 (187)
Contrôles circulation	1'206 (7 HT*) (2019 : 2'139)	118 (99)	810 (1'596)	66 (169)	205 (275)
Patrouilles et actions préventives	23'976 (84 HT*) (2019 : 30'266)	3'401 (3'755)	14'423 (19'511)	2'489 (2'788)	3'579 (4'212)

*HT = hors territoire

Amendes d'ordre

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	7'772 (2019 : 8'810)	297 (289)	6'908 (7'608)	391 (678)	176 (227)

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

« Mieux vaut petit feu qui chauffe, que grand qui brûle. » Proverbe écossais

Petit lexique

ABC	Atomique, biologique, chimique
AO	Action opérationnelle
app	appointé
APR	appareil de protection respiratoire
cap	capitaine
cpl	caporal
CCF	Commission consultative du feu
DPMA	détachement du poste médical avancé
DPS	Détachement de premier secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

EM	Etat-major
four	fourrier
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
lt	lieutenant
maj	major
NAC	nouveaux animaux de compagnie
plt	premier-lieutenant
SDIS	Service de défense incendie et secours
sgtc	sergent-chef
sgtm	sergent-major



Source Internet : www.rigolotes.fr

Préambule de la Syndique COVID-19

Dès le « lock-down » prononcé, notre SDIS a dû se réorganiser pour faire face aux mesures liées à la pandémie. Tous les exercices planifiés dès le 14 mars ont été annulés afin de minimiser les risques pour notre personnel. Il a fallu prendre des décisions rapidement, sans avoir de recul et sans connaître les tenants et les aboutissants. Les choix de notre Etat-major se sont toujours portés sur le maintien de l'opérationnalité du SDIS et la santé de nos membres. Un système d'aide aux sapeurs malades ou en quarantaine a été mis en place, avec la possibilité de leur livrer courses, médicaments ou autres services sur mesure.

Afin de garder le contact, l'Etat-major a utilisé des moyens de communication variés tels qu'une newsletter spécifique, des ordres de services, l'élaboration d'affiches et même des vidéos. Ce dernier canal de diffusion original a permis de toucher tout le monde. Ainsi, non seulement la soussignée était en contact téléphonique quasi journalier avec notre commandant, mais recevait régulièrement des messages vidéo de la situation opérationnelle et sanitaire.



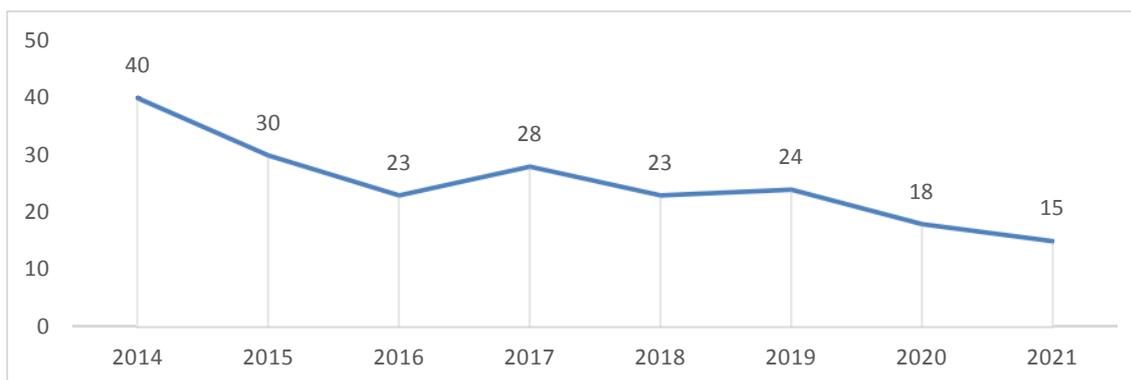
Par ailleurs, nos pompiers ont été intégrés au dispositif de livraison des courses à nos citoyens les plus à risque, qui en avaient fait la demande auprès de notre administration.

La reprise n'a été possible qu'en juin. Au vu de la situation, l'ECA a décidé de déroger au nombre d'heures minimum d'exercices à effectuer pour l'année 2020. Néanmoins, l'Etat-major a souhaité offrir la possibilité à chacun de pouvoir rattraper les exercices annulés. Ces derniers ont donc été replanifiés en juillet et août, sur inscription.

Fermeture du site opérationnel de Belmont

Si 2020 est synonyme de pandémie, c'est également l'année où nous avons dû prendre la décision, non sans tristesse, de fermer notre caserne. Le 31 décembre 2020, à 18h00, le site de Belmont a définitivement cessé d'être opérationnel.

Si prendre une telle décision a été très difficile, notre rôle d'autorité est avant tout d'assurer la sécurité de nos concitoyens et de nos sapeurs volontaires. La raison de cette fermeture se trouve dans la diminution des effectifs. Comme vous pouvez le constater dans le graphique ci-dessous, une érosion régulière du personnel engagé a commencé dès la constitution de notre entente en 2014.



Au départ, pour pallier cette baisse, l'Etat-major a décidé dès 2015, de « transférer » le personnel habitant sur les hauts de Lutry (rattaché à la caserne de Lutry) vers le site de Belmont. En complément, 2017 a vu la création d'un groupe «bouée», formé de personnel habitant sur les hauts de Pully, appelé en renfort lorsque cela était nécessaire.

Malgré ces mesures, force a été de constater qu'au fil des années, l'effectif a continué à décliner de par le départ des anciens membres, mais également du fait de la difficulté à recruter un nombre suffisant de candidats pour combler ces départs. Des démissions pour problèmes de santé et des personnes quittant la commune ont aussi contribué à l'érosion de l'effectif du site de Belmont qui, dès lors, ne répondait plus aux critères de sécurité que nous imposent l'ECA.

Par ailleurs, au fil des ans, les interventions sont devenues de moins en moins nombreuses, ce qui a rendu l'attractivité au recrutement plus difficile que pour les sites de Lutry et Pully, communes qui ont, de par leur taille, un potentiel de recrutement beaucoup plus élevé.

Néanmoins, cette fermeture n'altère aucunement la couverture opérationnelle de notre SDIS Ouest-Lavaux : en effet, avec les deux dépôts situés à Lutry et à Pully, les standards de sécurité imposés par l'ECA sont pleinement remplis tant au niveau des effectifs que des temps d'intervention sur l'ensemble de notre territoire.

Dans l'accompagnement qui a suivi l'annonce de fermeture en septembre, il a été important de pouvoir proposer à tout le personnel du site de continuer leur engagement dans une des deux autres casernes. Nous remercions à ce sujet le Cap Didier Gerber, Chef du site de Belmont, qui a parfaitement soutenu ces démarches et a permis, avec les membres du site, de le maintenir ouvert jusqu'à la fin de l'année.

Je tiens ici à remercier toute l'équipe des pompiers volontaires de Belmont, ainsi que le personnel venu en appui des autres sites, qui nous ont permis de pouvoir fonctionner le plus longtemps possible. Leur engagement et leur sens du devoir pour le bien de nos concitoyens est à saluer : nous pouvons vraiment être très fiers de notre SDIS Ouest-Lavaux, des hommes et des femmes qui le composent.

Révision du règlement du SDIS

En janvier 2020, la Loi sur la défense contre l'Incendie et le Secours (LSDIS) a été amendée. En effet, le législateur a voulu marquer sa volonté de diminuer les fausses alarmes et responsabiliser les propriétaires détenteurs d'installation de détection automatique. Dans les faits, le montant facturable pour ce type d'intervention est désormais fixé à CHF 1'000.- par événement.

En conséquence, nous avons dû revoir l'annexe à notre Règlement intercommunal. Nous avons aussi profité de le mettre à jour à la suite de la fermeture du site opérationnel de Belmont. Tout ce travail préparatoire a été fait avec mes collègues de Lutry, Paudex et Pully dans le second semestre 2020 et le Règlement sera validé par les conseils communaux de nos quatre communes dans la première partie de 2021.

VIDIS 20-25 (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours)

En raison de la pandémie, les travaux des COPIL politique et opérationnel n'ont pas pu être présentés aux municipalités de la couronne lausannoise. Cependant, pour certains SDIS, la situation des effectifs est déjà très problématique et la collaboration avec les pompiers professionnels de Lausanne est nécessaire. Les Municipalités se prononceront et des décisions seront prises avant la fin de la législature 2016-2021.

Organisation

Commission consultative du feu

La Commission consultative du feu (ci-après CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à cinq reprises en 2020. Elle a débattu des sujets suivants : comptes 2019, plan des investissements 2020-2025, budget 2021, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2021.

Par ailleurs, cinq séances de travail ont eu lieu avec mes trois collègues municipaux des communes partenaires, afin d'élaborer un projet de statuts d'une future association intercommunale du SDIS Ouest-Lavaux. Comme évoqué dans mon rapport 2019, nous constituer en association nous permettrait d'avoir non seulement une forme juridique propre, mais surtout une meilleure efficacité et réactivité au niveau de la gouvernance. Nos quatre boursiers ont également planché sur une nouvelle clé de répartition, celle en vigueur depuis 2014 devant faire l'objet d'une révision en 2019 déjà.

La CCF est composée de :

- Pour Belmont-sur-Lausanne : Mme Nathalie Greiner, Syndique
M. Christian Stutz, Conseiller communal
- Pour Lutry : M. Kilian Duggan, Conseiller municipal
M. Philippe Sandoz, Conseiller communal
- Pour Paudex : M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal
M. Gianfranco Farinelli, Conseiller communal
- Pour Pully : M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal
M. Gérald Cuche, Conseiller communal
- Pour le SDIS : Maj Sébastien Baehler, Commandant

La présidence de cette commission a été assurée par :

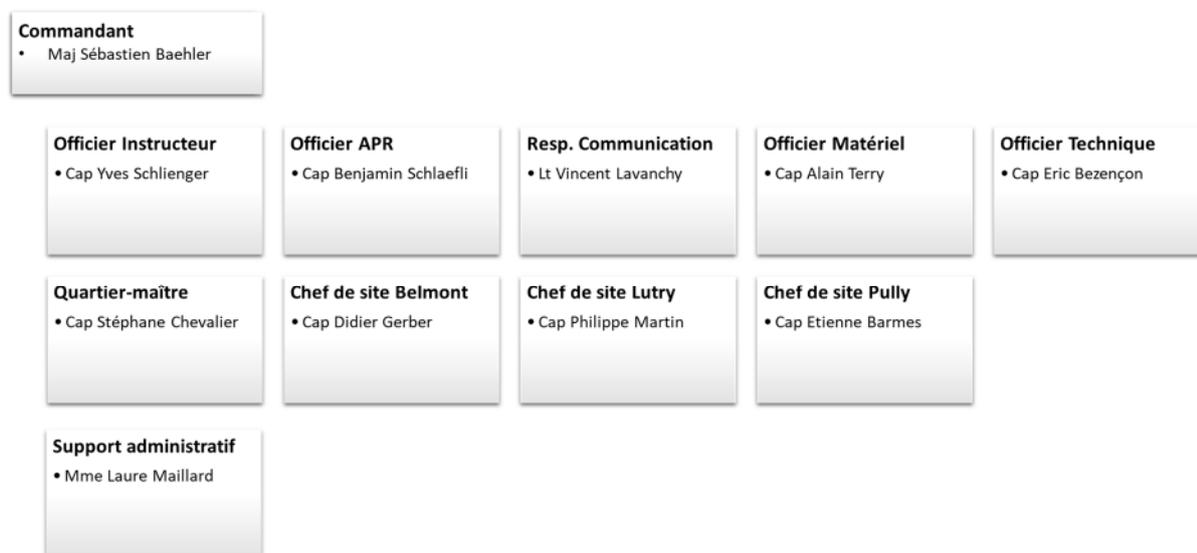
- M. Jean-Marc Chevallaz, Pully, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020
- M. Gérald Fontannaz, Paudex, dès le 1^{er} juillet 2020.

Commandement

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler. Ci-dessous, son rapport d'activités.

Etat-major

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un Etat-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à 11 reprises en séance ordinaire et a consacré un samedi matin sous forme de séminaire afin de traiter de manière plus approfondie certains sujets et développer ses compétences managériales.



Composition de l'état-major 2020

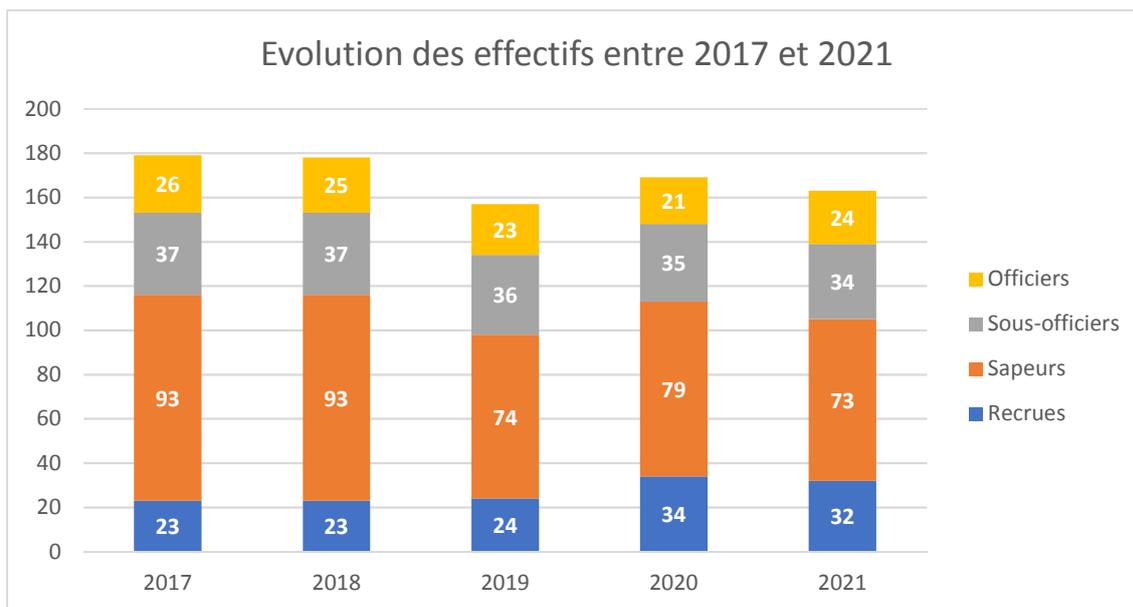
Personnel

A noter pour Belmont :

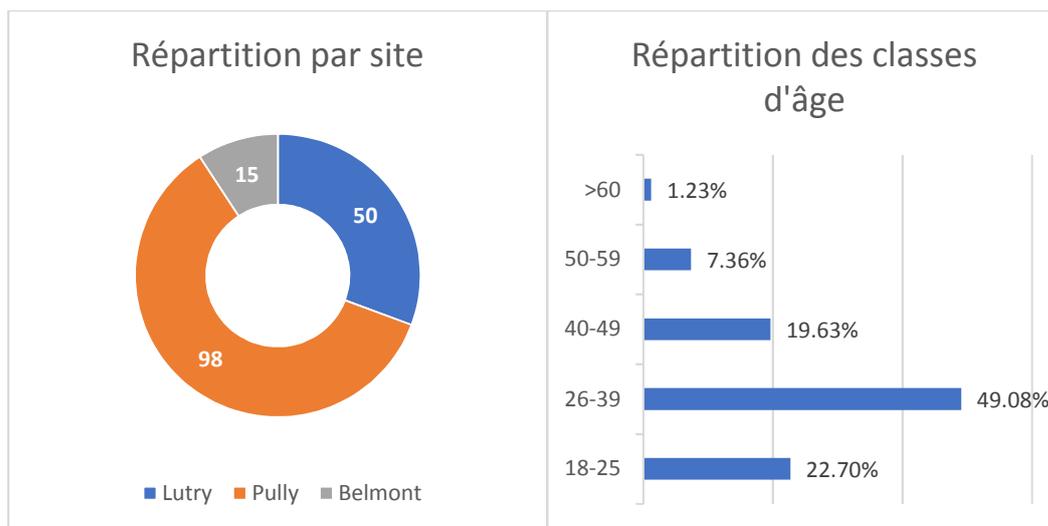
- démission et cessation d'activités d'officier : **Cap Yann Tornare** après 25 ans de service ;
- nomination et promotion au grade de Capitaine : **Lt Stéphane Chevalier** au 1^{er} janvier 2020.

Effectifs

À la suite du recrutement qui s'est déroulé en novembre 2020, nous constatons avec plaisir que la situation sanitaire n'a pas impacté nos effectifs.



La répartition des 163 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

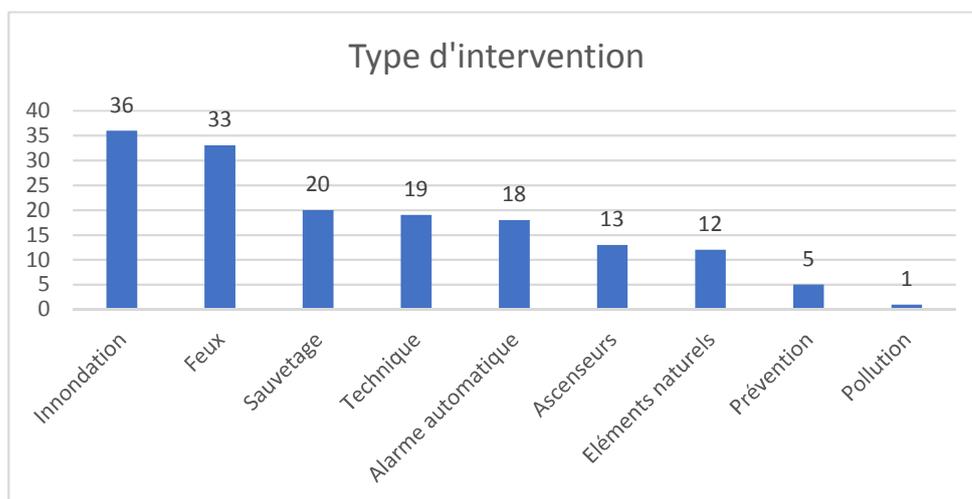


Activités

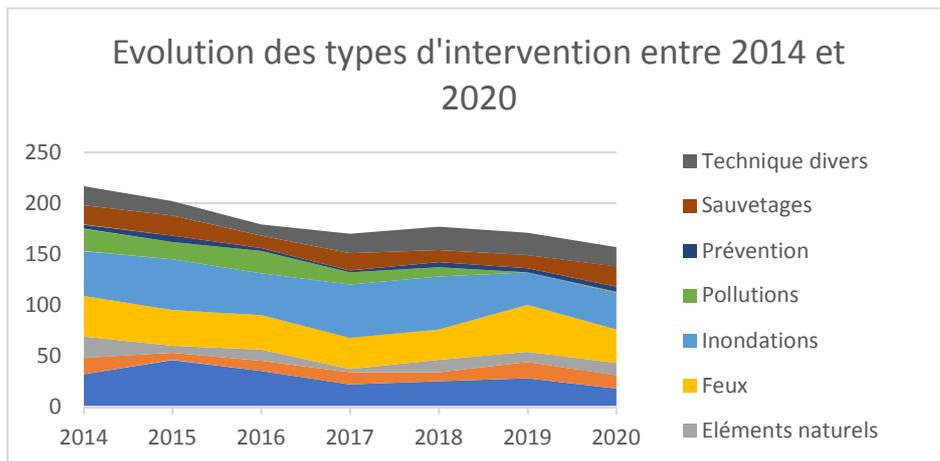
Interventions

Le SDIS est intervenu à 157 reprises en 2020.

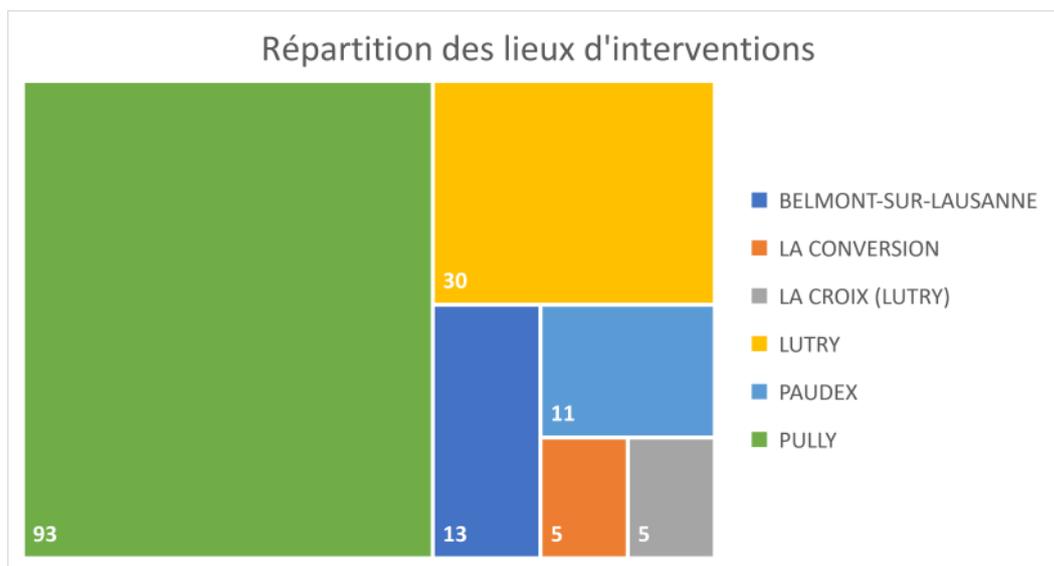
La typologie de ces interventions est illustrée dans le graphique ci-contre.



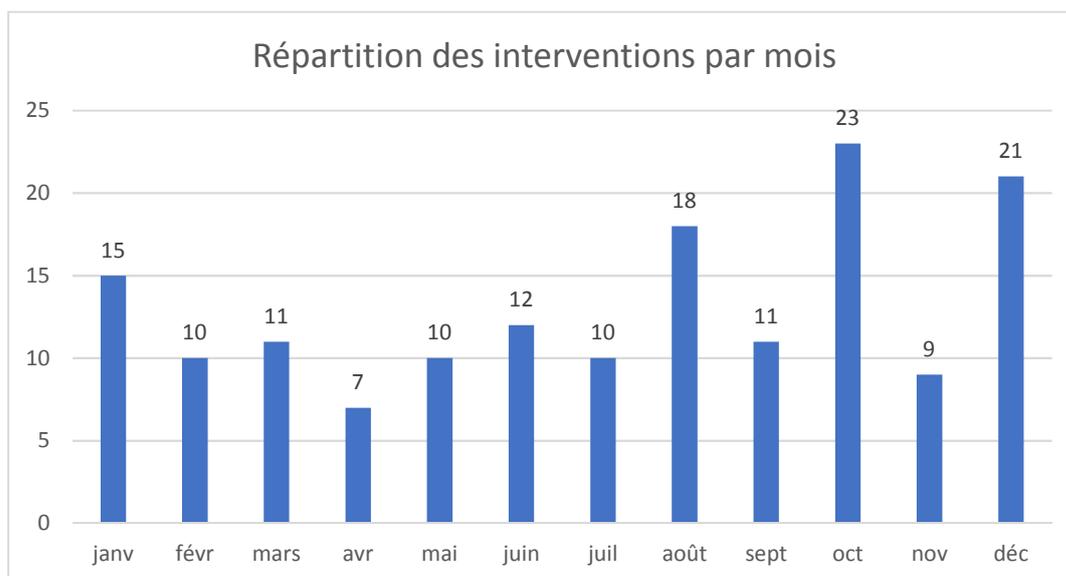
Le nombre d'intervention est en très légère baisse si on le compare aux trois dernières années.



Nous sommes intervenus le plus souvent à Pully ce qui s'explique par la taille du bassin de population couvert.

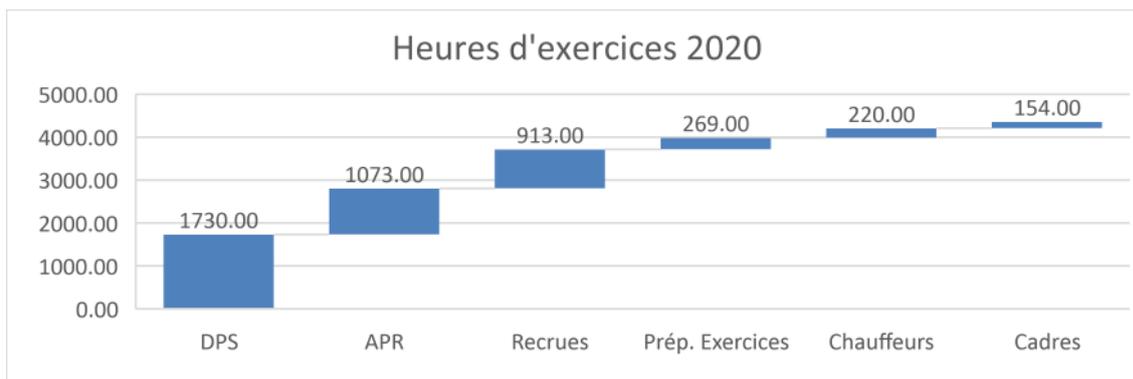


Le nombre d'interventions a été irrégulier au cours de l'année. Le mois d'avril, au cœur de la première vague COVID-19, a connu le moins d'interventions de l'année. La baisse des activités et la présence des gens à leur domicile en est très certainement la raison principale. Cette constatation est générale et identique à travers tout le canton.



Exercices

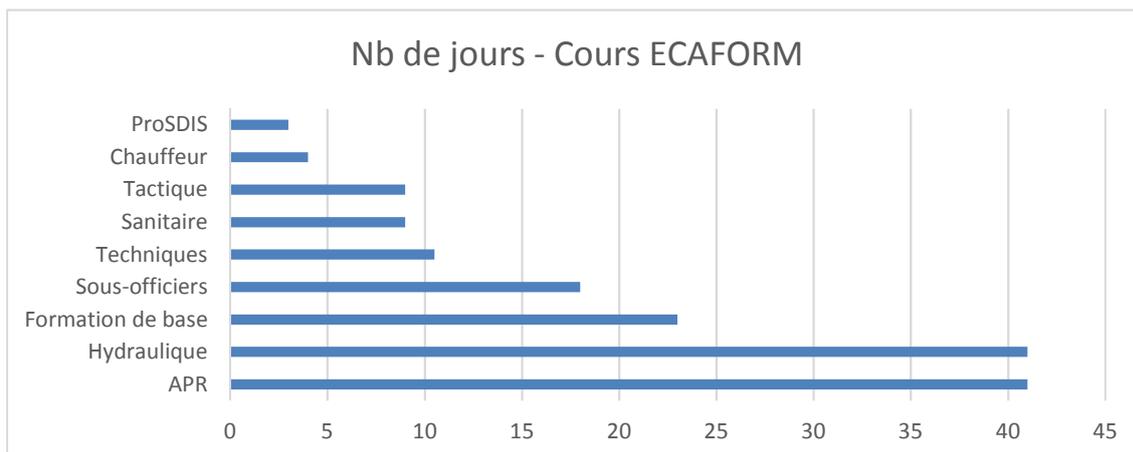
Les membres du SDIS ont participé à 4359 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-dessous. A titre de comparaison, ce même chiffre en 2019 se portait à 5343 heures.



Formation externe

Cours ECAFORM

Les membres de notre SDIS ont participé en 2020 à 158.5 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous. Là aussi, l'impact COVID est significatif, un grand nombre de cours ayant été annulés (2019 : 281 journées).



Cours d'instructeurs fédéraux

Nous avons la chance d'être un des SDIS du Canton de Vaud comptant le plus grand nombre d'instructeurs fédéraux. Néanmoins, nous continuons de soutenir les candidatures des sapeurs motivés à s'investir dans la formation menant à cette spécialisation, car il nous paraît primordial de préparer l'avenir. Pour 2020, bien que plusieurs personnes aient montré leur intérêt, aucune candidature n'a été déposée.

Technique

La migration des tubes à clé sur un système électronique se poursuit au gré des actions des propriétaires et des communes. Sur un total de 397 tubes à clé au 31.12.2020 (374 au 01.01.2020), 39% sont modernisés (31% au 01.01.2020). Ce sont principalement des bâtiments communaux et des sites sous détection incendie. Ces accès profitent également à certains partenaires (pompiers lausannois, police est-lausannois et ambulances du groupe sanitaire). En parallèle, le contrôle des tubes existants et des clés qu'ils contiennent demeure un effort permanent.

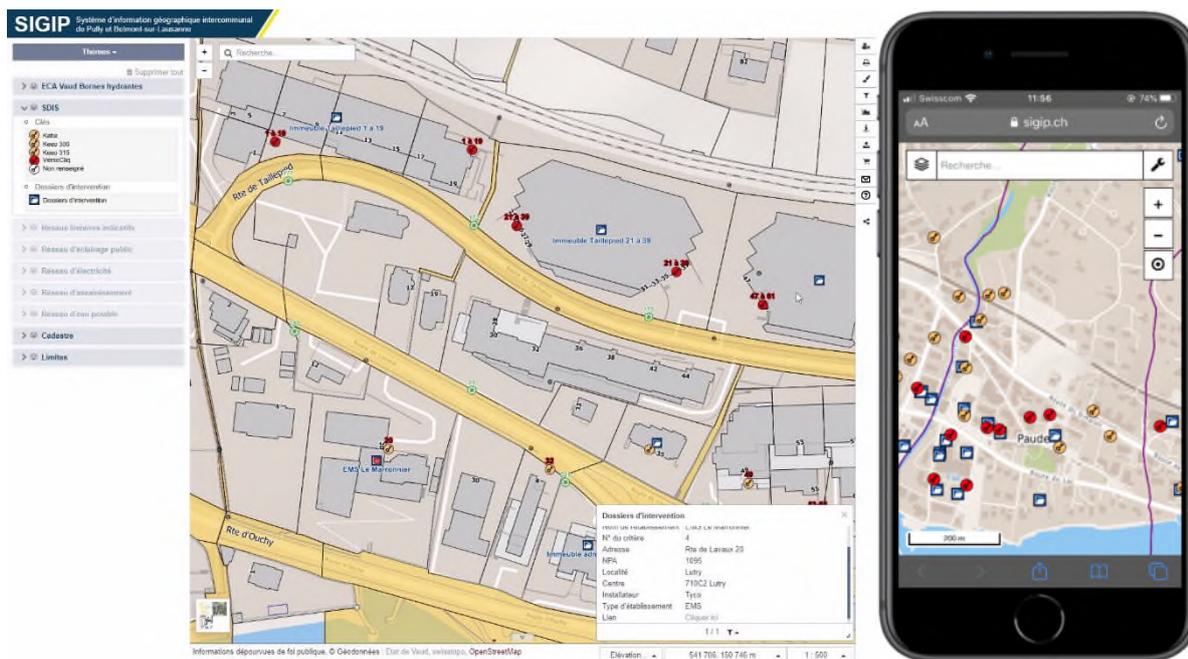


*Le contrôle des tubes à clés est un effort permanent du groupe technique.
Source : SDIS Ouest-Lavaux*

Nous avons également créé 15 nouveaux dossiers d'intervention liés à des bâtiments particuliers ou à risque et mis à jour 6 autres, sur un total de près d'un peu plus d'une centaine de dossiers.

Ainsi en 2020 ce sont 57 projets et plans (contre 37 en 2019) pour lesquels nous avons pris position, ceci en collaboration avec les bureaux techniques communaux et l'ECA.

Le guichet cartographique SIGIP met à disposition depuis début 2020 de nouvelles données utiles lors d'intervention : sites avec risque particulier, restrictions de gabarit routier, emplacements prévus pour l'échelle-automobile, secteurs d'intervention, etc. Il continuera de fournir toujours plus de données utilisables en intervention permettant de gagner du temps et de l'efficacité.



Ecrans du guichet cartographique SIGIP

Véhicules

2020 a vu le parc véhicule de notre SDIS évoluer. En effet, conformément au plan d'investissement, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les chefs d'intervention (VCi).

Après évaluation de différentes offres, le véhicule choisi a été la SEAT Ateca, ceci afin de remplacer la première Skoda YETI acquise en 2013.

Ce nouveau VCi, stationné sur le site de Pully, permet à l'officier de service de se rendre directement en intervention, afin de prendre les premières mesures.



Locaux

Le complexe communal et scolaire sis rue de La Bordinette 5 à Paudex, abritant le bureau de l'Etat-major du SDIS Ouest-Lavaux depuis le 1^{er} janvier 2014, a nécessité une rénovation complète et un agrandissement de ses bâtiments. Dès lors, depuis mars 2018, la Ville de Pully nous a offert l'opportunité d'occuper un bureau à la Place Neuve 4 à Pully le temps que l'administration communale de Paudex fasse peau neuve.

Deux ans ont passé et c'est avec un réel enthousiasme que l'Etat-major a effectué un retour aux sources vendredi 26 juin 2020. Un bureau neuf et lumineux, situé au cœur de l'administration communale nous était dédié. Nous nous sommes rapidement approprié notre espace avec quelques finitions personnalisées.

REMERCIEMENTS DE LA SYNDIQUE

Alors que nous étions confinés durant 2 mois puis, pour la plupart d'entre nous, en télétravail, préoccupés par notre santé et celle de nos proches, les services de sécurité veillent sur nous et interviennent 24h/24 - 7j/7. Nos pompiers volontaires sont un maillon essentiel de cette chaîne sécuritaire, et je les remercie ici très chaleureusement pour leur engagement sans faille au service de nos habitants. Leur empathie et leur esprit de solidarité, toujours au cœur de leurs actions, nous rendent fiers et reconnaissants.

Cela fait maintenant trois ans que le Maj Baehler a repris le commandement du SDIS O-L et qu'il met son expertise tant professionnelle que personnelle au service de notre belle équipe de sapeurs-pompiers. Son indéfectible énergie positive et constructive a permis de mettre en place une organisation efficace, où chacun est à sa bonne place et où la communication est au centre, dans le respect des personnes.

En cette fin d'année si particulière, je profite également d'adresser mes sincères remerciements aux personnes et organismes suivants, sans qui les missions ne pourraient simplement pas être remplies :

- aux Municipalités de nos quatre communes ainsi qu'aux différents services communaux ;
- aux membres de la Commission consultative du feu ;
- à l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels ;
- à nos partenaires en intervention : les polices Est-Lausannois et Lavaux, les SDIS Lausanne-Epalinges et Cœur de Lavaux, les ambulances et l'ORPCi Lavaux-Oron.

Protection civile

« C'est une chose étrange à quel point la sécurité de la conscience donne la sécurité du reste » Victor Hugo

Préambule de la Syndique

12'552 jours de services, 493 personnes astreintes ont été mobilisées pour 1'336 convocations.

L'année 2020 a été un bouleversement pour chacune et chacun d'entre nous et a modifié en profondeur nos vies personnelles et professionnelles. Cette crise sanitaire a mis à mal les organisations de tous les pays du monde, et a nécessité, dans notre pays, l'engagement et l'implication de tous les services de la protection de la population, et plus particulièrement la protection civile. Nos femmes et hommes ont été mobilisés aux premières heures de la pandémie et ont dû rapidement faire face à des situations auxquelles ils n'étaient pas préparés : aide aux soins intensifs pour les cas très graves, transports et préparation des défunts, aide en EMS, puis transports des premiers vaccins et la vaccination elle-même (2021).

Les astreints de notre ORPC du District de Lavaux-Oron ont fait et continuent de faire leur maximum pour répondre dans les meilleures conditions à ces missions, très difficiles tant physiquement qu'émotionnellement. La soussignée souligne ici la rigueur et l'adaptation des collaborateurs professionnels, qui malgré la formation toute récente de cette nouvelle organisation régionale bataillonnaire, a su tout mettre en œuvre pour aller de l'avant, soit en collaborant en équipe, soit en intervenant dans les différentes régions supra-bataillonnaires définies par le canton.

A ce jour, toutes les équipes sont encore mobilisées ou prêtes à être réengagées. L'objectif, en 2021, est de poursuivre nos missions, et d'être aux côtés des organisations vaudoises de protection civile.

Aujourd'hui, nous poursuivons les missions confiées dans l'engagement COVID-19-2, et continuons la gestion de la conduite au « Bataillon Centre Lausannois » pour permettre le soutien auprès du CHUV, de différentes cliniques, du Centre funéraire de Montoie, et l'application du concept « Grand Froid » pour l'hébergement en urgence des plus démunis. Depuis le mois de mars, nos équipes protègent, assistent et hébergent notre population. De tous les corps sécuritaires, la Protection civile est de loin celui qui vit au jour le jour avec les drames humains que la maladie engendre. Si la Protection civile a constamment été remise en doute, cette année a bel et bien démontré qu'aucun autre acteur n'aurait pu la remplacer et que sa présence a véritablement été indispensable pour que le système de santé ne s'écroule pas. Chapeau bas à toutes et tous !



Côté politique – Législature 2016-2021

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué de l'autorité délibérante, désigné par le Conseil Communal ou général.

- 34 délégués, 17 suppléants désignés
- *Présidence* : M. Rebetez Christophe
- *Vice-Présidence* : M. Cordey Roger
- *Secrétariat* : Mme Bard Lorraine
- *Séances 2020* : 25 juin et 9 octobre

Comité de direction

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal, soit :

- Mesdames :
 - Greiner Nathalie Syndique Belmont-sur-Lausanne
 - Richard-Martignier Danielle Municipale Oron
- Messieurs :
 - Chevallaz Jean-Marc Municipal Pully
 - Conne Jean-Michel Syndic Chexbres
 - Duggan Kilian Municipal Lutry
 - Fontannaz Gérald Municipal Paudex
 - Galley Roland Municipal Jorat-Mézières
 - Métraux Daniel Municipal Savigny
 - Serex Jean-Claude Syndic Maraçon
- *Présidence* : M. Chevallaz Jean-Marc
- *Vice-présidence* : M. Métraux Daniel

Le CODIR a tenu 4 séances en 2020, afin de régler les processus et fonctionnement concernant les décisions du Conseil intercommunal, ainsi que les dossiers suivant :

- 27.2.2020 : bouclage des comptes 2019, rapport de gestion 2019 ;
- 30.4.2020 (tenue par visioconférence) : Préavis 01-2020 Comptes 2019, Préavis 02-2020 Gestion 2019, engagement COVID-19 ;
- 27.8.2020 : Préavis 3-2020 Budget 2021, point de situation sur l'évolution des effectifs de la PCi vaudoise, engagement COVID-19 ;
- 10.12.2020 : Rapport de gestion 2020, évolution de la PCi vaudoise, engagement COVID-19, aménagement des locaux.

Le Président a participé à 3 séances de l'Assemblée des présidents de CODIR au SSCM à Gollion, ainsi qu'à 23 séances de rapport de situation COVID-19 par visioconférence ou en présentiel.

Côté milice

Quatre compagnies composent le bataillon de l'ORPC Lavaux-Oron, doté de 648 personnes environ à convoquer (*art. 36 Loi sur la protection de la population et sur la protection civile, ci-après LPPCi*) pour deux jours au minimum, sept jours au maximum pour les soldats, dix-neuf jours pour les autres fonctions et spécialistes. Le nombre de jours de service en situation d'urgence ne sont pas limités (*art. 27LPPCi*).

Huit officiers ont été nommés et sont amenés à conduire les opérations de l'instruction d'une compagnie constituée de 150 à 170 miliciens :



Compagnie ORPC LAO	Commandant de Compagnie	Commandant rempl de Compagnie
Compagnie I	Cap Cuhe Damien	Cap Favaretto Raffael
Compagnie II	Cap Lopes Yves	Plt Ochs Jonathan
Compagnie III	Cap Rapin Jérémie	Plt Ravey Alexandre
Compagnie IV	Cap Gebhardt Didier	Plt Jaques Florian

Côté partenaires

Avec tous ceux qui forment les corps de Police Est Lausannois, Police Ouest Lausannois, Police d'Oron, SDIS Cœur de Lavaux, SDIS Oron-Jorat et SDIS Ouest Lavaux, ainsi que tous nos partenaires régionaux : nous partageons l'appréhension des risques et la gestion des manifestations. La planification de services d'instruction en commun suspendue, cette collaboration a pris une tournure différente en raison des conditions d'urgence actuelles.



Source : ORPC

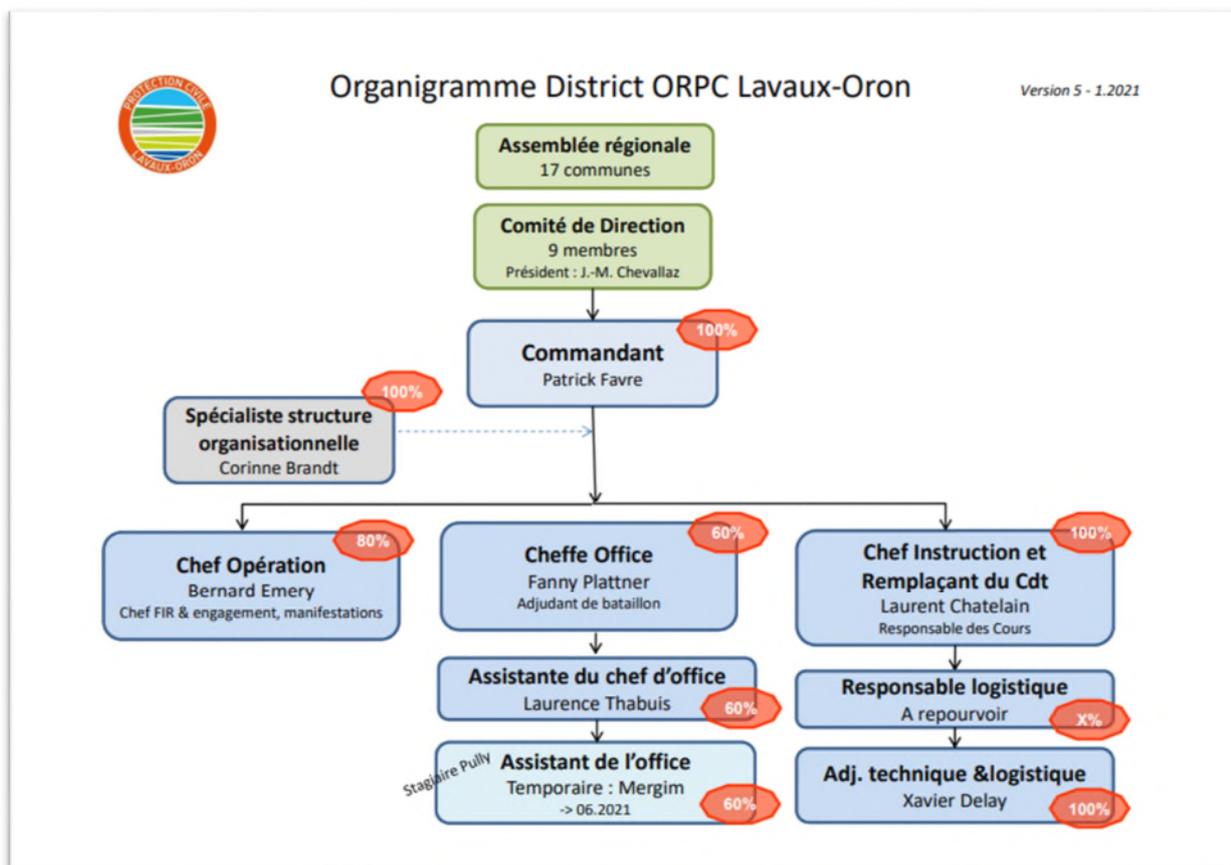
Commandement

Sous le commandement du Lt col Patrick Favre, les collaborateurs de l'ORPC LAO sont au nombre de 7 représentant un 6.0 EPT, plus un apprenti employé de commerce confié et suivi par la Ville de Pully.

L'organisation est composée de 4 compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice au nombre d'environ 650 personnes. Le territoire du District de Lavaux-Oron est composé de 17 communes, sur 154 km², avec une population de 62'000 habitants.

Le 15 janvier 2020, Mme Fanny Plattner a été engagée en qualité de Cheffe d'office. Elle a dû très vite s'immerger dans la compréhension et la gestion de l'office en situation d'urgence avant même d'apprendre les bases de son nouveau métier. Son expérience professionnelle et ses compétences personnelles ajoutées à sa curiosité pour le fonctionnement de la protection civile ont été grandement remarquées et reconnues.

Organigramme



Engagement hors COVID-19

Dons du sang – 10 mars et 22 octobre 2020

Malgré la crise sanitaire, la section des sanitaires mobiles (10 astreints) a aidé à la réalisation de deux collectes de sang à la Maison Pulliérane de Pully. La protection civile est au service de la fondation iTransfusion dans tout le processus de collecte de sang : accueil, enregistrement, matériel, prises de sang et ravitaillement. Ce sont 120 poches utilisables qui ont été récoltées lors de ces deux sessions.

Appui-Sécurité – du 16 au 20 mars 2020

A la demande de la commune d'Oron, un chantier concernant la création d'un chemin pédestre didactique pour les jeunes (histoire des mines de la région) a été réalisé au lieu-dit « Tas des Mines ». Cette mission a été arrêtée en raison de l'engagement COVID-19.

Protection des biens culturels (PBC) – du 7 au 10 septembre 2020

La section PBC a réalisé, à la demande de la commune de Bourg-en-Lavaux, l'inventaire, l'emballage et le déplacement à Cully des archives concernant les anciennes communes regroupées sous cette nouvelle identité communale. En outre, les astreints ont suivi une instruction sur l'engagement de la PBC.

Contrôle périodique des abris privés (CPA)

A la suite de la fusion, les données des trois anciennes régions (trois bases différentes) et l'engagement COVID-19, peu d'abris privés ont été contrôlés par la milice. Aucun CPA n'a pu être organisé en 2019 et 2020. Cela a pour conséquence que le taux de couverture des communes a baissé car depuis quelques années, celui-ci est calculé par rapport aux contrôles d'abris effectués les 10 dernières années et sur la base que les places contrôlées soient opérationnelles. Les futures planifications des services d'instruction tiendront compte de ce retard afin de retrouver les taux de couverture d'avant fusion.

Les officiers de piquet

Neuf officiers de piquet assurent la couverture du planning 24h/24 - 7j/7. Il s'agit de Messieurs Y. Arnould, J. Beda, J. Cornuz, D. Cuche, R. Favaretto, D. Gebhardt, C. Jaccottet, Y. Lopes, et Fl. Jaques, accompagnés des professionnels, qui sont Messieurs L. Chatelain, B. Emery et P. Favre.

Ces neuf officiers soutiennent le chef professionnel des opérations dans l'état de préparation des formations d'interventions régionales, des concepts et la mise à jour des documents d'engagements. Dans la protection civile, on distingue les engagements en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les travaux de remise en état et les interventions en faveur de la collectivité.

Libération de l'obligation de servir au 31.12.2020

Modernisation de la protection de la population et de la protection civile : le Conseil fédéral met la loi en vigueur en 2021

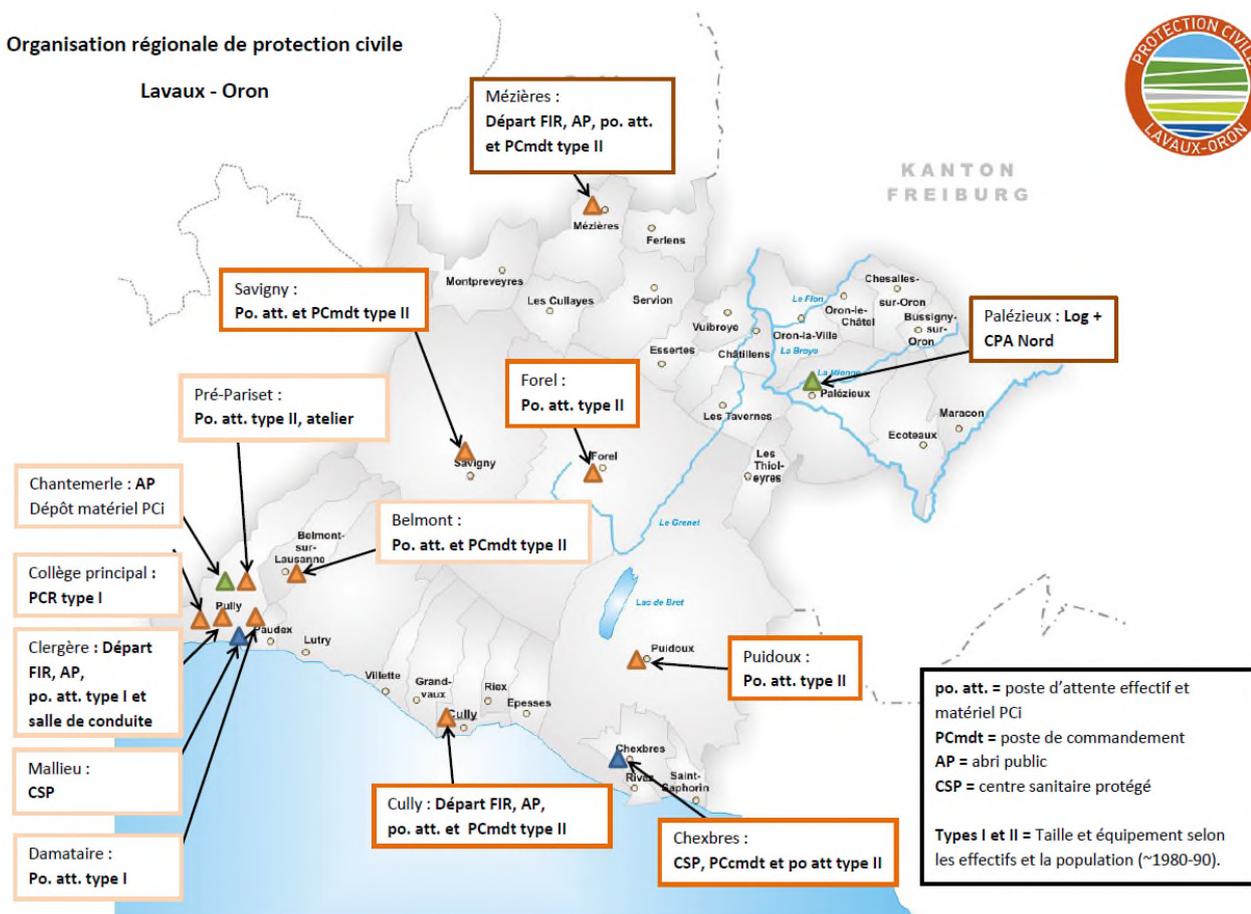
Lors de sa séance du 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé de la mise en vigueur de la loi fédérale totalement révisée sur la protection de la population et sur la protection civile au 1^{er} janvier 2021 et approuvé les ordonnances sur la protection de la population et sur la protection civile. La révision totale renforce la conduite, la coordination et la capacité d'intervention de la protection de la population en situation de crise. Pour la protection civile, elle apporte notamment une réduction de la durée de l'obligation de servir et une flexibilisation du système de prestations de service.

En application de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile au 1^{er} janvier 2021, la libération des astreints intervient pour le personnel de base, soldats et appointés, et les sous-officiers au grade de caporal et sergent, nés en 1987 ou avant. Les sous-officiers supérieurs et les officiers seront eux appelés à servir jusqu'à 40 ans, voire plus si la personne s'annonce comme volontaire.

Pour l'ORPC du District de Lavaux-Oron, 224 personnes astreintes sont libérées de leurs obligations de servir, et des personnes s'annoncent déjà comme volontaires. L'effectif général passe de 648 personnes à 424. Une analyse concernant une réaffectation des effectifs de quatre compagnies à trois sera effectuée début 2021.

Inventaire des ressources

Matériel et ouvrages de protection



Tous les ouvrages de protection civile sont régulièrement surveillés et réparés. Les contrôles périodiques cantonaux (CPC) sont effectués dans le cadre du service de milice. Des recrues du domaine logistique de l'école de formation de base cantonale viennent pour vivre une formation plus complète dans la région. Le stockage et l'affectation des ouvrages font l'objet d'une analyse de projet permettant à l'ORPC LAO de doter les unités d'un état opérationnel ciblé.

Plusieurs inventaires généraux concernant tout le matériel de l'ORPC du District de Lavaux-Oron ont été effectués, il s'agit de :

- inventaire du parc des véhicules avec informations techniques ;
- état et situation de réparation des ouvrages de protection ;
- inventaire des génératrices ;
- inventaire du matériel et produits de désinfection ;
- inventaire des stocks en eau potable ;
- inventaire et planification du contrôle du matériel antichute ;
- inventaire des appareils Polycom TPH900.

REMERCIEMENTS DE LA SYNDIQUE

Dans mon rapport 2019, je vous faisais part du fait que nous étions la dernière région (sur les 10 que comptent les districts vaudois) à avoir fusionné – in extremis - et que ce processus s'était avéré très délicat, voire même un défi qui a pris une dizaine d'années avant d'aboutir !

La présente législature aura été la bonne, réunissant autour de la table politiques et professionnels, avec pour chacun, la détermination de bien faire avec les personnes et sensibilités en présence. Notre région Lavaux-Oron est un succès et je suis très heureuse d'avoir pu participer activement à sa mise en place, plus particulièrement au sein du groupe de travail RH, très actif et au cœur de cette fusion, sans oublier les finances évidemment, qui constituent LE point d'achoppement central de toute fusion. Mais au-delà des aspects financiers, c'est l'humain qui est au centre de tout service à la population, et notre ORPCI peut être fière de ses prestations et de son professionnalisme dans la gestion de cette crise sans précédent depuis la grippe espagnole. Ses qualités sont reconnues et appréciées par nos partenaires, mais surtout par les citoyens qui souffrent et par les plus démunis. MERCI à tous de mettre votre temps au service des autres.



Source : <https://blog.alertswiss.ch/fr/rubrique/nouvelles-de-lofpp/alex-2/>

COMMUNICATION

« *Le meilleur moyen d'assurer une bonne communication c'est l'écoute, la compréhension et l'action partagée* ». *Didier Court, Entrepreneur, Auteur, Consultant*

L'année qui vient de s'écouler sera qualifiée de « compliquée » par la soussignée : la surcharge de travail induite par la pandémie, la reprise respectivement de l'administration générale et des ressources humaines au 1er juillet, puis de la syndication au 27 juillet n'a permis l'élaboration que d'un seul numéro du **belmontinfo** en juin 2020.

La communication en général, et sous toutes ses formes, est un lien essentiel avec nos habitants, mais également avec notre personnel.

Dès lors, son organisation est d'ores et déjà une des priorités de la nouvelle législature. La constitution d'un comité de rédaction est indispensable, avec un appui administratif dévolu, afin de pouvoir assurer une publication régulière.



Source : www.weka.fr – Dessin de Michel Cambon

BÂTIMENTS COMMUNAUX

« Nous façonnons nos bâtiments, et ensuite nos bâtiments nous façonnent ».Winston Churchill

Préambule

L'année 2020 est un véritable tsunami pour notre petite équipe de conciergerie. COVID-19 rime avec un programme de désinfection extrêmement contraignant imposé par le canton, notamment pour les classes et UAPE (Norme 170). Dès le mois de mai, nous avons dû faire appel à une entreprise professionnelle de nettoyage pour nous permettre de tenir la cadence et de ne pas épuiser notre personnel.

Sous la responsabilité de M. Yann Tornare, responsable conciergerie et bâtiments communaux, le service se compose au 31.12.2020 :

- de deux concierges à 100%,
- de trois auxiliaires de conciergerie, respectivement à 70%, 75% et 50%,
- ainsi que d'une intendante des refuges à 25%.

Bâtiment administratif

- réaménagement et peintures de deux bureaux ;
- pose d'un système anticalcaire sur l'introduction d'eau du bâtiment.

Bâtiment des Services extérieurs

- avec ses 34 ans d'âge, notre bâtiment d'Arnier 80 nécessite d'importants travaux d'entretien comme nous l'avons mentionné déjà précédemment. Les plus urgents ont été portés au budget 2020 :
 - changement des vitrages et peinture des portes du garage au niveau de la caserne et du local de lavage ;
 - pose d'un système anticalcaire sur l'introduction d'eau de tout le bâtiment ;
 - mise en place de la liaison entre le Bâtiment administratif et Arnier 80 au moyen de fibre optique pour la création de postes de travail pour les tâches administratives des Services extérieurs.

Bâtiment de l'Auberge communale

- aucun logement vacant en 2020 ;
- suppression des loyers (hors charges) de notre Auberge communale durant les périodes de fermeture des établissements imposées par le Conseil Fédéral.

Grande Salle

- réservée uniquement aux séances politiques, dans le respect des mesures sanitaires imposées.

Maison Pasche

- pas de logement vacant en 2020.

Rural du Signal

- rien à signaler.

Fontaines :

- rien à signaler.

Refuges

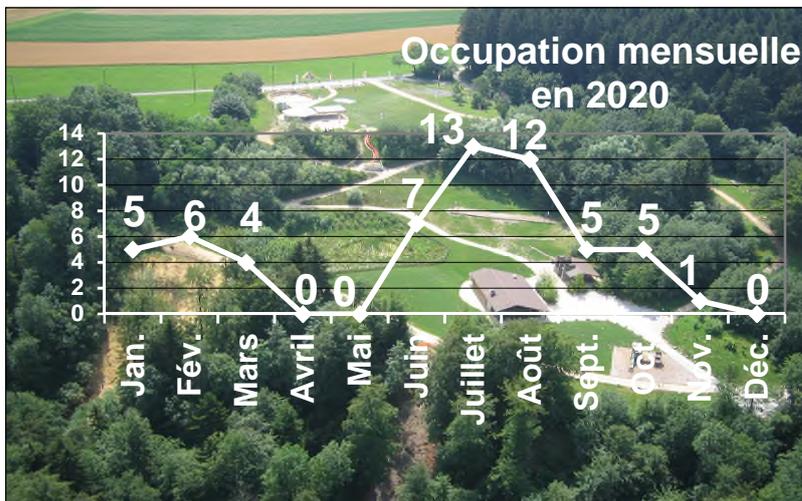
En raison de la pandémie COVID-19, les refuges ont été fermés une grande partie de l'année.

Refuge des Bas-Monts

Durant l'année, de petits travaux d'entretien régulier sont effectués par nos équipes techniques. En 2020 notamment, remplacement du réfrigérateur et ajout d'une armoire frigorifique supplémentaire principalement réservée aux boissons.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

	Habitants de Belmont	Locataires extérieurs	Sociétés locales et usage communal	Total
2017	42	77	12	131
2018	45	72	12	129
2019	43	68	5	116
2020	14	42	2	58



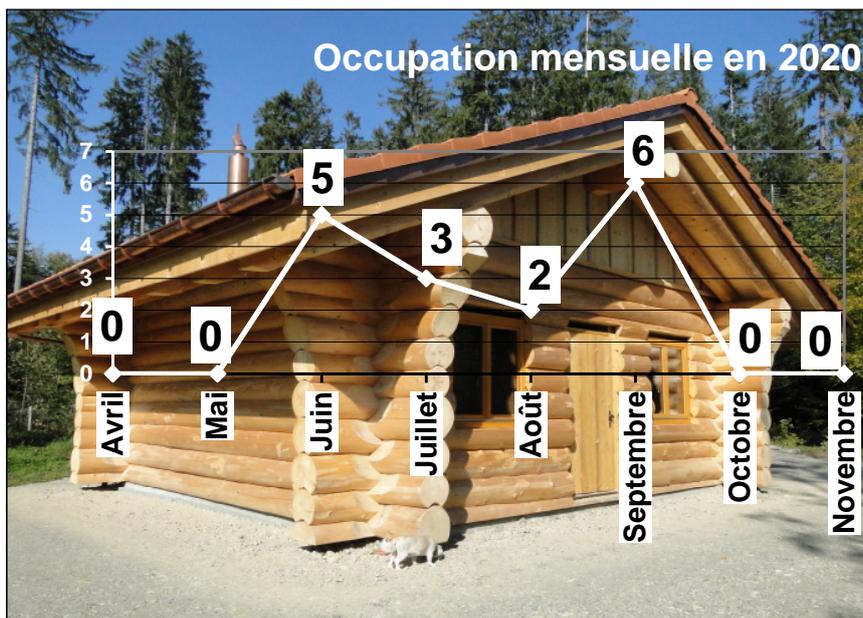
Nombre de locations annulées liées au COVID-19 : 62

Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes.

	Habitants de Belmont	Sociétés et groupements divers Belmont	Total
2017	38	0	38
2018	19	3	22
2019	15	2	17
2020	16	1	17



Nombre de locations annulées liées au COVID-19 : 5

VIGNES

« Le vin est la partie intellectuelle d'un repas, les viandes et les légumes n'en sont que la partie matérielle ». Alexandre Dumas

Nos cépages : chasselas – pinot noir – gamaret et garanoir

Le millésime 2020 s'annonce aussi solaire que 2015 ou 2018, même si les quantités sont moindres. La qualité est exceptionnelle, tous cépages confondus. L'état sanitaire est irréprochable car l'été chaud et relativement sec a contribué à rendre le fruit très sain et mûr. Les arômes sont intenses, l'acidité recherchée est là et les sondages sont élevés... bref c'est du soleil en bouteille qui s'annonce sous les meilleurs auspices pour nos 3 cuvées 2020.

On a vendangé à la mi-septembre, nos grains étant à maturité très tôt, avec une météo clémente, malgré une période de mauvais temps au moment de la floraison. Pas de grêle, peu de mouches Suzuki et une pression faible de mildiou et d'oïdium ont favorisé une récolte avec des concentrations aromatiques magnifiques si on s'en réfère aux producteurs des six régions viticoles vaudoises unanimes.

Pour mémoire, pour notre vin blanc, nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et l'année de la mise en bouteilles. Pour le rouge, la récolte 2019 sera mise en bouteilles en 2021. Au vu du succès de notre cuvée spéciale « Blanc de Belmonoir 2018 » (ou cuvée rosée ☺), il a été décidé que la vendange en Pinot noir et Garanoir 2020 sera utilisée pour l'élaboration d'une nouvelle cuvée spéciale 2020, dont la mise en bouteille se fera au printemps 2021.

En 2020, les prix restent inchangés pour le blanc et le rouge.

Il faut également distinguer l'exercice comptable (charges-produits) et le fait que nous sommes en décalage entre l'année de récolte et les années de production (décalage coût-produit).

La mise en place d'une plateforme de vente en ligne pour nos millésimes n'a pas pu être réalisée en 2020 faute de temps disponible. Une réflexion sera menée plus en avant sur cette question en 2021, notre souci principal étant la gestion des envois par notre personnel.

Le tableau ci-après a été établi en tenant compte des coûts d'exploitation effectifs pour l'année 2020 (en regard à 2019), sachant que ces coûts concernent, pour le cépage blanc, l'entretien et la mise en bouteille de la vendange 2019 ; pour les 3 cépages de rouge, uniquement les coût d'entretien.

	Bouteilles produites en 2020		
	Rouge 2018	Blanc 2019	Blanc de Belmonoir 2019
Coûts d'exploitation	CHF 6'955.25	CHF 14'693.35	--
Nombre de bouteilles	0	1'320	--
Coût par bouteille	0	CHF 11.15	--
	Bouteilles produites en 2019		
	Rouge 2017	Blanc 2018	Blanc de Belmonoir 2018
Coûts d'exploitation	CHF 10'872.70	CHF 14'246.45.10	CHF 12'089.15
Nombre de bouteilles	918	1'494	840
Coût par bouteille	CHF 11.85	CHF 9.55	CHF 14.40

2020 et COVID-19 sont aussi synonymes de chute de nos ventes, tous les évènements internes ou externes ayant été annulés. S'ajoute à cela le fait que notre Auberge communale ait été fermée plusieurs mois : en effet, depuis 2 ans cette dernière contribue pour une grande partie à l'écoulement de notre stock, le vin communal rencontrant un franc succès.

Dès lors, en 2020, 1'187 bouteilles ont été vendues, soit quelque 1'006 de moins qu'en 2019 (2'193 en 2019), soit 463 à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 724 au public, dont 475 à l'Auberge communale, ce qui représente un montant de CHF 13'261.- (CHF 28'868.- en 2019).

En cave, notre stock se monte à CHF 27'630.- (valeur calculée au prix de revient), ce qui correspond à 2'200 bt (arrondi). A ce stock s'ajoutera la production encore en cuve au moment de l'établissement de ce rapport.

Productions

Vendanges 2020

kg	Cépage	sondant à	production en lt
802	Chasselas	73°	641.6
437	Pinot noir	102°	323.2
198	Gamaret	97°	158.4
251	Garanoir	97°	200.8

Vendanges 2019

kg	Cépage	sondant à	production en lt
1'372	Chasselas	75,60°	975
393	Pinot noir	95,81°	314
252	Gamaret	94,35°	202
342	Garanoir	90,86°	274



CONCLUSION DE LA SYNDIQUE

« Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque rien. Il y a des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde. » Jean D'Ormesson



A un journaliste du quotidien 24 Heures qui voulait avoir mon avis sur les qualités qui font un-e bon-ne syndic-que, j'ai répondu qu'avant tout, il faut être tourné vers l'autre, aimer les gens et avoir une oreille toujours disponible pour non seulement entendre, mais surtout écouter ! A cela s'ajoute bien évidemment une communication bienveillante et honnête qui à mon sens est la base de toute interaction, de tout engagement tant avec nos citoyens, que mes collègues et notre personnel.

Si cette année a été pour le moins compliquée et particulièrement lourde en terme de charge de travail et d'investissement personnel, je dirais qu'avant tout, la chose publique c'est une aventure humaine incroyable, riche de rencontres, d'échanges et d'apprentissages aussi, car chaque jour est un autre jour ! Et heureusement j'ai envie de dire !

J'ai la chance de faire partie d'un collègue municipal engagé et dynamique, avec lequel je/nous formons une équipe soudée. Agir Ensemble, à l'écoute des besoins de nos habitants dans un esprit solidaire et d'ouverture, sont les fondements d'une politique de proximité essentielle à notre bon fonctionnement. Que mes collègues soient ici remerciés de la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi que pour tout leur travail et leur soutien au quotidien.

Enfin, je ne peux terminer ce rapport sans adresser à tout notre personnel ma profonde gratitude pour son engagement, son esprit solidaire et l'attitude responsable dont il fait preuve depuis le début de la pandémie COVID-19. Même si cette année a nécessité un investissement en temps et en heures très conséquent et s'est avérée être particulièrement anxiogène pour beaucoup d'entre eux, ni la fatigue, ni la pression induite par l'application successives des directives tant fédérales que cantonales, n'ont réussi à entamer l'excellent esprit de collaboration entre services, où le calme et la « positive attitude » sont des valeurs qui parlent à tous.

Recevez toutes et tous mes très chaleureux remerciements et au plaisir de vous retrouver pour mener à bien les nouveaux défis qui nous attendent !

*« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».
Henry Ford*



Nathalie Greiner, Syndique

FINANCES - INFORMATIQUE -- TRANSPORTS

M. Jean-Claude FAVRE, Municipal



FINANCES

Préambule

Les aspects financiers de la gestion communale sont présentés dans le préavis sur les comptes 2020 et les documents d'accompagnement à ce préavis. Nous n'aborderons donc pas ces éléments dans le rapport de gestion, mais ceux relatifs à l'organisation de la Bourse communale et aux travaux réalisés par celle-ci dans le courant de l'année.

Présentation de l'organisation en place

A fin 2020, l'équipe de la Bourse communale est composée de trois personnes, représentant 2,5 ept :

- M. Mathieu Rochat, Chef des finances depuis le 1er mars 2019, qui a depuis lors fortement contribué à la refonte efficace de nos processus comptables ;
- M. Témerson Montagner, engagé début octobre en CDD pour une année en tant qu'adjoint du Chef des finances ;
- Mme Isabelle Gaillard, en appui pour 50% de son temps, les autres 50% étant consacrés au pré et parascolaire.

M. Montagner a été engagé en cours d'année pour permettre à Mme Valérie Guex de consacrer 100% de son temps à la fonction RH, celle-ci nécessitant un renforcement temporaire conséquent, dans l'attente de l'engagement d'un nouveau ou d'une nouvelle responsable RH début 2021.

La solution informatique utilisée pour la tenue de nos comptes est le système Abacus, solution utilisée par de nombreuses administrations publiques et adaptée à la taille de notre commune. La société Ofisa nous assure un support régulier dans l'utilisation de ce système comptable.

Cette solution permet un suivi budgétaire efficace, grâce à la saisie de l'ensemble des postes budgétaires dans le système et un flux de validation des factures permettant de comparer aisément les montants comptabilisés avec les montants budgétés.

A noter que la mise en place récente de la numérisation des factures nous a permis d'améliorer ce suivi budgétaire et les processus de validation des factures et des paiements.

Au niveau bancaire, la Bourse travaille majoritairement avec PostFinance, mais dispose également de comptes auprès de la BCV et de Crédit Suisse. Aucun prélèvement ne peut être effectué sur ces comptes sans une double signature. Ces signatures se font en général sous forme électronique au travers des systèmes e-banking de ces établissements.

Activités du Service des finances au quotidien

L'activité principale du Service des finances consiste à tenir à jour la comptabilité de l'administration communale en assurant le traitement des factures émises ou reçues, l'exécution des paiements ou des encaissements, le contrôle et le suivi des opérations financières courantes.

Pour l'année 2020, on dénombre :

- 5145 factures émises pour affaires communales (locations de salles, taxes de raccordement, taxes déchets, réfectoire, ...) pour un montant total de CHF 1'264'964.98 ;
- 2047 factures émises pour l'accueil de jour des enfants (Moussaillons et UAPE, sans réfectoire) pour un montant total de CHF 968'659.85 ;
- 2264 factures reçues pour un montant total de CHF 15'929'667.68 ;
- 3378 paiements bancaires effectués, dont environ un tiers correspondant à des versements de salaire ;
- 157 décaissements de cash, effectués au travers de la caisse communale ;
- plus de 400 rappels émis pour un montant total de CHF 104'319.50 (affaires communales et accueil de jour).

Projets réalisés en 2020

Au-delà du renforcement des processus comptables déjà mentionnés, nous pouvons relever trois projets importants réalisés au cours de l'année :

- la mise en place d'un fonctionnement à distance de l'équipe comptable à partir du 16 mars, afin de répondre aux nouvelles exigences imposées par la situation sanitaire. Pour permettre un tel fonctionnement, l'ensemble des outils, des procédures internes et des processus opérationnels a été adapté de manière rapide et efficace. Un grand bravo à toute l'équipe comptable pour cette réussite.
- Dans le cadre de la préparation du budget 2021, un nouveau système d'évaluation des besoins RH a été mis en place avec l'ensemble des responsables de dicastères et de services, l'objectif étant, dans un premier temps, d'évaluer les besoins RH en ept (équivalent plein temps) et non en CHF.
- Pour finir, nous avons mis en place, courant décembre, un nouveau système de gestion électronique de documents (GED) qui nous permet un meilleur suivi de la documentation au sein du Service des finances. Ce projet est décrit plus en détail dans le chapitre suivant relatif à l'informatique.

Projets à venir

Deux projets importants sont à initier prochainement au sein du Service des finances :

- Il s'agit tout d'abord de la gestion des immobilisations, qui devrait nous permettre un meilleur suivi de la valorisation de nos actifs et de leur amortissement au fil des années.

Ce projet répond aux recommandations faites dans le cadre de MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), nouveau plan comptable en 20 recommandations publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Actuellement, les communes vaudoises fonctionnent encore avec le plan comptable vaudois, dérivé du MCH1. Des travaux sont en cours pour diriger les communes vers le régime MCH2, mais il ne devrait pas aboutir avant plusieurs années.

Nous devons donc décider entre attendre encore plusieurs années les instructions précises relatives à MCH2, ou anticiper le changement avec la mise en place d'une gestion des immobilisations qui ne répondrait peut-être pas exactement aux exigences spécifiques du canton.

- Le deuxième projet consistera à renforcer le contrôle de nos engagements, au travers d'un meilleur suivi des contrats conclus par les différents services et de leur rapprochement avec les montants alloués, que ce soit dans le cadre du budget annuel ou de préavis spécifiques.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément à l'annexe au Règlement du Conseil communal – « *Règlement spécial valable pour la législature 2016-2021 fixant les compétences accordées à la Municipalité* », article 6, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

- **Achat** : aucun achat en 2020.
- **Vente** : 15 actions Mediaprofil SA à Mediaprofil Holding SA pour le montant total de CHF 1500.-.
- **Echanges** : aucun échange en 2020.
- **Servitudes** :
 - PPA « Rue des Corbaz » :
 - 1 servitude sur parcelle n° 1554 - Passage public à pied
 - 1 servitude sur parcelles n° 315, 1554 et 1555 en faveur de la parcelle communale privée n° 316 (collège et administration) - Passage public à pied et pour tous véhicules (accès au collège par l'arrière pour les enseignants, les locataires et les services d'urgence).
 - Chemin des Grands Champs :
 - 1 servitude sur parcelle n° 1491 - Passage public à pied et pour tous véhicules

Conclusions « Finances »

L'année 2020 a été une année difficile pour les équipes comptables, avec des changements organisationnels importants et une charge de travail conséquente. Les nouveaux outils et processus mis en place devraient nous permettre de faciliter le travail pour les années à venir et augmenter l'efficacité globale du suivi financier de la commune.

Merci à toute l'équipe finance pour l'excellent travail réalisé courant 2020.



Source : <https://www.dynamique-mag.com/article/quelques-conseils-bien-gerer-finances-entreprises.6138>

INFORMATIQUE

Préambule

La mission principale du Service informatique est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

Pour assurer cette mission au quotidien, notre commune bénéficie depuis de nombreuses années de l'assistance du Bureau Informatique de Pully (BIP).

Présentation du BIP (Bureau informatique Pully)

Le BIP compte 8 collaborateurs et assume quotidiennement les activités suivantes :

- l'exploitation des infrastructures, ce qui comprend :
 - la définition et la maintenance des configurations hardware et software,
 - la disponibilité et la sécurité du réseau et des installations,
 - la sauvegarde, la restauration et l'archivage des données,
 - la gestion des équipements ;
- l'acquisition des biens et services informatiques ;
- la formation et l'assistance aux utilisateurs ;
- l'étude, la conduite et la réalisation de projets liés à l'informatique et à la géo-informatique.

La plupart des activités énumérées ci-dessus concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully, hébergés de façon mutualisée dans une infrastructure informatique commune. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) ainsi que l'École de Musique de Pully (EMP).

Dans ce contexte, pour la Commune de Belmont, le Municipal en charge de l'informatique est le délégué communal au sein du Comité de pilotage informatique et notre Chef des finances, M. Rochat, est le répondant opérationnel du BIP.

A ce jour, le réseau informatique géré par le BIP compte environ 330 postes de travail, 63 imprimantes ou appareils multifonctions et plus de 80 serveurs physiques ou virtuels. Il fournit ses prestations à près de 390 utilisateurs.

Pour la Commune de Belmont, cela représente 34 utilisateurs, 22 postes de travail et 4 imprimantes multifonctions, soit 6,62% de l'ensemble géré par le BIP.

Au niveau du support aux utilisateurs, courant 2020, il y a eu 2200 tickets d'ouverts, dont 200 par des usagers de Belmont (soit 9%).

La disponibilité des systèmes a été excellente, puisqu'elle est estimée à environ 99 % (hors interventions de maintenance planifiées et annoncées).

Projets réalisés en 2020

L'entrée en vigueur du « télétravail », généralisé dès la mi-mars suite aux décisions de la Confédération, n'a pas présenté de problèmes techniques et sécuritaires majeurs pour la Ville de Pully et ses partenaires. En effet, les infrastructures existantes étaient déjà prévues pour répondre à ce type de besoin grâce aux choix stratégiques décidés par les autorités au cours des précédentes années. Ainsi, le passage au télétravail pour l'ensemble des collaborateurs administratifs s'est déroulé en l'espace de quelques jours. Les principales difficultés rencontrées ont plutôt été dans l'accompagnement et le soutien aux utilisateurs qui débutaient dans le télétravail.

Compte-tenu de l'augmentation importante du nombre de collaborateurs accédant simultanément aux serveurs informatiques des communes depuis leur domicile, le BIP a également pris la précaution d'augmenter la capacité des connexions Internet, afin d'éviter tout engorgement du réseau et baisse de performance des outils.

Au printemps, le BIP a réalisé un appel d'offres public afin de renouveler les [serveurs informatiques et systèmes de sauvegardes](#) arrivés en fin de vie. Les travaux ont débuté en août 2020 et se termineront en janvier 2021.

Le projet lié au renouvellement du logiciel pour la [gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique](#) a démarré en juin 2020 et sa mise en exploitation est prévue pour le 2ème semestre 2021.

Le nouveau logiciel [eSéances](#) de gestion des procès-verbaux de la Municipalité est opérationnel à Pully depuis le 1er janvier 2020. Sa mise en fonction à Belmont est prévue courant 2021.

Début 2020, le BIP a réalisé trois appels d'offres distincts en matière de [téléphonie fixe, mobile et d'accès Internet](#) afin de challenger l'opérateur en place pour chacune de ces prestations. Ces processus ont conduit à l'adjudication de nouveaux mandats. C'est ainsi que Swisscom a été remplacé par Sunrise pour la gestion des mobiles de notre commune.

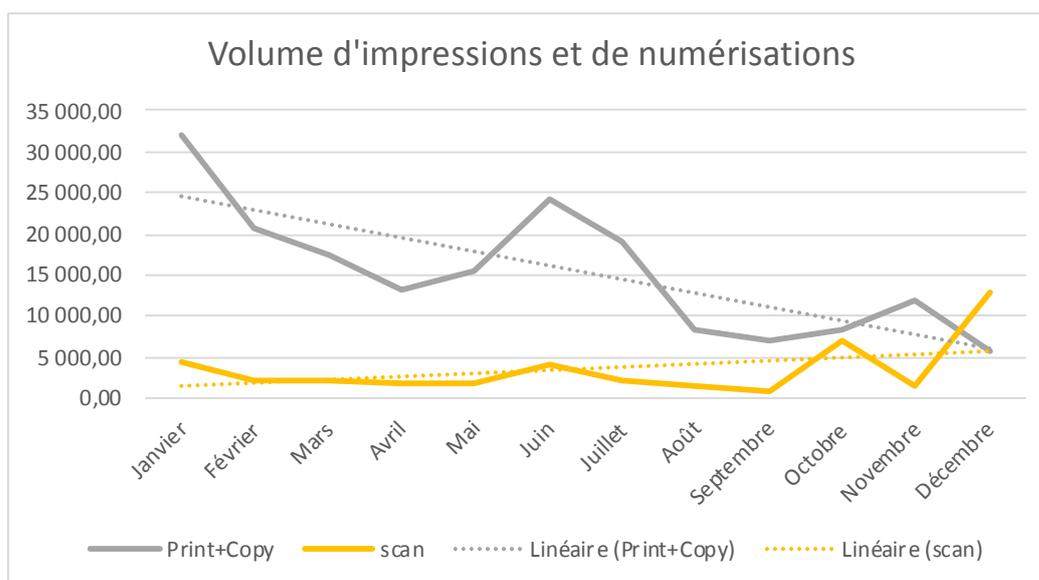
Un appel d'offres a également débuté à l'automne 2020 afin de renouveler le [parc d'imprimantes multifonctions](#). Ce processus se terminera début 2021 en vue du remplacement effectif des appareils au printemps 2021.

Plusieurs applications et outils ont été mis en place ou ont fait l'objet de mises à jour majeures, notamment : le serveur de messagerie Exchange, le contrôleur Wifi, notre ERP Nest / Abacus, le logiciel de gestion des archives et le portail de gestion des amendes d'ordre.

A Belmont, un [outil de saisie des temps de travail](#) « e2time » est en cours d'installation auprès des différents services de l'administration communale. Une période de test a été menée au sein du Service des finances et du Greffe municipal, ce qui a permis de récolter un certain nombre de suggestions, d'adaptations ou d'améliorations de l'outil. L'objectif est de pouvoir déployer cet outil dans tous les services au cours du printemps 2021.

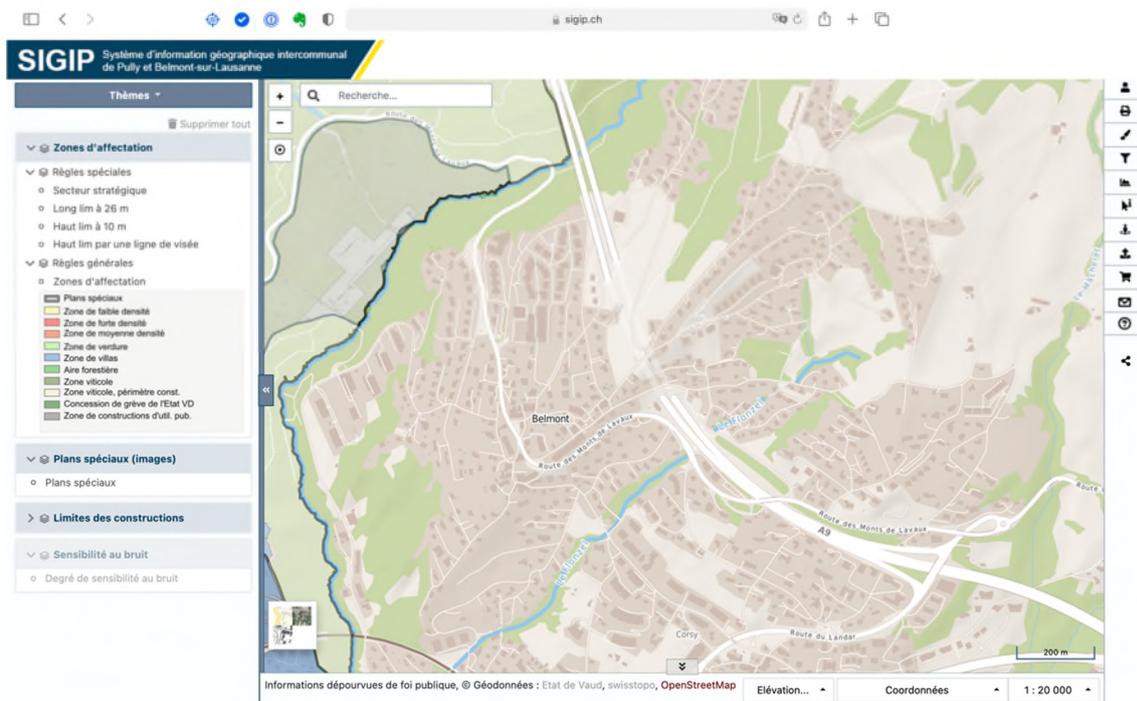
En matière de [gestion électronique de documents](#) (GED), un premier projet de mise en œuvre s'est déroulé courant 2020 au sein du Services des finances. La solution installée, qui se nomme Gargantua, est la même que celle utilisée par les services communaux de la Ville de Pully. Nous avons ainsi pu bénéficier de l'aide précieuse du Bureau Informatique de Pully et de leur archiviste communal, M. Mathieu Saboureau. Grâce à cette nouvelle solution, le Service des finances a pu réduire le nombre de ses dossiers de stockage de 3100 à 160 et le nombre de ses fichiers stockés de 28'000 à 2700. Cette solution permettra également de réduire de manière conséquente la taille des boîtes mail des collaborateurs.

A noter pour finir l'effort conséquent réalisé, en cours d'année, pour réduire notre consommation papier, au travers de l'utilisation de la numérisation des documents, en lieu et place de leur impression. Espérons que cette tendance se confirmera courant 2021.



SIGIP

SIGIP (Système d'information Géographique Intercommunal de Pully et Belmont) est un guichet cartographique en ligne (www.sigip.ch) qui permet, à qui le souhaite, de consulter une carte ou une photo aérienne de notre territoire, de localiser une adresse, de rechercher des coordonnées, de mesurer des distances et des surfaces et d'imprimer des cartes.



SIGIP permet également, à travers ses différentes couches de données, de trouver des informations pratiques sur les bus tl, la CGN et les trains (lignes, arrêts, horaires), les lignes Pedibus, les différentes zones de parcage, les limitations de vitesse, mais aussi les points de recyclage, les salles et terrains de sport ou de spectacle, les commerces, les bâtiments publics, les écoles, les places de jeux, ...

Les informations ci-dessus ne sont que la partie visible de l'iceberg, car SIGIP est également un outil de travail professionnel, évolutif et moderne, riche en données cadastrales, du sous-sol (réseaux), d'aménagement du territoire et d'environnement, notamment, réservées via un accès sécurisé aux mandataires (architectes, ingénieurs) et aux communes.

Un centre de compétence SIGIP (CCSIGIP), composé de collaborateurs délégués par les différentes directions de l'administration et entités partenaires, est en charge de récolter, harmoniser et structurer les demandes et projets d'évolution touchant aux géodonnées et à SIGIP.

Courant 2020, un nouveau partenaire a rejoint SIGIP. Il s'agit du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux, pour la gestion au quotidien des données de ses tubes à clefs et de ses dossiers d'intervention, ces thèmes étant consultables uniquement au travers d'un accès privé et sécurisé.

En matière de géodonnées, le guichet cartographique sigip.ch a été étoffé cette année de plusieurs nouveaux thèmes comme :

- l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) (accès public) ;
- l'inventaire ICOMOS des jardins historiques (accès public) ;
- les balades et randonnées (Tous à l'Est) issues du Guide des balades de l'Est lausannois (accès public) ;
- les données d'imagerie aérienne Swissimage 2020 de SwissTopo (accès public) ;
- les murs de soutènement (accès privé) ;
- les données pour la gestion des citernes et des systèmes de chauffage (accès privé).

Projets informatiques à venir

2021 sera consacré au déploiement de la GED dans les autres services de l'administration communale. Le succès constaté avec le Service des finances nous laisse augurer d'une amélioration significative de la gestion des documents dans nos services et d'une réduction notable des espaces disques nécessaires à leur stockage.

L'année en cours devrait également permettre l'activation complète de la solution de saisie des temps de travail « e2time » et du nouvel outil de gestion des procès-verbaux de la Municipalité « eSéances ».

En matière de cyberadministration, peu d'échanges ont eu lieu en 2020 entre le canton et l'Association Vaudoise des Responsables Informatiques Communaux (AVRIC) en raison de la crise sanitaire et des mesures de protection. Il semble que cette période ait été mise à profit par le canton pour faire progresser les aspects légaux. En ce qui concerne le projet de eDéménagement CH (service permettant aux particuliers, domiciliés en Suisse, d'annoncer leur déménagement par voie électronique), il devrait se concrétiser courant 2021 pour les premières communes volontaires.

Conclusions « Informatique »

Nous ne saurions terminer notre rapport sans remercier chaleureusement M. Gérald Pittet, responsable du BIP et son équipe toujours très professionnelle, ainsi que M. Luis Teba, en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.



Source : <https://images.app.goo.gl/FT5os55Vb3TW9iQH8>

TRANSPORTS

Préambule

Les transports représentent une thématique globale que vous retrouverez dans ce rapport sous plusieurs dicastères, avec des sujets comme les transports scolaires, l'entretien du réseau routier ou le soutien à l'acquisition de vélos électriques.

Nous ne traitons ici que de la partie services de transport à la population (publics, semi-publics ou privés), qui se répartit en trois catégories :

- les tl (transports lausannois) ;
- les transports régionaux ;
- les taxis.

TRANSPORTS LAUSANNOIS

L'exercice 2020 a été fortement marqué par la crise sanitaire vécue depuis le mois de mars 2020 avec la covid-19 et ses variantes qui ont rythmé les mesures édictées par l'OFSP et la branche des Transports publics. Ces mesures ont fortement impacté la fréquentation des moyens de transport, l'organisation, les modes de travail et les modes de vie. Malgré ces difficultés, les tl sont parvenus à réaliser leur mission de service public et poursuivre leurs projets tout au long de l'année.

Quelques chiffres :

- 1647 collaboratrices et collaborateurs, représentant 61 nationalités, dont 16% de femmes (38% au sein de la Direction).
- 42 lignes d'autobus et de trolleybus dans l'agglomération, parmi lesquelles 5 lignes régionales, qui ont leur terminus à Froideville, Moudon, Mézières, Cully et Grand-Mont, ainsi que 6 lignes Pyjama (service nocturne).
- 87 millions de voyageuses et voyageurs transportés, dont 84,4 millions sur le réseau tl et 2,9 millions sur la ligne Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).
- Une baisse de fréquentation de 28,4% de fréquentation en comparaison avec 2019 en raison de la crise sanitaire, soit 33,9 millions de voyageuses et voyageurs en moins.
- Sur le plan financier, cela représente une baisse de recettes de CHF 28.2 mios ; les indemnités devraient se monter à plus de CHF 19.9 mios par rapport au budget.

Si l'offre des tl a peu évolué en 2020 sur le territoire de la commune, on peut néanmoins relever les événements marquants suivants courant 2020 :

Janvier

Les tl sont transporteur public officiel des premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ). Cet événement symbolique souligne l'ambition de Lausanne 2020 de livrer des Jeux durables en s'appuyant sur l'expertise des tl pour chaque jour mettre en œuvre le déplacement en transports publics des athlètes.

Février

L'horizon se dégage enfin pour le tramway Lausanne-Renens avec le rejet de deux recours sur les secteurs de Renens et du Flon par le Tribunal administratif fédéral (TAF), ce qui met ainsi fin à des années de procédure juridique et valide la globalité du permis de construire du tramway.

Le chantier du tramway démarre en septembre avec les travaux préparatoires sur l'avenue du 14-Avril à Renens.

Parallèlement au démarrage des travaux, le Conseil fédéral a décidé le 19 juin 2020 de modifier la concession du tramway Lausanne-Renens pour permettre le prolongement de la ligne jusqu'à Villars-Sainte-Croix.

Août

Le premier des douze trolleybus à double articulation commandés au constructeur suisse Carrosserie Hess est arrivé aux trolleybus début août 2020. Ce véhicule 100% électrique et mesurant 25 mètres de long possède une capacité plus importante qu'un trolleybus à remorque (20 places de plus) et offre un accès de plain-pied. Circulant sur la ligne 9, il a permis d'augmenter la capacité de la ligne saturée entre Lutry et Prilly.

Pour rappel, avec plus de 6,3 millions de voyageuses et voyageurs en 2019, la ligne 9 est l'une des plus fréquentées du réseau trolleybus, mais aussi une des plus anciennes. Sa transformation en ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) fait partie intégrante du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Septembre

Test à Renens d'une nouvelle offre « Flexibus » de transport public à la demande, afin de répondre aux besoins des voyageuses et voyageurs situés dans des zones non desservies par le réseau trolleybus actuel. Un minibus de 23 places circulant sur un parcours variant en fonction de la demande. Le service pouvait être commandé via un numéro de téléphone ou à l'aide d'une application mobile. La phase expérimentale a duré six semaines (du 2 septembre au 10 octobre 2020) et s'est terminée sur un bilan positif : plus de 2800 voyageuses et voyageurs ont fait appel au service FlexiBus et ont ainsi parcouru près de 7000 kilomètres dans la commune de Renens. La promesse d'un service de transports publics à l'arrêt demandé en moins de dix minutes a pu être réalisée dans 77% des cas. Une analyse est en cours pour définir les possibilités de déploiement de cette offre sur d'autres secteurs de l'agglomération.

Le mardi 22 septembre 2020, les derniers mètres de la galerie du LEB, sous l'avenue d'Echallens, ont été creusés. Le tunnel relie dorénavant Prilly à Lausanne, étape importante en vue de transformer le LEB en un véritable RER à disposition des quelque 3,7 millions de voyageuses et voyageurs annuels de la ligne. La liaison ouvre la possibilité à une circulation des trains en double voie et sécurise la mobilité douce en surface. L'exploitation du nouveau tracé ferroviaire du LEB est prévue au 2ème trimestre de 2022. Après la mise en service du tunnel du LEB, les voies seront démantelées sur l'avenue d'Echallens et l'espace sera réaménagé.

Par ailleurs, Le LEB est passé à une cadence de 15 minutes jusqu'à Echallens à partir du 13 décembre 2020.

Dernier événement d'importance pour les trolleybus :

- début décembre, après plus de vingt ans à la tête des trolleybus, Michel Joye passe le flambeau à Patricia Solioz Mathys. Nos meilleurs vœux accompagnent Madame Solioz Mathys dans ses nouvelles responsabilités.

TRANSPORTS RÉGIONAUX

Les transports régionaux du Canton de Vaud se répartissent en fonction des bassins desservis selon le découpage suivant :

- Bassin 1 - Nord vaudois - Vallée de Joux
- Bassin 2 - Broye
- Bassin 3 - Nyon - Rolle - Aubonne
- Bassin 4 - Morges - Cossonay
- Bassin 5 - Lausanne - Echallens - Oron
- Bassin 6 - Riviera - Pays-d'Enhaut
- Bassin 7 - Chablais

Notre commune fait partie du bassin n° 5 qui représente une région sensiblement plus large que la seule agglomération lausannoise, puisqu'elle s'étend jusqu'à Oron et Echallens.

En Suisse, les entreprises de transport, subventionnées par les pouvoirs publics, n'ont pas le droit de faire des bénéfices et leurs coûts non couverts sont financés par la Confédération, les cantons et les communes en fonction de règles de financement propres aux transports publics.

La répartition entre les communes, du montant final à charge d'un bassin de transport, est effectuée en tenant compte de la population résidente permanente de chaque commune au 31 décembre de l'année qui précède la facturation et de son coefficient de qualité de desserte définitif pour l'année de facturation.

Les principaux développements d'offre de transport réalisés durant l'année 2020 sont les suivants :

- Bassin 3 : prolongement de la cadence 15' du Léman EXPRESS toute la journée jusqu'à Annemasse (CFF) ;
- Bassin 3 : renforcement de la ligne 814 Gex – Coppet et mise en place de la nouvelle ligne 818 Gex – Nyon (GLCT) ;
- Bassin 4 : restructuration du réseau de bus des MBC ;
- Bassin 6 : mise à la cadence 15' des trains entre Vevey et Blonay (MVR) aux heures de pointe de la semaine, sur une année pleine, ainsi que prolongation de la cadence 30' les dimanches ;
- Bassin 7 : aménagement de l'offre de bus pour la desserte de l'Hôpital Riviera-Chablais avec une cadence 30' toute la journée (TPC) ;
- Bassins 1, 4, 5, 6 et 7 : divers renforts sur le RER Vaud (CFF), notamment entre Vallorbe et St-Maurice ;
- Tous les bassins : renforcement des prestations en soirée et le week-end.

Dans le contexte sanitaire actuel, le Parlement fédéral a accepté, en septembre, la loi fédérale urgente sur le soutien des transports publics, allouant un montant d'environ 850 millions de francs pour atténuer les pertes financières de la branche.

Dans le Canton de Vaud, on estime à près de 100 millions de francs les pertes de recettes dans le trafic régional (trains RER, métros, lignes de bus régionales notamment), le trafic local (lignes urbaines) et le trafic touristique subventionné (bateaux en particulier). Après dissolution des réserves des entreprises de transport public, le solde de financement à charge des pouvoirs publics se monterait ainsi à environ 80 millions. Ce montant serait à financer par les collectivités publiques selon les règles de financement en vigueur pour chaque type de trafic.

Au vu de l'ampleur des conséquences financières, le Conseil d'État a décidé de prendre les mesures de soutien extraordinaires suivantes pour alléger la charge des communes :

- concernant [le trafic régional](#), le canton renonce à facturer aux communes leur part aux pertes financières, estimée à près de 9,8 millions ;
- concernant [le trafic urbain](#), en majeure partie financé par les communes desservies avec une part de subventionnement cantonal en principe limitée aux charges de fonctionnement, le canton prendra à sa charge la moitié des pertes de recettes, dont il déduira la contribution fédérale extraordinaire. Cela représente un montant estimé à 4,5 millions de francs.

Ces mesures nous ont permis de terminer l'année 2020 « dans les clous », avec une charge de CHF 215'922.70 pour un budget de CHF 246'500.-, mais le canton ne garantit pas de reconduire une telle action en 2021.

TAXIS

Le service de taxis sur notre commune est géré au travers de [l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis](#), association dont notre commune est membre, de même que 11 autres communes (Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully et Renens).

Les organes intercommunaux de l'association sont le [Conseil intercommunal](#) et le [Comité de direction](#), ainsi que la [Commission administrative](#). L'administration de l'association est assurée par le Service intercommunal des taxis qui met à disposition six collaborateurs représentant 3,8 ept.

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de son règlement d'application, un certain nombre de tâches, auparavant de la responsabilité des communes, est maintenant du ressort du canton (gestion des autorisations type C, gestion des VTC), ce qui a nécessité une refonte du règlement intercommunal sur le service des taxis.

En 2020, l'Association a octroyé aux taxis des concessions et autorisations (avec ou sans permis de stationnement) selon les quantités suivantes :

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2019	2020	2019	2020
Compagnies	4	4	82	81
Exploitants indépendants	146	133	146	133
Total	150	137	228	214

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2019	2020	2019	2020
Exploitants regroupés au sein de :				
· Taxiphone	43	39	46	41
· CDS	1	0	1	0
· Allô Taxis !	1	1	2	2
· Autres	57	52	59	55
Total	102	92	108	98

Les stations sont au nombre de 47 et offrent un total de 176 places (comme en 2019).

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 644'578 courses, soit 411'717 distribuées et 232'861 au vol, contre 976'520 en 2019 (-34%).

Le nombre de courses effectuées en 2020 par les chauffeurs de Taxiphone est de 60'176, contre 86'401 en 2019 (-30,35%).

Au vu de la situation très difficile des chauffeurs de taxis, le Comité de direction a décidé de diminuer de moitié, soit de CHF 400.- la taxe annuelle 2021 relative à l'usage accru du domaine public.

Une nouvelle obligation a été insérée dans le règlement intercommunal, statuant qu'aucun taxi ne devra plus émettre de CO2 d'ici au 1^{er} juillet 2025. Une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation sera toutefois accordée au propriétaire d'un taxi immatriculé entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021.

Conclusions « Transports »

L'année 2020 n'aura pas été une année facile pour les sociétés de transport public et le début de l'année 2021 ne s'annonce pas mieux.

Espérons que cela n'aura pas trop d'influence négative sur l'offre actuelle de services proposée à nos habitants et que nous pourrions poursuivre l'encouragement au transfert modal vers les transports publics et autres modes de déplacement durables.



Dessin de Bénédicte pour le 24 Heures du 2 juillet 2020

CONCLUSION DU MUNICIPAL

Ainsi s'achève mon premier exercice de synthèse des travaux réalisés au sein de mon dicastère, au cours d'une année qui n'aura été que partielle en ce qui me concerne.

Une partie de ces six premiers mois aura été consacrée à la découverte du fonctionnement interne de notre administration communale et à l'apprentissage des pratiques propres à la gestion publique.

Un grand merci à mes collègues de la Municipalité pour l'aide qu'ils m'ont apportée pendant cette période et pour leur patience envers mes erreurs de débutant.

Je pense avoir apporté ma pierre à l'édifice et espère pouvoir poursuivre mon action pendant les mois, voire années à venir, en gardant toujours à l'esprit le bien de notre commune.



Jean-Claude FAVRE, Municipal

2ème SEMESTRE 2020

Juliet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 M	01 D Fête Nationale	01 M	01 J	01 D Toussaint	01 M
02 J	02 D	02 M	02 J	02 L	02 M
03 V	03 L	03 J	03 S	03 M	03 J
04 S	04 M	04 V	04 D	04 M	04 V
05 D Fête d'été	05 M	05 S	05 L	05 J	05 S
06 L	06 J	06 D	06 M	06 V	06 D
07 M	07 J	07 L	07 M	07 S	07 L
08 M	08 S	08 M	08 J	08 D	08 M
09 J	09 D Saint-Antoine	09 M	09 V	09 L	09 M
10 V	10 L	10 J J. Jérôme Genois (DE)	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S Assomption	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L Lundi-du-Jérôme (VD)	21 M	21 S Aweek	21 L 14-Nov
22 M	22 S	22 M Automne	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V Noël
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M Saint-Michel	29 J	29 D	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L	30 M	31 S	30 L	31 M Réouverture (DE)

Adaptation : Jacques Josenand **CALENDRIERVIP.FR**

AFFAIRES SOCIALES - CULTURE - JEUNESSE *(y.c. UAPE, transports scolaires) - PAROISSES -* **BÂTIMENTS COMMUNAUX** *(Temple, Espace* *Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - DOMAINES* **ET FORÊTS**

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



PRÉAMBULE

2020, une année hors norme avec tout de même un rapport de gestion à produire.

En plus d'avoir utilisé un nouveau vocabulaire : présentiel, visio-conférence, Zoom et autre serveur, semi-confinement, confinement et déconfinement, nous avons dû nous adapter, nous réorganiser dans divers secteurs : préscolaire, parascolaire, école, sociétés locales et associations en tous genres.

Avec la participation, la compréhension et la créativité de tous les acteurs politiques et privés nous sommes quand même arrivés au terme de l'année sous revue.

AFFAIRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants

CSR	Centre Social Régional
DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

Prévoyance et aide sociale

Un montant de CHF 1'000.00 est maintenu chaque année dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Durant l'année 2020 une demande d'aide pour un camp scolaire a été accordée pour un montant de CHF 61.-.

Commission sociale communale

Pour la législature 2016-2021, cette commission se compose de Mmes Souyris, membre, Dorthe, secrétaire et de M. RoCHAT, chef des finances. La présidence est assurée par la Municipale en charge. Aucune demande n'a requis son intervention en 2020. Il y aura lieu de constituer une nouvelle commission pour la prochaine législature, suite au départ à la retraite de Mme Dorthe, secrétaire, et de la fin de mandat de la Municipale en charge.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées par le biais de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Les transports proposés 7/7jours peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques ;
- à but professionnel ou de formation ;
- pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour ;
- de «loisirs».

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire. Une carte de légitimation personnalisée lui est alors adressée donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Pour Belmont, la participation en 2020 a été de CHF 8'850.05 (CHF 9'665.10 en 2019).

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux ;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires ;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels ;
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants ;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population ;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS) ;
- tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires soit 33 personnes (15 femmes et 18 hommes) au 31 décembre 2020.

Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Jérôme Sefaranga. Il est appuyé dans ses tâches par Mme Nicole Kuhn, secrétaire, et MM. Pischler et Candaux, adjoints.

Le **Comité de Direction**, présidé par Mme Muriel Preti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et de 2 membres représentant les institutions sociales privées. Il se réunit 1 fois par mois afin de traiter les affaires courantes.

Le **Conseil intercommunal**, composé de délégués des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, est présidé, depuis septembre 2016, par Mme Chantal Dupertuis, Municipale à Belmont. La Commune de Belmont fait aussi partie de la Commission de gestion de la RAS en la personne de Mme Catherine Schiesser. Le Conseil intercommunal se réunit deux fois par an pour se prononcer sur le budget, les comptes et la gestion. En 2020, ces deux assemblées ont eu lieu, en présentiel, avec des mesures sanitaires extrêmement strictes.

Les vacations relatives aux séances, tant de la présidence que de la gestion, sont versées à la Commune de Belmont.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le rapport qui suit provient intégralement de la structure AFJ.

Structure d'accueil familial de jour

La Structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence et de qualité d'accueil sont soumises à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).



L'équipe

La structure est gérée par une coordinatrice, employée à 50 %, qui a pour missions principales d'évaluer les conditions d'accueil des candidates, de surveiller la qualité et la conformité de la prise en charge des enfants, de soutenir les accueillantes dans leur fonction, au travers notamment de formations continues, et de gérer les demandes de placement des familles.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 80 %, qui assure la gestion administrative de la structure (contrats de prestations, salaires des AMF, facturation aux parents) et soutient les accueillantes sur le plan administratif. Au début de l'année 2020, la collaboratrice qui occupait ce poste depuis août 2016 a souhaité relever de nouveaux défis à l'interne de la Ville de Pully et a donc été remplacée par une ancienne collaboratrice de la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) durant un CDD de 6 mois. Ce laps de temps a permis de revoir l'organisation administrative de l'AFJ et de revisiter le cahier des charges de la collaboratrice administrative.

Eléments statistiques

Au 31 décembre 2020, la Structure AFJ comptait 19 accueillantes. Il n'y a eu aucun départ en cours d'année. 91 enfants sont accueillis et 70 enfants sont toujours en liste d'attente

Réseau	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'AMF agréées au 31.12	25	28	22	19	19
Nombre d'enfants au 31.12.	105	101	110	106	91
Nombre d'heures d'accueil	97'403	91'219	106'657	104'912	99'548
Belmont					
Nombre d'AMF agréées au 31.12	4	2	3	3	3
Nombre d'heures d'accueil	13'863	7'728	* 3'080	5'752	7'188

* La baisse importante du nombre d'heures d'accueil à Belmont est due au départ de Mme Cathy Fischer qui accueillait, à elle seule, une dizaine d'enfants par jour.

Projets

Si le début de l'année 2020 nous a laissé très peu de temps pour nous pencher sur de nouveaux projets, l'équilibre retrouvé en fin d'année nous a permis de lancer un nouveau projet, qui se déroulera principalement sur 2021, mais qui a été entamé à la fin de 2020.

Dans le cadre de l'étude de la simplification du système administratif de l'AFJ, l'une des conclusions du rapport établi par la Haute école de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), en septembre 2020, était de pouvoir optimiser les fonctionnalités du système de gestion actuel de l'enfance (CSE-KIBE), afin de pouvoir implémenter des modules déjà existants dans le but de gagner du temps et de l'efficacité.

Dans cet ordre d'idée, nous avons donc décidé d'implémenter le module « Kibe.rpi » qui a pour but de rationaliser la saisie des rapports mensuels ou hebdomadaires de l'accueil familial. Cette nouveauté permettra aux accueillantes de saisir directement les présences, repas et autres éléments utiles sur « Kibe », via une interface en ligne simplifiée, toutes les données étant directement intégrées dans le logiciel à la fin du mois, de manière automatique.

Lors des réflexions menées cette année, nous avons constaté que le système actuel de gestion des décomptes mensuels des prestations fournies par les AMF est particulièrement chronophage et génère beaucoup de travail pour la personne en charge de la gestion administrative de l'AFJ. En terme de préparation, les décomptes mensuels sont pré-remplis avec les prestations de base, imprimés, adressés par poste aux accueillantes, qui les remplissent à la main tout au long du mois et les retournent en fin de mois à la structure. Ceux-ci sont ensuite contrôlés et saisis dans le logiciel « Kibe » afin de pouvoir effectuer la facturation aux parents et établir les fiches de salaire des AMF. Ce traitement complexe des données engendre un temps de traitement de l'information particulièrement long et un risque accru d'erreur de saisie manuelle.

L'implémentation du module RPI permettra à la personne en charge de l'administratif de gagner environ 200 heures par année pour la saisie des décomptes d'heures et 20 heures pour l'impression et l'envoi des décomptes. Ce gain de temps n'enlève en rien le contrôle et les corrections nécessaires des décomptes, mais évite le contrôle mensuel de certains totaux et le temps de saisie.

En outre, voici quelques bénéfices que l'implémentation de ce module pourra amener :

- diminution du nombre d'impressions et d'envois de documents papier ;
- meilleure visibilité des relevés de données ;
- diminution du risque d'erreur lors des saisies ;
- économie des frais d'envoi des décomptes ;
- facilité d'accès au télétravail pour la personne en charge de l'administratif ;
- limitation des déplacements des accueillantes.

COVID-19

Durant cette année 2020, l'apparition du COVID-19 et les nombreuses directives du Conseil d'Etat liées à l'accueil d'enfants ont passablement bousculé l'AFJ. Les mots résumant le mieux cette année particulière sont : adaptation, réactivité, réflexion, plans d'urgence, coordination et solidarité.

Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté l'arrêté relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du COVID-19 et a annoncé la fermeture des structures d'accueil du 18 mars 2020 au 30 avril 2020. Dans ce contexte, l'AFJ a dû mettre en place, en quelques jours, un dispositif d'accueil d'urgence pour les parents mobilisés professionnellement dans la lutte contre l'épidémie et suspendre tous les accueils habituels et les contrats y relatifs. Il a fallu dresser la liste des accueillantes qui faisaient partie des personnes à risque et qui, par conséquent, ne pouvaient maintenir leur activité et identifier les familles qui avaient besoin d'un accueil d'urgence. En collaboration avec les accueillantes, les structures d'accueil collectif, ainsi que les structures d'accueil mises en place par les écoles, tous les enfants nécessitant un accueil ont pu trouver une place.

Durant cette période de fermeture de la Structure AFJ, la Municipalité de Pully et le Comité Directeur du Réseau PPBL (CoDir PPBL) ont validé le versement des salaires des accueillantes à 100%, selon les bases contractuelles et annulé la facturation aux parents qui n'avaient plus accès aux placements. Concernant les accueils d'urgence, les heures d'accueil n'ont pas été facturées, mais uniquement les repas, selon des montants forfaitaires édictés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Cette dernière a également proposé, sous différentes formes, des fonds d'aide extraordinaire pour les Réseaux d'accueil, afin de pallier d'éventuelles difficultés financières liées à l'arrêt de la facturation provisoire aux parents.

Le 11 mai 2020, l'AFJ a dû s'adapter à la reprise progressive de l'enseignement en présentiel dans le cadre de la scolarité obligatoire et à la réouverture des commerces, restaurants et musées, en proposant une ouverture partielle de ses accueils, afin de remplir sa mission, soit d'offrir aux parents qui en avaient besoin, une solution d'accueil pour leurs enfants. Il a donc fallu repenser tout le dispositif mis en place et rouvrir progressivement les accueils pour les enfants préscolaires (les parascolaires continuant de fréquenter les lieux d'accueils mis en place sur les sites scolaires). Néanmoins, de par les recommandations de sécurité sanitaires émises par les autorités compétentes, toutes les accueillantes n'ont pas pu reprendre leur activité et le nombre d'enfants accueillis a donc dû être limité. Seuls les enfants dont les deux parents correspondaient aux critères de priorité ont pu faire une demande de place d'accueil, en sachant que leur enfant était susceptible d'être accueilli par une accueillante différente de celle qui l'accueille normalement.

Afin de permettre cette reprise d'activité, l'AFJ a édicté, selon les directives cantonales, un plan de protection à l'attention des parents et des accueillantes. Des kits contenant les règles d'hygiène à respecter, des masques, des gants et des solutions hydro-alcooliques ont été livrés aux accueillantes.

Dès le 25 mai 2020, la Structure AFJ a pu rouvrir totalement. Les accueils ont pu reprendre selon les prestations contractuelles courantes avec facturation ordinaire de ces prestations d'accueil. La fin de l'année 2020 a été ponctuée par la mise en place d'adaptations continues des plans de protections édictés, afin d'être en adéquation avec les nouvelles mesures prises par le Conseil Fédéral et/ou le Conseil d'Etat. La structure a pu néanmoins délivrer l'entier de ses prestations. La distribution des masques et des solutions hydro-alcooliques aux accueillantes a été également maintenue durant cette période.

Le COVID-19 a aussi bousculé tous les événements formels et non formels de l'AFJ : les cafés-contacts n'ont plus pu être mis en place, étant donné les restrictions concernant le nombre de personnes autorisées à se rassembler, les analyses de pratique se sont déroulées via vidéoconférence, les formations de base pour les accueillantes ont été annulées et les rencontres de soutien déplacées et adaptées selon les périodes et les règles en vigueur.

L'un des plus grands challenges à relever dans la mise en place des mesures édictées durant cette crise sanitaire a été la réflexion visant à adapter les plans de protection et les injonctions à la réalité du contexte d'accueil des accueillantes qui travaillent à domicile et non pas dans une structure collective. En effet, une accueillante faisant partie des personnes à risque ou qui vivait avec une personne à risque ne pouvait exercer son activité et condamnait donc une cellule d'accueil. Il a fallu trouver une solution pour replacer les enfants ailleurs. La limitation du nombre de personnes autorisées au sein des foyers et à l'extérieur s'est révélée être un vrai casse-tête lors du confinement, notamment du fait que les propres familles des accueillantes occupaient une place à laquelle un enfant accueilli ne pouvait prétendre. Il a donc été nécessaire de trouver des solutions de dépannage auprès d'autres accueillantes et déplacer des enfants, en respectant le nombre maximal autorisé de personnes. La flexibilité et la solidarité des accueillantes ainsi qu'un travail administratif et d'accompagnement des accueillantes conséquent ont rendu ce challenge possible, des solutions adaptées ayant pu être trouvées durant ces périodes de fermetures et d'ouvertures partielles de notre structure.

LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

(Les statistiques sont fournies par la responsable de la structure)

Centre de vie infantile « Les Moussaillons »



Le 1^{er} janvier 2010, la Commune de Belmont-sur-Lausanne a ouvert une garderie offrant 22 places au sein de « l'Espace Cancoires ».

Depuis le 1^{er} septembre 2015, nous avons une capacité d'accueil de 44 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons - Nursery / Trotteurs », route des Monts-de-Lavaux 49 :
 - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois.
 - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons – Grands », route du Burenos 37 :
 - 20 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Statistiques d'occupation (en %)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Nursery	91.35	94.18	46.80	2.00	57.95	92.75	80.92	83.38	87.10	84.35	83.72	83.10	73.97
Trotteurs	83.89	84.71	42.46	1.79	58.21	82.36	82.14	42.18	56.57	54.57	57.96	60.46	58.94
Grands	81.95	88.55	44.55	2.60	36.75	81.15	79.40	48.4	57.85	63.60	58.45	55.05	58.19
Nbre enfants	68	67	57	7 COVID	63	65	61	55	59	59	59	59	

Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les « Trotteurs » et les « Grands », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par la Société « Concordance ».

En novembre 2020, un contrôle du Service de l'hygiène a relevé qu'il n'était pas admissible de confectionner des repas dans une cuisine qui était aussi utilisée pour le lavage de la vaisselle, à moins d'avoir deux points d'eau séparés.

Par chance, la Municipalité avait accepté de mettre l'appartement du rez-de-chaussée, qui venait de se libérer, à disposition du CVE. Cette décision était initialement prévue afin de se mettre en conformité avec les « Directives de protection de la femme enceinte » mais aussi d'offrir un lieu décent pour les pauses du personnel, ainsi que les différents entretiens (parents- apprenties etc.) qui avaient lieu souvent dans les escaliers de l'Espace Cancoires.

Activités

Depuis 9 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'là bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité infantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'là bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants ;
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum) ; à noter que les balades y sont incluses.

Différents thèmes sont suivis, au cours de l'année, pour organiser les activités et sorties.

Les Moussaillons « Grands » étant à proximité de la forêt, l'équipe a pu mettre en place un projet qui permet aux enfants d'y aller plusieurs après-midi par semaine. Ce projet a pour but de donner la possibilité aux enfants de développer davantage leur motricité. Ils ont ainsi une plus grande liberté de mouvements et peuvent s'amuser pleinement avec leurs copains.

Dès le mois d'avril, les enfants qui avaient l'habitude de se rendre au bord du lac pour une promenade se sont vus privés de cette activité en raison des restrictions sanitaires. Le personnel éducatif a fait preuve de créativité en découvrant les promenades à Belmont.

Une année au CVE « Les Moussaillons »

En bref, quelques faits qui se sont déroulés durant l'année 2020.

Fin janvier, Mme Hengsberger, responsable pédagogique, annonce un arrêt maladie de durée indéterminée. En urgence, la Municipale en charge reprend la gestion de la structure en collaboration avec Mme Lafond, coordinatrice. Les recherches pour trouver un/une remplaçant/e s'avèrent difficiles et, face à cette situation, l'OAJE accepte une direction a.i. à condition que des mesures de soutien au personnel éducatif soient mises en place. Les démarches entreprises et prêtes à fonctionner, voilà COVID-19 qui remet tout en question !

Une éducatrice enceinte et asymptomatique inquiète les équipes et les parents. Lundi matin 16 mars la structure est fermée, soit quelques heures avant l'annonce officielle du canton. Un accueil d'urgence, pour les parents travaillant dans le secteur des soins ou autres services indispensables, sera mis en place dès le 18 mars dans une garderie du réseau, soit à Paudex. L'accueil sera gratuit à l'exception d'un montant forfaitaire pour les repas.

Une reprise partielle, à la carte, a eu lieu dès le 27 avril et jusqu'au 11 mai, date à laquelle la plupart des enfants ont repris le chemin de la garderie.

Durant cette période de fermeture, tous les contrats ont été fermés mais le personnel a touché son salaire. Le manque à gagner a finalement été partiellement subventionné à hauteur de 67% par le canton, à défaut de la Confédération.

Durant l'été deux éducatrices, jeunes mamans, ont souhaité mettre un terme à leur engagement et la recherche de personnel est engagée. Fin décembre, nous sommes toujours à la recherche d'une éducatrice diplômée du tertiaire. Cependant la structure fonctionne avec des remplacements, principalement à l'interne.

Une semaine après la rentrée des vacances d'été, une apprentie est déclarée positive au COVID-19 et le médecin cantonal met tout le personnel en quarantaine. A nouveau, le CVE ferme pour quelques jours, non pas sur injonction cantonale mais par manque de personnel éducatif. Je souligne ici l'extrême compréhension des parents.

Le dernier trimestre a été un plus calme. Les strictes mesures sanitaires mises en place (port du masque pour tout le personnel ainsi que pour les parents, interdiction d'entrer dans les salles d'accueil, etc.) ont permis de poursuivre les activités du CVE.

Le retour, à temps partiel, de Mme Hengsberger est prévu pour janvier 2021.

ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

Forum social régional

Le Forum social régional a été mis sur pied depuis plusieurs années. Il est animé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles. Le Forum se réunit deux fois par année. A ces occasions, diverses institutions présentent leurs activités et leurs projets. Lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2020, la Pasteur Berto a annoncé sa retraite. Une nouvelle formule de ce forum sera présentée sans doute prochainement.

La Commune de Belmont est représentée par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel » et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales.

Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient CHF 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de CHF -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2020, un don de CHF 500.-. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au n° 021 728 12 13. L'AG prévue le 4 juin a été annulée.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

L'Association possède un site Internet : www.aef-ppb.ch, sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la Présidente de l'Association. L'AG 2020 prévue le 12 mars à Pully a été annulée.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, mise à disposition gratuitement, des moments de qualité sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages.

En 2020, il n'y a pas eu de repas servis, par contre les livraisons de colis ont pris l'ascenseur dès le mois de mars. Au mois de juin, dès que la décision d'annuler la Fête nationale a été prise par la Municipalité, cette dernière a décidé de verser, aux Cartons du cœur, le montant de CHF 5'000.- mis au budget pour la manifestation. Dans le courant de l'été, une nonagénaire a renoncé à son cadeau (CHF 500.-) en proposant de l'offrir à des personnes dans le besoin. En plus des CHF 500.- mis au budget annuel, c'est donc la somme de CHF 5'500.- qui a été versée aux Cartons du Cœur en 2020 par la commune. A n'en pas douter, ce montant aura permis d'agrémenter un peu le quotidien de personnes touchées par la pandémie.



Arc-Echange

En 1996, Arc-Echange, lieu d'accueil et de rencontre pour les parents et leurs jeunes enfants ouvrait ses portes à Pully. Ses buts sont d'offrir un lieu de socialisation, un soutien aux parents ainsi que l'intégration des nouvelles familles. Il est à relever que la fréquentation est libre et gratuite. La Commune de Belmont verse une subvention annuelle de CHF 300.-.

Aubade aux doyens

La traditionnelle Aubade du 1er janvier, à la Grande Salle, n'a pas eu lieu en 2020. Nos deux doyens, Mme Odette Gillard et M. Dimitrios Kokkalis dont les conjoints étaient, pour l'un malade et l'autre hospitalisé, n'ont pas souhaité cette célébration.

La Municipale en charge leur a rendu une visite durant le mois de janvier en apportant les vœux de la Municipalité et l'attention prévue à cet effet.

Nonagénaires

En 2020, 10 nonagénaires étaient recensés :

- Madame Hélène Chappuis, 30 janvier
- Monsieur Werner Som, 2 avril
- Madame Hildegard Som, 5 décembre
- Madame Denise Tappy, 3 mai
- Monsieur Michel Hauser, 26 juillet
- Madame Rose Jaccard, 27 septembre
- Madame Andrée Brägger, 4 octobre, en EMS
- Monsieur Emile Pichard, 25 novembre
- Monsieur Roger Raccoursier, décédé
- Monsieur Pascal Curchod, décédé



A part Mme Chappuis qui a reçu une délégation officielle de la Municipalité avec qui elle a partagé le verre de l'amitié le 10 février, les autres nonagénaires ont été contactés par téléphone afin de leur présenter les vœux d'usage et leur proposer une visite, reportée à des jours meilleurs.

Le 12 novembre, la Syndique et la Municipale en charge ont fait un bref passage chez ces derniers, dans le strict respect des gestes de distanciation sociale.



Dessins de Geluk

CULTURE

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Et bien voilà que 2020 a mis à mal l'organisation de toutes les manifestations qui animent habituellement notre commune.

Seules la Société de musique « L'Avelyre » a eu la chance de pouvoir faire ses concerts annuels les 8 et 9 février, dans les conditions habituelles ; et la Société de développement qui a pu tenir son Assemblée générale le 4 mars.

Puis les sociétés ont dû s'adapter aux règles sanitaires et, pour certaines, faire preuve d'ingéniosité pour pouvoir maintenir une activité minimum :

- le « Troc » de Belmont ;
- les membres du Club des Aînés « L'Arc-en-Ciel » n'ayant pas pu se rencontrer, le comité a tout de même tenu à maintenir les liens qui sont importants pour eux. Ainsi à Pâques chaque membre a reçu des œufs teints et quelques friandises et à Noël un pot de confiture « maison » et des biscuits. Toutes ces attentions ont été distribuées par le comité et quelques personnes bénévoles. Je tiens à saluer cette généreuse démarche ;
- la séance de coordination avec les Sociétés locales s'est tenue le 5 octobre, sans le traditionnel verre de l'amitié. Avec l'espoir de pouvoir proposer des animations en 2021, chaque société a communiqué ses prévisions calendaires ;
- la Société de développement (SD) n'a pas oublié les enfants qui espéraient la venue de Saint-Nicolas. Même si ce dernier n'a pas pu les rencontrer, en présentiel, ils ont reçu leur sachet directement dans la boîte aux lettres ; jolie initiative. Merci à la SD !
- le Ciné-club a organisé quelques projections lorsque c'était possible.

Je profite de ce paragraphe pour vous inviter à participer activement aux manifestations proposées par **nos sociétés**, dès qu'elles pourront reprendre leurs activités, au risque de voir leur disparition, petit à petit, par manque de public ! A bon entendre...



Source Internet

JEUNESSE

ÉCOLES

Lexique

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie prégymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAF	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VG	Voie générale
VP	Voie prégymnasiale

Préambule

Composé de 12 membres représentant les Autorités, le corps enseignant, les parents et la société civile, le **Conseil d'établissement**, présidé par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal à Pully, n'a siégé que deux fois en 2020. La journée conférence pour les parents n'a bien entendu pas pu se tenir.

ÉCOLES PRIMAIRES

(Tous les chiffres du chapitre « Ecoles primaires » sont fournis par la Direction de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont)

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec six doyen(ne)s et forment le Conseil de Direction.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles ;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS ;
- le mobilier scolaire ;
- les devoirs surveillés ;
- les transports scolaires ;
- l'assurance des élèves ;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement ;
- l'ouverture de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi.



Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire.

Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P). Bien entendu, toutes ces activités ont été suspendues depuis le 13 mars.

La période COVID-19 a passablement perturbé le fonctionnement des activités scolaires. Je ne vais pas développer le sujet, si ce n'est mentionner quelques points :

- fermeture des écoles en urgence le 13 mars ;
- mise en place du SAS (service d'accueil scolaire) auquel notre personnel UAPE a participé en collaboration avec les enseignants ;
- enseignement à distance, puis reprise partielle des cours dès le 27 avril et totale dès le 11 mai ;
- le traditionnel repas offert aux enseignants ainsi que la participation au Noël des Aînés n'ont pas eu lieu.

Il est aussi à noter que la reprise des cours, avec les strictes mesures sanitaires en vigueur, a généré une surcharge de travail pour les concierges. En effet, la désinfection du mobilier et autre environnement, à effectuer deux fois par jour, a demandé une certaine organisation. Petit à petit, les élèves et les enseignants ont également participé à ces tâches, en particulier, en désinfectant leur table et leur chaise personnelle.

Lors de la rentrée scolaire 2020-2021, une classe enfantine a dû être ouverte à Belmont. Ainsi ce sont les 16 classes du bâtiment qui sont à nouveau utilisées.

Personnel – Effectifs des élèves

Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P	
1-2P	Mmes Oberson et Galliker	3P	Mmes Perret et Alibrando
1-2P	Mmes Delay Searoui et Hernandez	3P	Mmes Meyer Kelleher et Carro
1-2P	Mme Santi	4P	Mmes Morf et Hernandez
1-2P	Mmes Torti et Chaubert	4P	Mmes Nikolic et Alibrando
		5P	Mmes Nestor Marques et Bertschy
		5P	Mme Toscan
		6P	M. Schmeissner
		6P	Mmes Mesot et Bertschy
		7P	Mme Pitollet
		7P	M. Chave
		8P	Mme Abbet
		8P	Mme Pousaz

Effectifs des élèves

L'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1'615 élèves dans 84 classes dont 4 classes SESAF (DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes					
2018		2019		2020	
19	classes 1-2P	19	classes 1-2P	20	classes 1-2P
9	classes 3P	10	classes 3P	10	classes 3P
10	classes 4P	9	classes 4P	10	classes 4P
9	classes 5P	10	classes 5P	9	classes 5P
9	classes 6P	9	classes 6P	10	classes 6P
10	classes 7P	10	classes 7P	11	classes 7P
10	classes 8P	10	classes 8P	10	classes 8P
2	classes DEP	2	classes DEP	2	classes DEP
1	classe COES	2	classe COES	2	classe COES
79	TOTAL	81	TOTAL	84	TOTAL

Répartition géographique des classes et récapitulatif des effectifs

	2018		2019		2020	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	60	1157	62	1214	64	1241
Paudex	4	77	4	73	4	75
Belmont	15	304	15	300	16	299
Total	79	1538	81	1587	84	1615

PPLS et Service de santé

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration cantonale.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales ; il est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Le bureau mis à disposition dans le collège de Belmont est peu utilisé car, pour des questions d'horaire du personnel PPLS, les parents conduisent à Pully, leur enfant nécessitant un suivi. La participation financière de Belmont à cette prestation se monte à CHF 802.57 pour 2020.

Service de santé

Le Service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). L'infirmerie scolaire, sise dans l'ancien collège, facile d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offre également une certaine discrétion.

La doctoresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Devoirs surveillés

Toujours sous la surveillance de Mme Catherine Terry, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h30, et sont facturés CHF 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE.

A la rentrée scolaire 2020-2021, 11 enfants sont inscrits.

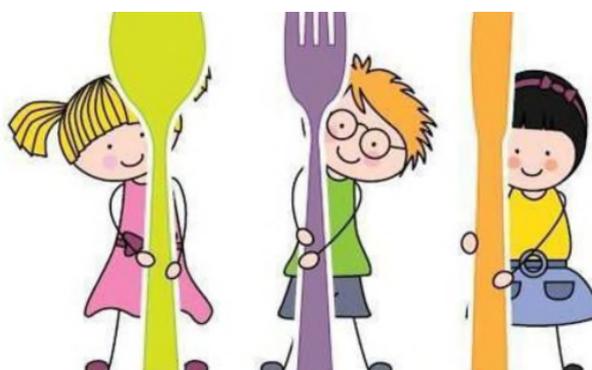
Réfectoire « Midi-Cancoires »

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE.

La Société « Concordance » livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas, labellisés « Fourchette verte » sont facturés CHF 13.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé CHF 5.50, inclus l'accès à la bibliothèque scolaire. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 15 enfants inscrits.

Lors de la rentrée scolaire 2020-2021, 91 enfants sont inscrits au réfectoire, y compris « les grands » de l'UAPE. En effet, afin de pouvoir accepter toutes les demandes en UAPE, ces derniers sont accueillis, du lundi au vendredi midi au réfectoire et ceci en accord avec les parents.



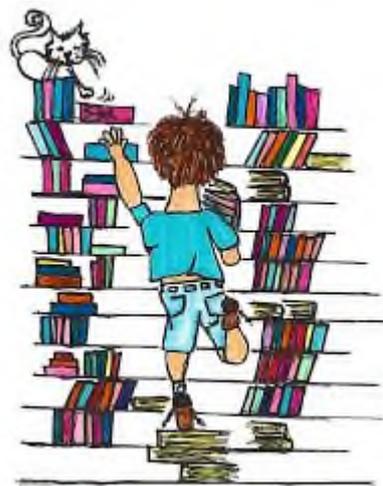
Fréquentation	Réfectoire / Pique-nique + UAPE (dès 2019)				état au 31.12.2020		
	2016	2017	2018	2019	Réfectoire	Pique-nique	UAPE
Lundi	78/9	69/10	59/15	53/10/14	70	8	7
Mardi	86/9	78/10	54/13	60/16/12	73	7	8
Mercredi	-	-	-	-	5	-	3
Jeudi	87/16	88/21	80/19	60/14/13	60	12	6
Vendredi	76/7	67/11	67/12	53/15/11	50	3	4

Depuis la rentrée scolaire 2016, le surveillant de la cour collabore également au service des repas. Cependant, sa tâche principale reste la surveillance extérieure, ainsi que l'animation d'activités. Durant l'année, les différentes activités proposées l'ont été dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Lors de la fermeture des écoles, en mars dernier, l'UAPE est restée ouverte jusqu'à la mise en place du SAS (Service d'accueil scolaire). 4 collaborateurs ont ainsi travaillé, en collaboration avec la Direction scolaire, durant cet accueil SAS qui a fonctionné sans interruption même pendant les vacances de Pâques.

Bibliothèque scolaire

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons engagé une « Assistante en information documentaire » (AID). Son activité est partagée entre l'accueil des enfants en période scolaire et son engagement par la commune à raison de 10%. Elle accueille à la bibliothèque les enfants inscrits au réfectoire entre 12h00 et 13h40. Ils ont ainsi la possibilité de lire, emprunter des livres ou autres documents, voire pour certains de faire leurs devoirs. Ils sont au bénéfice d'une carte de légitimation pour cette période et doivent s'annoncer à leur arrivée et à leur départ. Suite au départ de Mme Charlotte Magnenat, en décembre 2019, le poste était à repourvoir. Durant cette période de vacances, une auxiliaire supplémentaire a été engagée au réfectoire afin d'assurer un encadrement optimal. Finalement, lors de la rentrée d'août 2020, Mme Lisa Gaspard a été engagée et les enfants ont pu reprendre le chemin de la bibliothèque durant la pause de midi.



Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales ».

Durant l'année 2020, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. Le service est toujours assuré par M. Prieto, un chauffeur très consciencieux. Quelques remises au point ont été effectuées depuis son arrivée, principalement concernant le comportement de certains usagers. En général, le courrier adressé aux parents des « rebelles » suffit à ce que les choses rentrent dans l'ordre !

33 enfants du primaire et 16 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent, à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF.

Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation. Les élèves fréquentant une classe « Sport-Art-Musique » reçoivent également cet abonnement.

Les élèves de 7 et/ou 8 H doivent se rendre à Pully pour les cours de natation une fois par semaine pour la première période, suivie d'une période d'ACM. Pour ce faire, ils reçoivent une carte « prépayée » leur permettant de prendre les transports tl, le retour étant assuré par CarPostal.

Lors de la rentrée scolaire 2020-2021, 170 cartes prépayées ont été distribuées.

Administrativement, les transports scolaires sont gérés par Mme Mulhaupt.



Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- en 1 HarmoS à l'UAPE d'Arnier ;
- en 2 HarmoS à l'UAPE du collège ;
- de 3 à 6 HarmoS à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège.

Les horaires sont les suivants :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner ;
- de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi ;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS ;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

Depuis la rentrée de janvier 2019, et pour répondre à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), l'UAPE est ouverte le mercredi après-midi pour les enfants de 1H à 4H.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la Bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation.

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, sous la responsabilité de Mme Diane de Saugy, l'équipe se compose de 5 éducatrices et de 7 auxiliaires en charge de tous « les p'tits Cancoires » fréquentant l'UAPE. Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, un placement pendant les vacances scolaires a été proposé « Aux Marionnettes » à Lutry, ceci dans la mesure des places disponibles.

Fréquentation

Nombre d'enfants				
2016	2017	2018	2019	2020

Âges

de 4 à 6 ans 1H et 2 H	48	48	54	46	57
de 7 à 10 ans 3H à 6 H	44	61	63	77	73

Jours/semaine

1 jour/semaine	7	12	14	26	23
2 jours/semaine	19	21	20	19	24
3 jours/semaine	15	21	20	23	30
4 jours/semaine	36	33	32	31	32
5 jours/semaine	15	23	29	22	22



Source : <https://www.vaudfamille.ch/>

ÉCOLES SECONDAIRES

(Le texte et les chiffres du chapitre « Ecoles secondaires » sont fournis par la Direction de l'Établissement secondaire de Pully)

L'année scolaire 2020-2021 a débuté le vendredi 21 août 2020, pour les 87 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 24 août 2020, à 9h30.



Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague, dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'établissement secondaire de Pully accueille 667 élèves, dont 147 de Belmont, répartis en 33 classes. Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Etudes » (SAE) pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, nous accueillons actuellement 25 élèves scolarisés en 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} année, soit : 20 garçons et 5 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'AVB (Association vaudoise de basket).

Toutes les classes du secondaire sont situées au Collège Arnold Reymond.

9^{ème} degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	217 élèves
10^{ème} degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	223 élèves
11^{ème} degré	10 classes	(5 VG, 5 VP)	217 élèves
Classe « Ressource »	1 classe		10 élèves

La répartition structurelle des 667 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 42%
- voie pré-gymnasiale (VP) 57%
- classe « Ressource » 1%

Les 667 élèves de l'Établissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 ^{ème}	6	VP	124	29
	5	VG	93	22
10 ^{ème}	6	VP	137	21
	5	VG	86	20
11 ^{ème}	5	VP	120	25
	5	VG	97	26
« Ressource »	1		10	4
Totaux	33		667	147

Les options spécifiques de la voie secondaire pré-gymnasiale sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile : ces activités n'ont pas pu se dérouler comme prévu en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie.

Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

3 cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud :

- Atelier-chanson
- Atelier Théâtre
- Journal « Noir sur blanc »

Les autres cours sont financés par la Commune de Pully ; Belmont y contribue via la participation comprise dans le coût de l'élève :

- Top-Mode
- Echecs (découverte du jeu)
- Robotique (découverte)

Activités diverses

- **Spectacles** : plusieurs classes ont assisté à quelques projections ou spectacles dans les cinémas ou théâtres de la région. En raison du Coronavirus, nous avons dû renoncer à de nombreuses sorties dans les cinémas, théâtres ou musées de la région. Nous avons dû également annuler l'atelier SLAM proposé par Narcisse.
- **Film « Nature profonde »** : en novembre 2020, 5 classes de 11^{ème} ont pu voir dans les salles de classe « Nature profonde ». Il s'agit de plusieurs courts métrages proposés dans le cadre du Festival Cinéma Jeune Public dont la thématique s'intitulait cette année « Prendre soin du monde » (offert par la commune). Nous avons initialement prévu deux projections au City Club de Pully pour toutes les classes de 11^{ème}. Nous avons dû y renoncer à cause des mesures sanitaires.
- **Film « Citoyen Nobel »** : avant les vacances de Noël, 6 classes (et pas plus à cause des mesures COVID) ont pu assister au City Club de Pully à une projection du film « Citoyen Nobel », portrait de M. Jacques Dubochet, Prix Nobel de chimie en 2017. A la fin de la projection, les élèves ont pu échanger avec le réalisateur, Stéphane Goël.
- **Festisoup** : la traditionnelle Festisoup, organisée dans le cadre de la « semaine du goût » n'a pas eu lieu.
- **Cours d'éducation nutritionnelle** : cette année, les élèves de la classe « Ressource » ont créé un jardin d'herbes aromatiques et planté des tomates. Ces cours ont été donnés en anglais et en allemand aux classes de 11^{ème} année.

Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, en raison des enseignants/moniteurs disponibles et des mesures COVID entrées en vigueur en cours d'année. Les disciplines suivantes ont été proposées :

- Athlétisme
- Volleyball
- Basketball mixte
- Natation générale
- Natation artistique
- Parkour (activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies)
- Skateboard
- Yoga.

Divers

Conseil de délégués

Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par deux enseignants, Mme Maliev et M. Nour.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles des journées à thèmes, la décoration du hall pour Noël et autres décorations de saisons. Pour le moment, la boîte à livres est suspendue en raison des mesures sanitaires, de même que le Bal de fin d'année qui a dû être annulé. Liée à l'actualité, une réflexion est actuellement en cours sur la récupération des masques jetables. Il est indéniable que la pandémie a des effets limitants sur les possibilités d'action et de proposition. Cependant, la participation et les débats sont constructifs et la bonne humeur généralement au rendez-vous.

Les semaines hors-cadre

Camps à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9^{ème} et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11^{ème}. En raison de la pandémie, les classes de 10^{ème} n'ont pas pu participer aux échanges prévus.

40^{ème} anniversaire du Collège Arnold Reymond et promotions 2020

Les festivités du 40^{ème} anniversaire du Collège Arnold Reymond ont dû être reportées et les promotions 2020 se sont déroulées sans public.



Source : https://www.ep-ppb.ch/batiment/arnold_reymond/

ETUDES MUSICALES

Ecole de musique de Pully (EMP)

Le comité de l'EMP, composé des municipaux de Pully, Paudex et Belmont, du Syndic de Pully, du Directeur du secondaire, M. Sébastien Fague, ainsi que de quelques enseignants de l'EMP, est présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. Il se réunit entre 4 et 6 fois par année afin de traiter les affaires courantes.

La direction de l'EMP est assurée par Mme Anne Bassand depuis janvier 2016 et le secrétariat est en main de Mme Camille Dougoud.

Le Site Internet de l'école : www.empully.ch donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements..



Loi sur les écoles de musique



Conformément à la loi sur les écoles de musique (LEM), les communes participent, depuis 2012, à raison d'une somme par habitant. Pour 2020, le montant est de CHF 9.50. Ces montants collectés sont versés par la FEM directement aux écoles de musique

reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite (www.multisite.ch) et de ce fait la commune ne lui verse plus de subventions directes.

La Clé des Chants

Le Chœur d'enfants a également intégré l'Ecole Multisite pour toute la gestion administrative et financière. Mme Sandrine Rainotte en reste la Présidente et la Direction musicale est confiée à Mme Christelle Hiertzeler.



PAROISSES

PRÉAMBULE

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

PAROISSE PROTESTANTE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel et Villette.

Convention

La convention, du 13 avril 2004, qui régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte, y compris les traitements et charges sociales des organistes, devrait faire l'objet d'une révision depuis quelques temps déjà. Cependant cette révision plus cosmétique que sur le fond n'appelle pas d'urgence. 2020 n'a pas permis de se pencher sur cet objet.



Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour, entre autres sujets, adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil paroissial. Cette année ces deux assemblées ont eu lieu via des courriers électroniques.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera.

Le Conseil paroissial est composé de Mme F. Christinat, présidente, MM. Demaurex, vice-président, et Henriksen, caissier. Monsieur Etienne Liardet, habitant de Belmont, fait aussi partie du conseil.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Marc Spothelfer, Claire-Dominique Rapin et Noémie Heiniger, en font également partie.

Une rencontre annuelle, entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère, a lieu en principe au mois de mars. Lors de cette réunion informelle, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte ; les comptes et le budget sont également présentés.

Organisation interne

Le 18 octobre a eu lieu la cérémonie d'intronisation, en tant que Pasteure, de Mme Noémie Heiniger. Cette dernière a animé le culte au Temple de Lutry.

Organistes

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent le poste d'organiste pour la Paroisse.

Animations

Le traditionnel « Culte au Vert » se déroulant habituellement au Refuge des Bas-Monts, à fin juin, a été annulé.

Temple de St-Martin

Peu utilisé, si ce n'est pour des obsèques, le temple accueille cependant, tous les jeudis soir, une célébration soit religieuse, soit laïque. Durant le mois de novembre le Temple a servi de studio d'enregistrement pour des « Sonates pour violon et basse », de Johann Friedrich Schreyfogel. Quatre musiciens, ayant trouvé le lieu inspirant et doté d'une belle acoustique, ont contacté la Municipale en charge. Le site a été gracieusement mis à disposition en suggérant de faire un don à la Paroisse de Belmont-Lutry.

Lors d'une visite de l'ECA, il s'est avéré que les vitraux ne sont pas suffisamment assurés en cas de sinistre. Une étude a été faite auprès d'un spécialiste et la révision de l'assurance est en cours.

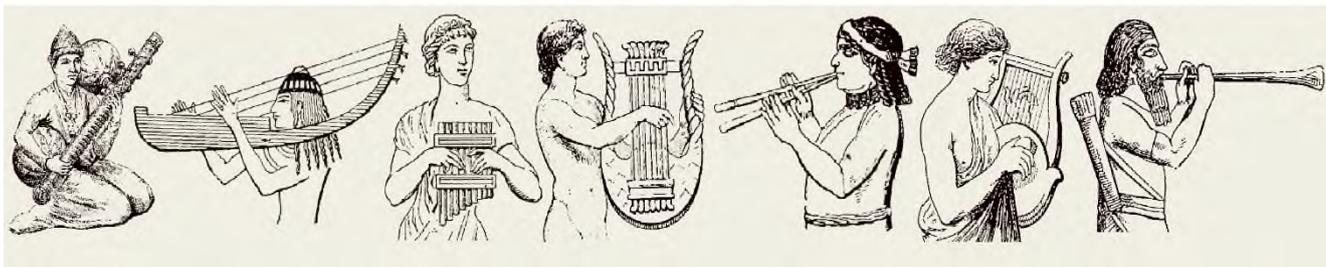


Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, organiste titulaire du Temple de Pully, en est la présidente. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité.

Aucune activité en 2020.



Source : <http://www.surprises.ch/dossier-concerts/A-CONCERTS.html>

PAROISSE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Nicolas de Flüe



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Hippolyte de Weck.

M. Célestin Kabundi Kabengele est le curé modérateur.

Durant l'année 2019, sous l'égide du Préfet de Lausanne, une révision de la convention qui nous lie à la Ville de Lausanne a été acceptée. La signature de cette convention a eu lieu en automne et notre participation demeure stable.

La facture annuelle 2020 se monte à CHF 15'446.- selon la nouvelle convention.

D'autre part, la commune participe pour différents travaux d'entretien ou imprévus

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Pour 2020, le montant mis au budget est de CHF 500.- mais il sera confirmé dans la facture finale que nous recevons en principe en juillet.

Notre participation pour l'exercice 2019 a été de CHF 619.80.



COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)



Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

La convention de 2010 concerne une subvention annuelle de CHF 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles, soit 24 pour Belmont, dans les communes signataires.

Notre participation pour 2020 se monte à CHF 421.05.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Préambule

Des travaux d'entretien ont lieu, chaque année, dans les différents bâtiments communaux ainsi que pour les surfaces extérieures.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Il a été procédé à la pose d'un nouveau revêtement sans joint sur le sol du vestiaire des douches, à la fourniture d'une bâche pour la fosse de saut et à la révision de l'ascenseur.

Collège

Différents travaux d'entretien ont été effectués soit : le podium de la cour de récréation a été refait, le nettoyage des fenêtres extérieures par une entreprise spécialisée, l'installation du Wifi pour répondre aux exigences du DFJC. Réfection du sol de la cour selon les normes du BPA. Des investigations, toujours dans la cour, suite à des fuites d'eau dans la salle de gymnastique, ont été stoppées, et les travaux prévus sont reportés à 2021.

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Locaux à la rte des Monts-de-Lavaux 49 et à la rte du Burenz

Différents travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites. La réparation de la terrasse à la Rte des Monts-de-Lavaux 49, la sécurisation du jardin, le montage de meubles sur les deux sites, etc. Ces travaux ont été externalisés car effectués durant la fermeture estivale qui correspondait aux vacances de notre responsable des bâtiments.

La sécurisation de la place de jeux du Burenz (arbres en mauvais état sanitaire) a été requise auprès de la gérance et les travaux ont été effectués.

UAPE d'Arnier

Depuis son ouverture, en 2003, il devenait nécessaire d'offrir un peu de fraîcheur à notre UAPE. Des travaux de peinture ont été effectués durant les vacances d'été.

DOMAINES & FORÊTS

FORÊTS

Garde-forestier

M. Alexis Carrel, garde-forestier entré en fonction le 1^{er} juillet 2018 poursuit ses activités avec beaucoup de rigueur et nous ne pouvons que nous louer de son efficacité et de ses compétences.

Exploitation des bois

Martelage

Sylve = m3 sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

No de chantier	Lieu-dit	Interventions	Forêt prot.	Vol. rés	Tiges rés	Vol. flus	Tiges flus	Total tiges	Vol. total
2020C127RE-34	Ligne électrique SIL	Réalisation	Non			5.4	5	5	5.4
2020C127CHA-62	Le Signal	Châblis	Non	45.2	20	3.8	4	24	49
2020C127EN-90	Chemin de la Musette	Eclaircie normale	Non	81.2	84	7.4	17	101	88.6
2020C127ML-99	Chemin de la Métraude	Mise en lumière	Non	1.3	1	17.9	13	14	19.2
2020C127ML-132	Les Creux	Mise en lumière	Oui	124.3	45	87.8	74	119	212.1
							Total tiges:	263	
							Total sylves:	374.3	

Le 8 septembre 2020, lors de la journée de martelage, nous avons marqué une coupe le long de la Paudèze au lieu-dit les Creux, elle est attribuée à l'entreprise Metraux.

Une autre coupe a été marquée au bois du Signal, au chemin de la Musette. Cette exploitation est attribuée au CFPF (Centre de formation professionnel forestier), elle sera réalisée par les apprentis durant leurs cours pratiques.

Coupe de bois

Les coupes martelées en 2019 puis effectuées au début de l'année 2020 ont été adjugées à l'entreprise Metraux à Savigny.

La coupe martelée le long de la Paudèze a dû être interrompue à cause du COVID 19. Elle sera terminée en même temps que la coupe martelée en 2020 juste à côté.

Châblis

Les sécheresses 2018 à 2020 ont été favorables pour le développement des bostryches, ce qui nous a obligés à couper environ 50 m³ d'épicéa et de sapin attaqués par ces insectes.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise forestière Ruch à Carrouge.

Forêts de protection privées sous contrat de location

En février 2019, 1 parcelle privée sous contrat (no 146) a été exploitée en même temps que la coupe communale de Burenoz.

Vente des bois

439 m³ de bois ont été commercialisés durant l'année 2020, la répartition est la suivante :

Résineux :

- Bois de service : 263 m³
- Bois énergie : 107 m³

Feuillus :

- Bois de service : 6 m³
- Bois énergie : 63 m³

Total produits (résineux/feuillus) : 439 m³

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière.

Le bois énergie est vendu à la Compostière la « Coulette ».

Soins cultureux

5600 m² de soins cultureux ont été effectués par l'équipe forestière de Lutry.

Entretien des chemins

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien courant des chemins forestiers et des sentiers.

Subventions

La commune a reçu les subventions suivantes :

Genre de subvention	Montant en CHF
Forêt de protection publique	1'585.00
Soins aux jeunes peuplements	1'232.00
Carburants	118.05
Total	2'935.05

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Vous avez entre les mains mon ultime rapport de gestion. Je mentirai en vous disant que cela n'a été que du bonheur de le rédiger ! Chaque année, je me promettais de le commencer plus tôt...et chaque année, c'était un peu plus tard !!! surtout celle-ci.

Je ne vais pas faillir à la tradition, en exprimant mes chaleureux remerciements à tout le personnel communal pour sa disponibilité à mon égard, aux responsables des structures d'accueil pour leur engagement au service des enfants mais aussi des parents, ainsi qu'à tous les partenaires que j'ai eu le plaisir de rencontrer et avec lesquels j'ai collaboré durant toutes ces années.

Je souhaite également une excellente législature 2021-2026, voire la suivante, aux membres de l'exécutif et du législatif.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

merci

Au Revoir !

Un message
d'Au Revoir
n'est qu'un
"A Bientôt"
quand les relations
ont été aussi belles

...

Bonne Continuation

messages-voeux.com



SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS

PRÉAMBULE

Comme tous mes collègues j'ai découvert la « joie » des réunions via les outils informatiques. Cette contrainte m'a permis de préférer définitivement les séances « en présentiel » pour la plus-value qu'elles apportent dans les séances internes ou externes.

L'activité de mon dicastère n'a été que peu impactée par les dispositions prises pour endiguer la circulation du virus. Le travail en extérieur, conjugué au respect des mesures sanitaires, a permis de faire face aux tâches des services qui œuvrent au bénéfice de la population. Je profite de remercier ici tout le personnel interne ou externe qui est intervenu, dans des conditions pas toujours faciles, en cette période particulière.

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

Exploitation du réseau

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin et Groux depuis 2016.

Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

	Type d'intervention	Description	Nombre
Compteurs	Intervention sur compteur	<ul style="list-style-type: none"> remplacement ou nouvelle installation sur demande formulaire IAT 	38
	Remplacement de compteurs pour sondage	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	8
	Remplacement périodique de compteurs	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	16
Télérelais	Contrôle de Télérelais	<ul style="list-style-type: none"> sur demande formulaire IAT 	4
	Remplacement de Télérelais	<ul style="list-style-type: none"> sur demande formulaire IAT 	6
	Programmation de Télérelais	<ul style="list-style-type: none"> sur demande de M. Favre 	20
Clients	Coupure de courant pour non-paiement	<ul style="list-style-type: none"> selon ordre de service 	20
	Remise en service après coupure de courant pour non-paiement	<ul style="list-style-type: none"> selon ordre de service 	7
	Nouveau raccordement au réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> borne ou coffret d'introduction, 63A ou 160A sur demande formulaire IAT 	4
Postes de distribution	Implantation de nouveau Poste de distribution	<ul style="list-style-type: none"> selon projet et offre 	1
	Remplacement de Poste de distribution	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	1
	Nettoyage des Postes de distribution	<ul style="list-style-type: none"> selon liste 2020 	23
Réseaux	Nouveau câble réseau BT	<ul style="list-style-type: none"> selon projet et offre 	3
	Remplacement de câble BT	<ul style="list-style-type: none"> selon projet et offre 	0
	Contrôle de câble BT (mesure d'isolement)	<ul style="list-style-type: none"> selon besoin 	0
Dép.	Intervention du service de dépannage	<ul style="list-style-type: none"> sur appel 	1
	Etude et suivi pour assainissement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> selon demande 	2
	Analyse du point de raccordement	<ul style="list-style-type: none"> formulaire AI ou selon demande 	22

Alimentation électrique de la commune

En 2020, nous n'avons pas eu à déplorer d'incident majeur pouvant affecter notre approvisionnement en électricité depuis le réseau des SiL (Services industriels Lausanne).

Installations photovoltaïques

Sur notre zone de desserte, nous avons 52 installations de production par des panneaux solaires. La puissance totale installée est d'environ 377'500 watt-crête.

Le watt-crête (Wc) est l'unité de mesure de puissance d'un panneau solaire. Il correspond à la délivrance d'une puissance électrique de 1 Watt, sous de bonnes conditions d'ensoleillement et d'orientation.

La puissance d'un watt-crête est atteinte aux conditions suivantes :

- un ensoleillement de 1000 W/m² ;
- une température de 25°C

Environ 300'000 kWh ont été injectés sur notre réseau ce qui représente environ 3.05% de la consommation.

Eclairage public

Les principaux travaux effectués sont :

- mise en place d'un nouvel étiquetage d'identification des points lumineux ;
- intervention sur 2 luminaires accidentés ;
- intervention sur 2 candélabres accidentés ;
- remplacement de 2 luminaires cassés (passage sous-voies sentier du Blessoney + Atribus Centre) ;
- remplacement de 7 luminaires d'ancienne technologie ;
- 28 Interventions de maintenance.



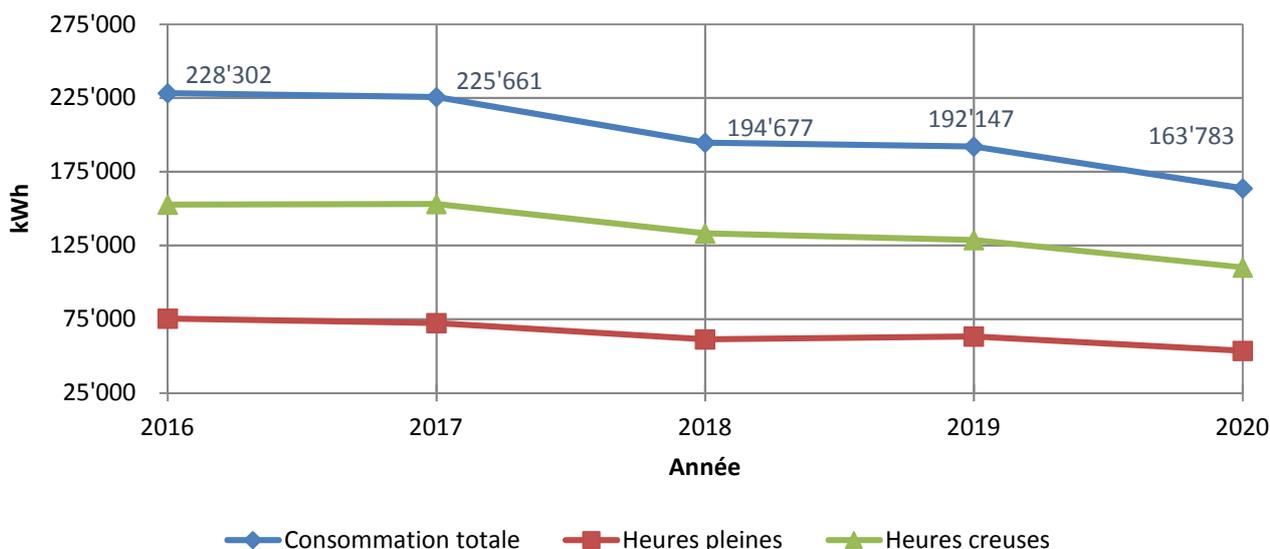
Etat de notre réseau d'éclairage public

Notre éclairage public est constitué de 502 points lumineux ; l'inventaire ci-dessous en dresse les divers types :

Type d'éclairage	Nombre	%
• Luminaires LED récents avec abaissement de lumière programmé	120	23.9
• Luminaires LED sans abaissement de lumière	32	6.3
• Luminaire avec ampoule à vapeur de mercure	154	30.7
• Luminaire avec ampoule à vapeur de sodium ou halogène	20	4.0
• Luminaire avec ampoule à iode	145	28.9
• Luminaire avec ampoule fluo ou Eco	26	5.2
• Luminaire avec ampoule non identifiée	5	1.0

La modernisation de notre réseau d'éclairage public, dans le cadre du budget ainsi que des travaux routiers se poursuivra en 2021 et les années suivantes. Elle consiste au remplacement des têtes d'éclairage à ampoule par des platines à LED. Ce sont encore plus de 300 têtes qui doivent encore être remplacées. Au final, plus de 90 % du réseau sera équipé d'un éclairage LED programmable. Le graphique ci-après fait ressortir les effets de la modernisation sur la consommation électrique.

Eclairage public - Evolution de la consommation d'électricité



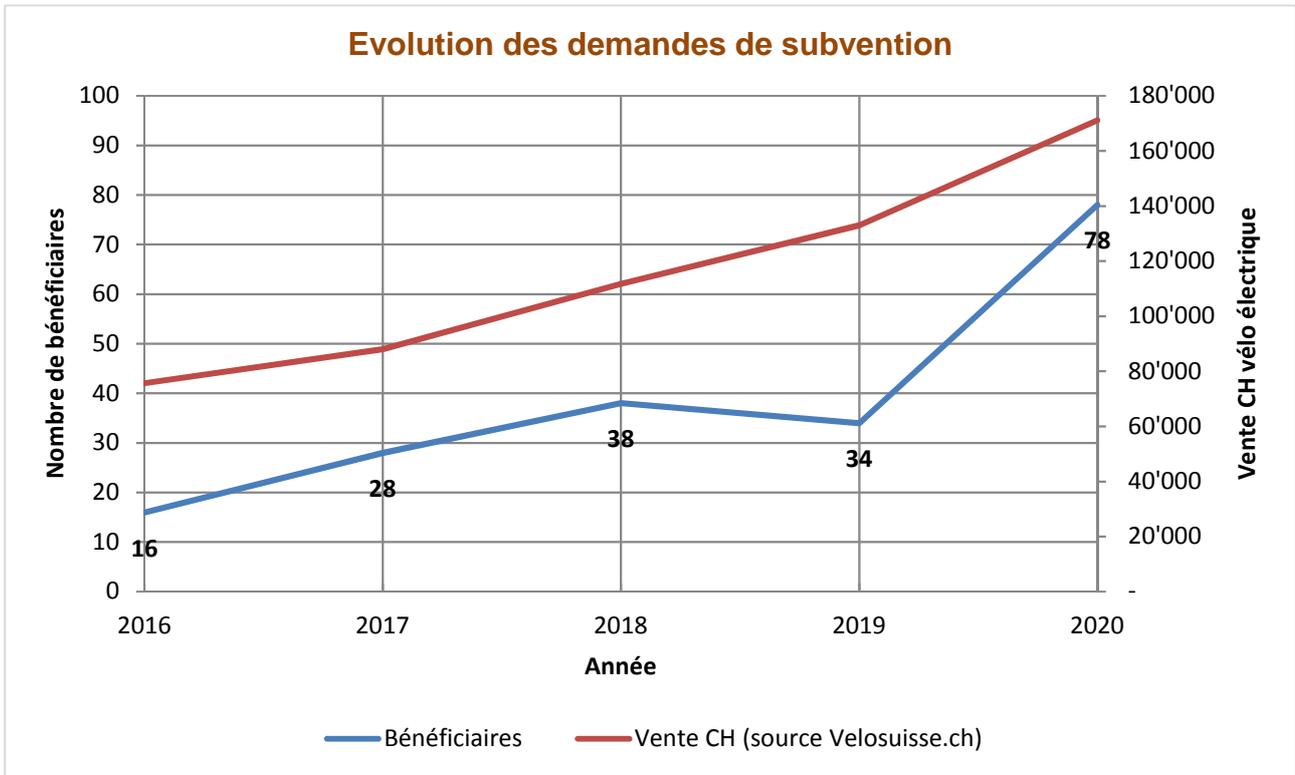
Nous constatons une baisse très sensible de la consommation électrique avec l'équipement de plus en plus important de point lumineux à LED avec un abaissement d'intensité programmable. Cette évolution correspond à la mise en place du nouvel éclairage sur la RC 773 ainsi que le début de changement de points lumineux dans les chemins.

Fonds pour les énergies renouvelables

Vélos électriques

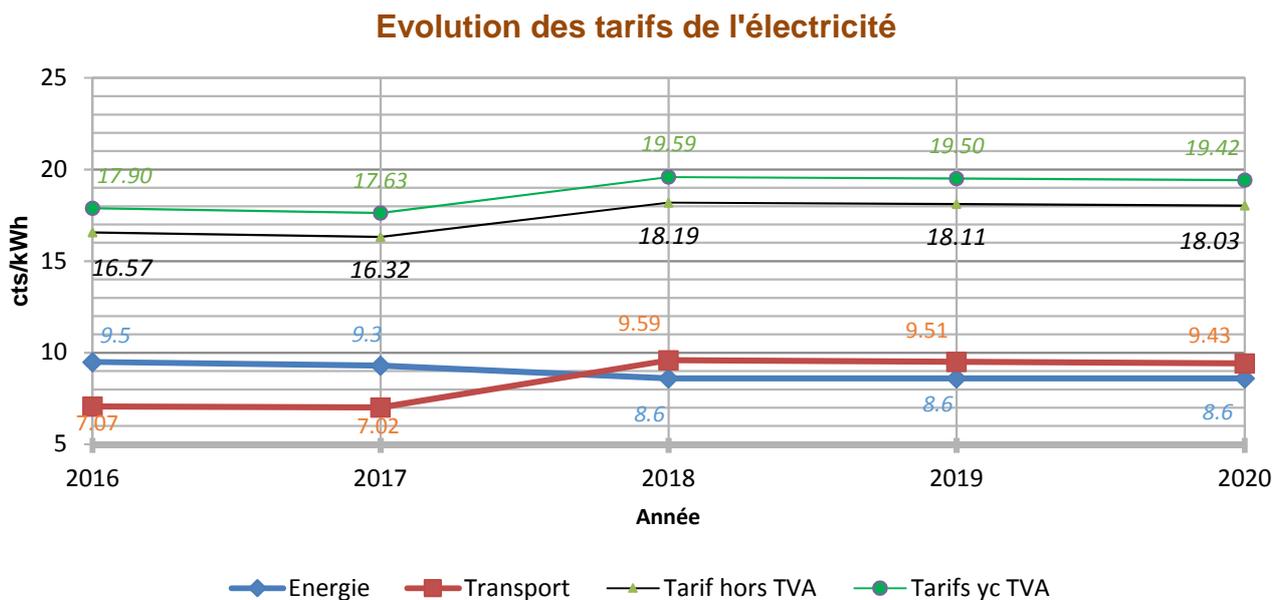
Cette aide à la mobilité est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013.

La demande pour cette prestation est soutenue. Entre 2019 et 2020 nous constatons que le nombre de vélos subventionnés a plus que doublé. Est-ce un effet collatéral de la pandémie de COVID-19 ?



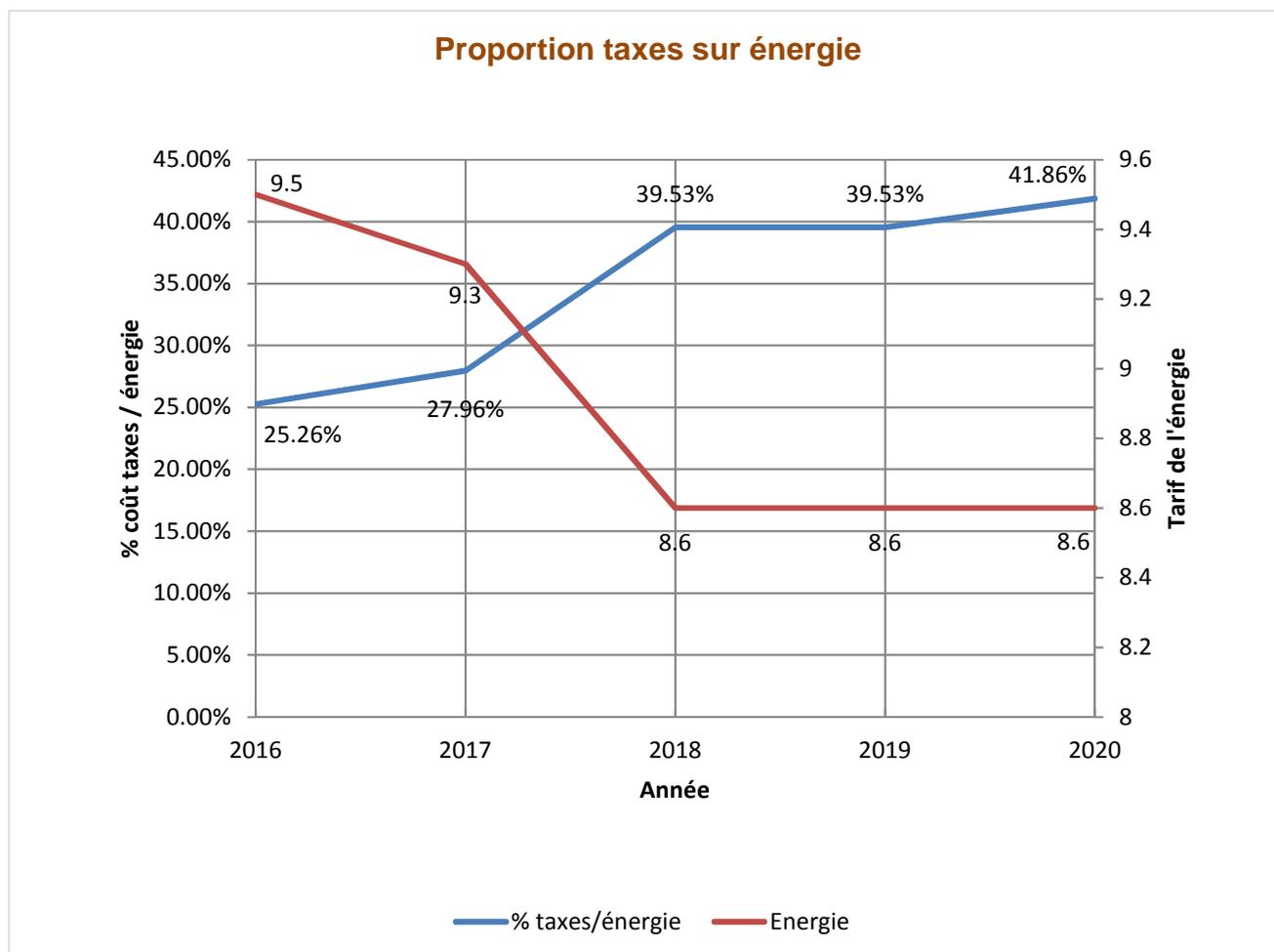
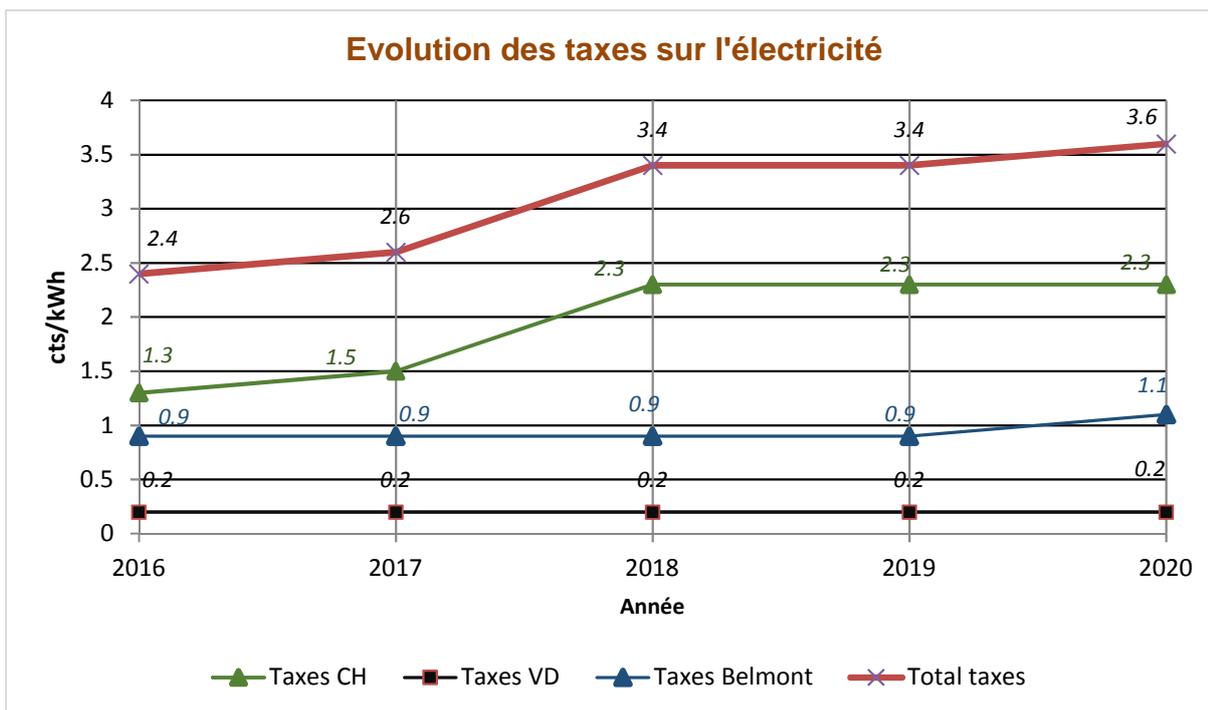
Tarifs SI 2020

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors taxes :



Taxes

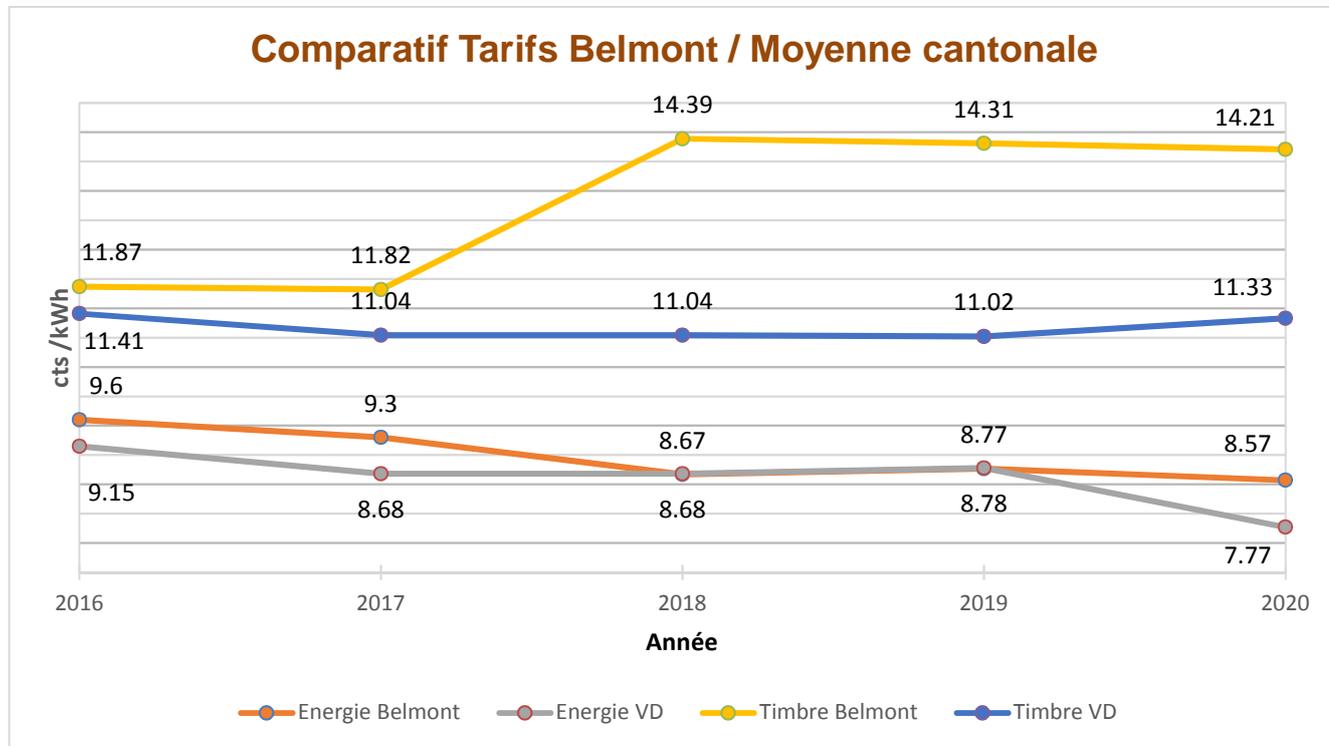
Dans le but de financer la modernisation de notre réseau d'éclairage public, la taxe spécifique affectée a été augmentée de 0.9 à 1.1 ct/kWh.



Evolution des coûts de l'énergie et du timbre de transport

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.



Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers.

OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

Contrôle périodique

En 2020, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 705 installations (Pully 597 - Paudex 72 - Belmont 36).

Au 31 décembre 2020, 597 installations (Pully 504 - Paudex 59 - Belmont 34), soit 4% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 456 cas ont été clôturés lors du 2^{ème} semestre 2020 (1053 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2020).

Une minorité d'entre eux (1) concerne un cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 1 - Paudex 0 - Belmont 0).

115 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 93 - Paudex 9 - Belmont 13). Comme lors de l'année précédente, tous ces cas seront analysés dans le courant des mois de mars et d'avril 2021, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une dénonciation à l'ESTI.

Transformations et nouvelles constructions

Un nombre important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou de nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (143 cas au total : Pully 107 ; Paudex 13 ; Belmont 23).

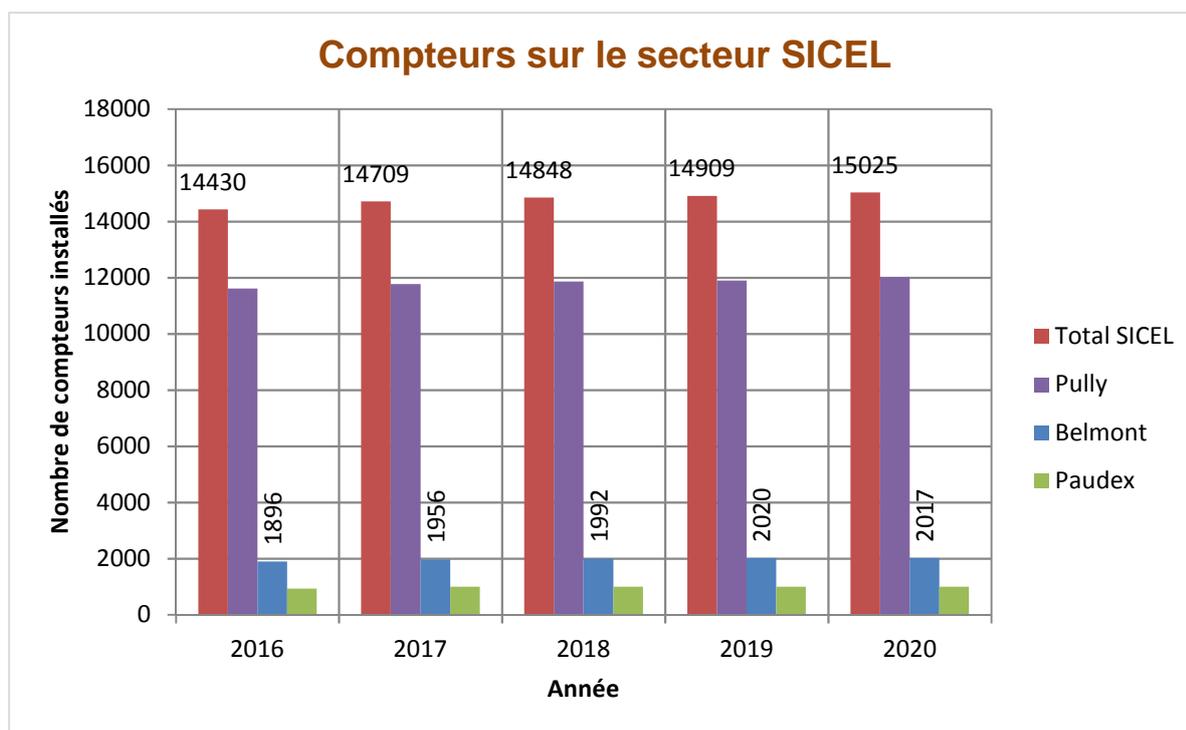
Contrôles sporadiques

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 12 contrôles en 2020.

Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité.

Evolution du nombre de compteurs

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.



Romande Energie Commerce - REC SA

Active depuis 2008, cette société a permis de gérer l'approvisionnement en électricité ainsi que la gestion de la clientèle des sociétés membres (*Romande Energie Holding [RE], SIE SA [Service intercommunal de l'électricité SA détenu par les Communes de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens]* et les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Paudex, Pully, Romanel).

En juin 2020, SIE SA a fait part de son souhait de quitter REC SA pour ces activités déléguées. Elle a donc dénoncé le partenariat pour le 31 décembre 2022. Le Conseil d'administration a proposé la dissolution de la société au 31 décembre 2022, ce qui a été accepté par les actionnaires.

S'agissant d'un gros actionnaire, la question du devenir de la société s'est posée. Afin d'explorer les options possibles le Conseil d'administration a mandaté un bureau de conseil.

Trois variantes ont fait l'objet d'une analyse de faisabilité.

1. maintien de REC avec les partenaires restants ;
2. création d'une nouvelle société avec les partenaires restants ;
3. création d'une relation contractuelle de chaque partenaire avec Romande Energie ou autre.

Au final la variante 3 a été retenue et a fait l'objet d'une élaboration de contrat.

Activités dans le cadre des partenaires REC SA

Les Gestionnaires de réseau de distribution (GRD), membres de REC SA, se rencontrent tous les trimestres afin de faire le point sur les objets qui nécessitent une information ou une coordination. Ces séances permettent un suivi de l'évolution des dispositions réglementaires et administratives.

Un groupe juridique, des GRD romands, a particulièrement œuvré à la révision des règlements et contrats de reprise de l'énergie provoqué par les révisions des ordonnances en relation avec le domaine de l'électricité.

En 2020, ces séances se sont déroulées essentiellement en visioconférence.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

En 2020, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes. S'agissant de « l'électricité », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'avère efficace et permet un très bon suivi des obligations liées aux nouvelles installations, aux modifications des installations ainsi que le contrôle périodique découlant de la législation.

SIGIP

Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors d'intervention sur nos réseaux.

Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.

SERVICE DES EAUX

Réseau de distribution

Aujourd'hui nous n'avons plus de gros travaux d'extension de notre réseau de distribution. L'essentiel des travaux consiste en des raccordements pour de nouvelles constructions ou des changements de conduites en mauvais état.

Cependant afin d'augmenter la sécurisation de la distribution de l'eau – ainsi que la défense contre l'incendie - nous profitons de toutes les opportunités pour réaliser les tronçons de conduite qui nous permettent d'augmenter le maillage de notre réseau.

Travaux sur le réseau

En 2020, la principale intervention sur le réseau a été le changement de la colonne sur le Chemin du Pâquis.

Interventions sur notre réseau

Travaux courants

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le Service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions lors de fuite, hors service de piquet, sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions ;
- la pose de nouveaux compteurs ;
- le changement de compteurs pour révision ;
- les travaux d'entretien de notre réseau ;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

Détection de fuite

Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

Bilan des interventions

Les interventions pour des fuites, en 2020, sont les suivantes :

- Route des Chaffeises : 4 interventions
- Chemin de Crau-au-Fer : 2 interventions
- Route des Monts-de-Lavaux : 1 intervention
- Chemin de Rueyres : 1 intervention
- Chemin des Travers-Bancs : 1 intervention

Pertes = Quantités non facturées

Le pourcentage des quantités non facturées est déterminé comme suit :

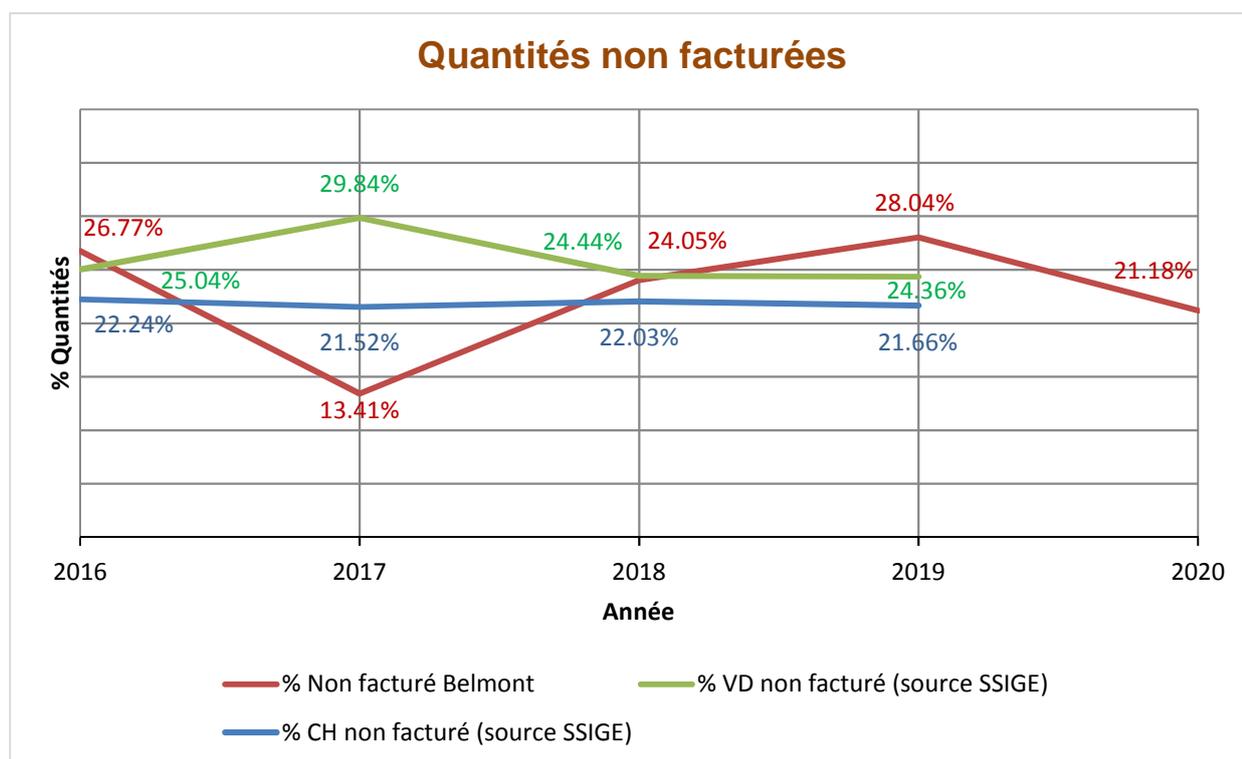
$$\frac{\text{Quantités entrantes sur le réseau} - \text{Quantités facturées}}{\text{Quantités entrantes sur le réseau}}$$

Quantités entrantes sur le réseau

Les statistiques de la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau) nous permettent d'établir une vision de notre « performance » au niveau suisse et cantonal représentée dans le tableau ci-dessous.

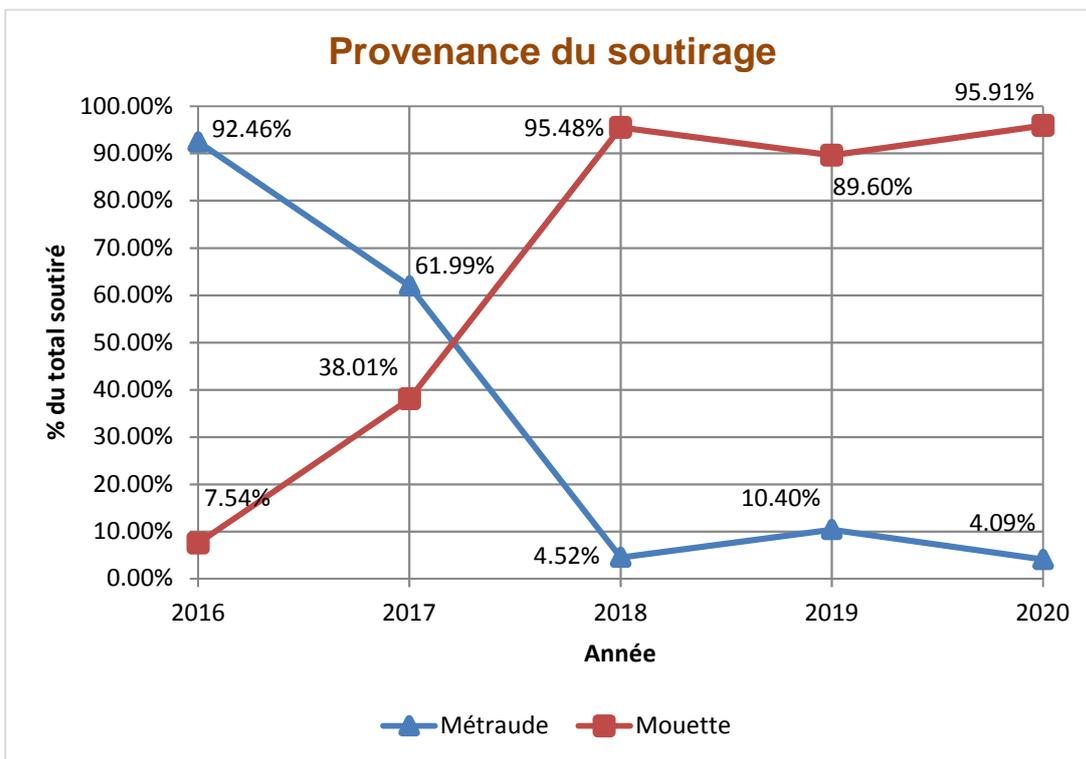
Afin de garantir une certaine cohérence pour la comparaison, tant avec la moyenne suisse qu'avec la moyenne vaudoise, nous avons pris comme base une commune avec moins de 5'000 habitants raccordés.

Au moment où ce rapport est rédigé, nous ne connaissons pas encore les chiffres VD et CH pour 2020.



Station de pompage de la Mouette

Depuis le transfert de la prise d'eau sur la conduite de Lausanne au chemin du Piaget, nous avons à nouveau un fonctionnement normal de ce point d'approvisionnement de notre réseau. Le graphique ci-dessous confirme cette situation. A ce point de soutirage, l'eau provient du lac de Bret.



Autocontrôle

En février 2020, l'Office de la consommation a procédé à un examen des dispositions prises dans le cadre des mesures d'autocontrôle.

La principale demande a été l'établissement d'un « **Plan d'urgence en prévoyance des cas de pollution** ». Ce dossier a été élaboré avec l'aide du bureau SH Ingénieurs et transmis en octobre 2020 pour validation. A la suite de ce 1er examen, des compléments d'information ont été demandés en novembre 2020. Le plan révisé sera transmis au début 2021.

Qualité de l'eau distribuée

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il nous appartient d'effectuer les contrôles de qualité sur notre réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication sur notre site Internet communal.

Dès 2020, ces analyses ont été effectuées par le laboratoire SCITEC mandaté après appel d'offre auprès de 3 laboratoires.



Les analyses suivantes sont effectuées :

Microbiologie

- Elles permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

Physico-chimie

- Elles s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

Micropolluants

- Elles permettent de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.

Résultat des analyses

- absence des traceurs d'eaux usées recherchés ;
- présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil ;
- résultats : Eau conforme au droit en vigueur**

Dureté de l'eau

- Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.
- En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 18.0 +/- 0.9 °fH, nous disposons d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

Tant les analyses du Service de l'eau de Lausanne que celles effectuées dans le cadre de l'autocontrôle nous permettent d'établir qu' :

en 2020, toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

résultats détaillés sur notre site internet

<https://www.belmont.ch/fr/vivre-a-belmont/ecologie-nature-et-environnement/sujets-divers/qualite-de-l-eau>

TRAVAUX PUBLICS

PRÉAVIS CLOS

Chemin du Pâquis (préavis 02/2020)

Montant alloué TTC	CHF	230'000.00
Montant total des travaux	CHF	247'020.80
Dépassement	CHF	17'020.80

Dans le cadre des travaux, nous avons envisagé la pose d'un nouveau revêtement sur toute la chaussée. Les interventions en cours de travaux, provoquées par de nouvelles fuites sur la colonne existante, nous ont permis de constater que la structure de la chaussée était composée d'une épaisseur de revêtement variable ainsi que de couches de gravillons liées par du bitume. Ces couches reposaient sur un sol en mauvais état. En conséquence cette solution de réfection a dû être abandonnée.

Devant ce constat, nous avons pris le parti d'effectuer des travaux supplémentaires afin de créer une chaussée répondant aux exigences modernes de circulation et d'entretien.

Ces travaux de reconstruction de toute la chaussée n'étaient pas prévus dans le préavis 02/2020. Le surcoût estimé par rapport au crédit accordé s'élevait à CHF 48'300.-. Votre Commission des finances avait été avisée de ce dépassement.

Le décompte final des travaux fait apparaître un dépassement de CHF 17'020.80. Les marges existantes dans les différents postes du préavis, ainsi qu'un suivi très strict des travaux de la part du bureau d'ingénieur, ont permis de réduire le surcoût et de maîtriser le coût final des travaux.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- l'entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui nécessite un engagement important de notre personnel ;
- la participation à la préparation des manifestations villageoises.

Le personnel participe à des cours de formation en relation avec la sécurité du travail. L'échange d'expérience au sein de l'Association des chefs de voirie nous permet de répondre de manière pragmatique aux problèmes rencontrés.

Interventions sur collecteurs

Seules des interventions courantes d'entretien ou de contrôles par camera ont été réalisées.

GEDREL SA

Dès 2017, il n'y a plus qu'une assemblée de la zone de gestion contre deux précédemment. Celle-ci se déroulant dans le courant du mois de mai, il n'est plus possible de faire figurer les activités de l'année sous revue.

Sur demande, la Commission de gestion pourra consulter les documents distribués lors de l'Assemblée générale.

DÉCHETS URBAINS

Information au public

L'écho-déchets

En 2020, la publication de la lettre d'information sur le tri des déchets s'est poursuivie. La Covid a eu un impact sur le rythme de publication de la feuille d'information puisque 2 numéros au lieu de 3 ont été publiés.

Les principaux points abordés ont été :

- les produits de nettoyage ;
- l'évacuation dans les toilettes et les éviers ;
- les batteries des vélos électriques ;
- le PET et les déchets plastiques.

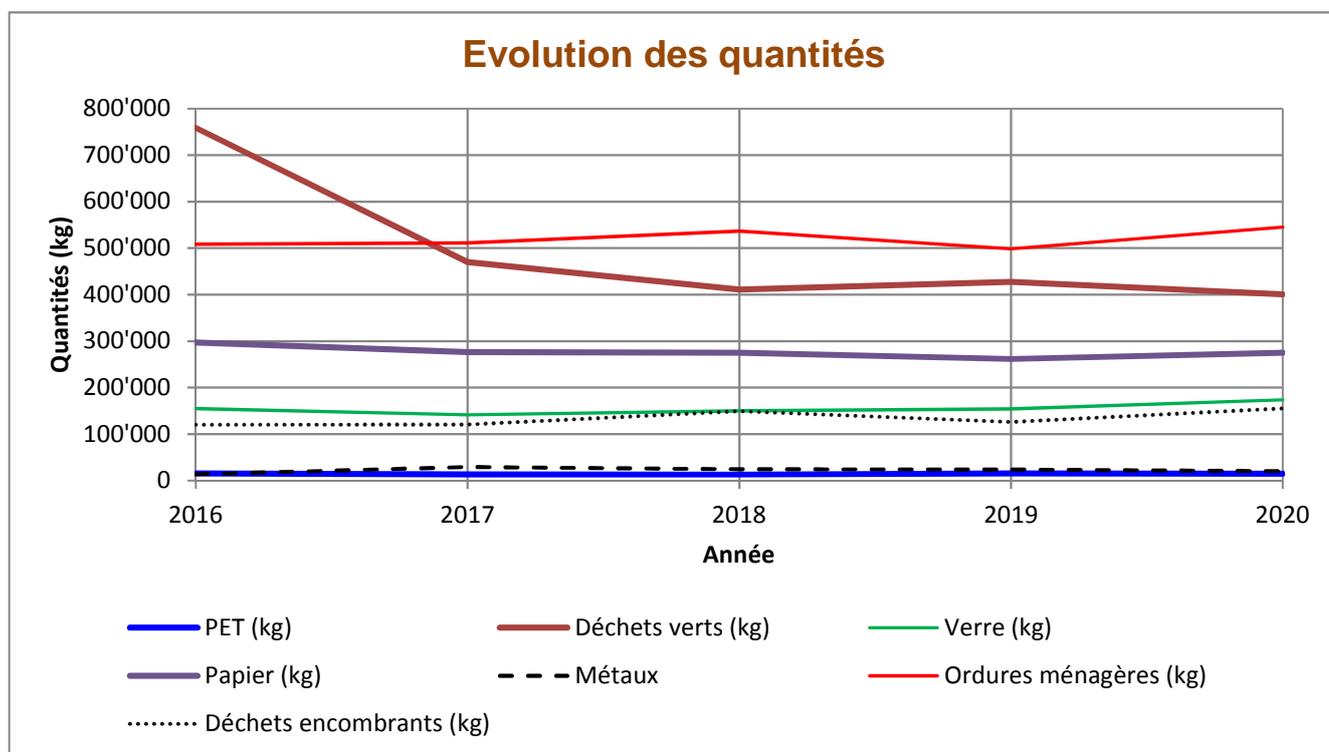
Un grand merci à Mme Forestier pour le travail d'élaboration et de rédaction de cette feuille d'information.

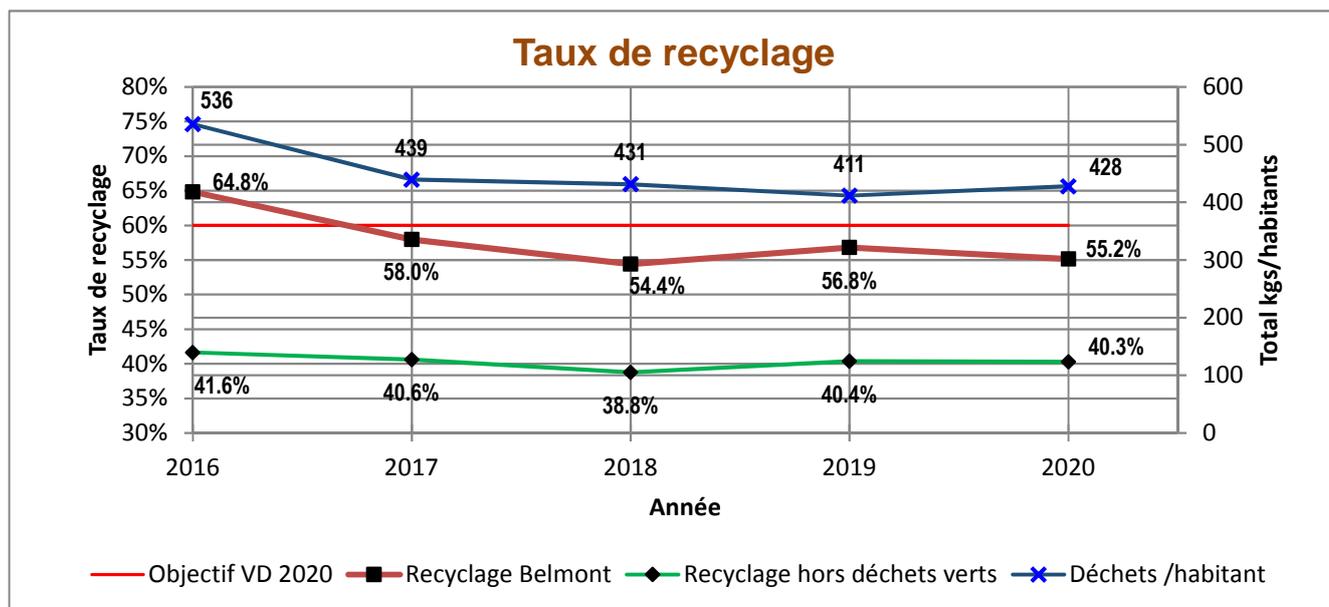
Panneaux d'information

Il est malheureux de constater que, malgré la pose de panneaux informatifs, la distribution d'un calendrier de récolte des déchets ainsi qu'une lettre d'information, les dépôts « sauvages » sur les points de collecte perdurent.

Le non-respect des jours et des horaires d'utilisation des éco-points est également source d'incivilités. Les contrevenants font l'objet d'une dénonciation auprès de la Commission de police et sanctionnés.

Evolution du taux de recyclage





En consultant le graphique ci-dessus, nous constatons que le taux global de recyclage approche les 60%. Sur les 4 dernières années, il atteint un taux moyen de 56%. Le taux de recyclage, hors déchets verts, est remarquablement stable à plus de 40%.

Recyclage du papier

Le marché chinois, qui était déjà très restrictif en quantité et en qualité, s'est totalement fermé aux flux européens de papiers-cartons en 2019. Les usines papetières du sud-est asiatique, qui consommaient une partie des excédents européens et américains ont été saturées et/ou ont mis en place des dispositifs de contrôle contraignants qui ont entraîné un engorgement du marché mondial. La conséquence de cet excédent de l'offre par rapport à la demande est un effondrement des prix.

Pour notre commune l'impact financier s'est fait sentir en 2020 avec une facturation (de CHF 35.- à 40.- la tonne) de la reprise du papier et des cartons avec comme conséquence une augmentation du coût de l'élimination des déchets urbains. Pour mémoire le tonnage moyen récolté sur notre commune s'élève à environ 280 to/an.

Collecte de vêtements usagés

Les éco-points - d'Arnier et de la Léchire - sont dotés de containers spéciaux pour la récolte de vêtements usagés. Nous coopérons avec la société TEXAID pour la gestion et le recyclage.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Avenir de la STEP

Le canton et les Municipalités de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont validé, fin 2019, le principe de réhabilitation de la STEP de Pully. Ce projet devrait s'étendre sur dix ans et s'élever à environ CHF 27 mios. Les études d'avant-projet constituent la 1ère étape qui permettra notamment de déterminer les travaux à réaliser et d'affiner leurs coûts. Afin de désigner les mandataires qui réaliseront cet avant-projet, un appel d'offres a été lancé, dont les résultats seront connus en mars 2021. En parallèle, plusieurs mandats réalisés en 2020 permettent de préparer l'avant-projet : une expertise de génie civil de la structure du bâtiment a confirmé son bon état, un inventaire et un contrôle des données d'exploitation fournira les données de base du projet et une étude urbanistique sur les potentiels de développement de la parcelle de la STEP est actuellement en cours. Un préavis de CHF 1'445'000.00 a été approuvé par le Conseil communal de Pully, dans sa séance du 30 septembre 2020, pour financer les études d'avant-projet de la STEP et la mise à jour du plan d'affectation qui en découle.

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2016	2017	2018	2019	2020
Belmont	3'719	3'784	3'850	3'884	3946
Paudex	1'974	1'994	1'984	1'979	1978
Pully	19'555	19'325	19'016	19'603	19721
Totaux	25'248	25'103	24'850	25'466	25645

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + 1/4 des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 94%.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2020, peuvent être cités :

- remplacement de l'électrovanne de la chaudière ;
- remplacement du sécheur frigorifique pour l'air comprimé ;
- remplacement du vérin pneumatique de lavage de la grille GDE ;
- remplacement des convertisseurs de signal débitmètre torchère et chaudière ;
- travaux de lissage des puits de boues aux décanteurs primaires ;
- remplacement des lampes de secours ;
- réparation de la membrane du gazomètre ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Données statistiques (extrait)

	2018		2019		2020	
Eaux traitées (m ³)	2'217'728		2'268'310		2'197'413	
Débit moyen journalier (m ³)	6'076		6'215		6'004	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	407'289	64%	325'674	49.6%	350'910	52 %
Production d'électricité (kWh)	229'799		327'495		324'029	
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	393	0%	0	0%	585	0 %
Electricité totale consommée (kWh)	636'695		653'169		674'354	
Biogaz total produit (m ³)	159'589		208'526		202'013	
Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	138'483	79%	200'553	96.2%	201'331	99.7 %
Gaz de ville acheté (m ³)	14'874		681		146	

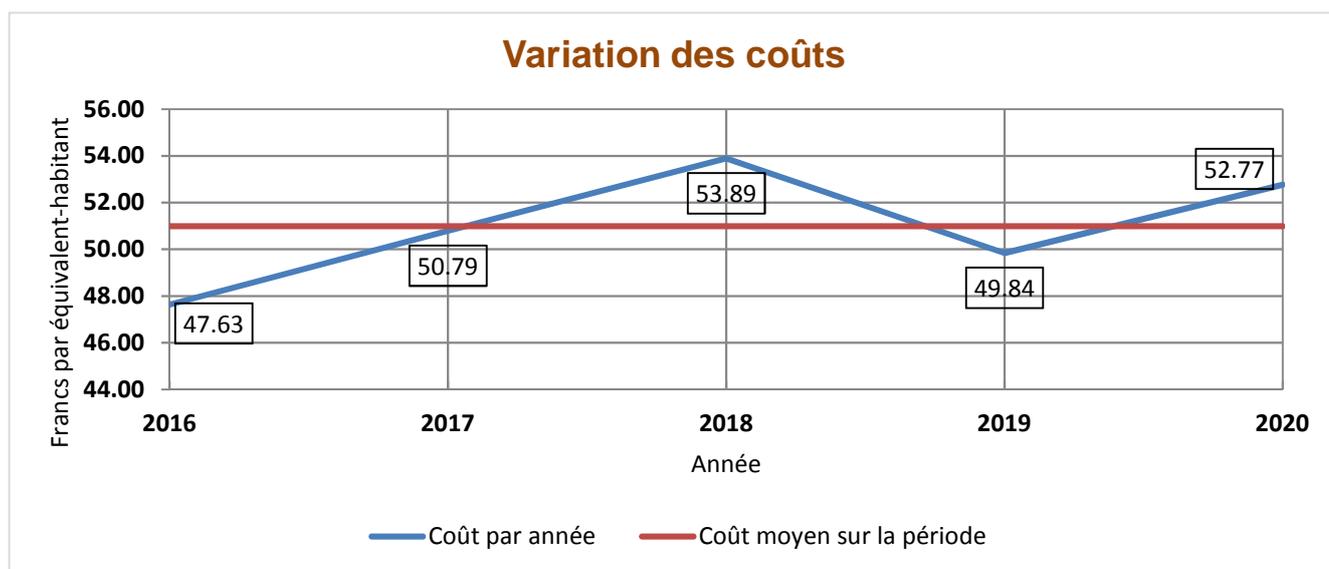
Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2020 : un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

Charges financières (en CHF)

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant total des dépenses	1'196'290.27	1'357'659.39	1'511'128.13	1'379'551.06	1'480'897.07
Montant total des recettes	63'590.80	82'634.65	171'926.10	110'421.40	127'680.30
Montant net à répartir	1'202'609.37	1'275'024.74	1'339'202.03	1'269'129.66	1'353'216.77

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en CHF)



Pour 2020, la part à charge de Belmont est de CHF 208'220.00 (budget CHF 197'063.-).

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** sont les suivants :

Motifs	Différences en CHF
Comptes de charges	
Prestations de la DTSI pour l'exploitation de la STEP	- 10'000.00
Prestations de la DTSI pour les études de réhabilitation de la STEP	+ 90'000.00
Consommation de gaz	- 5'000.00
Consommation d'électricité	- 5'000.00
Entretien des bâtiments (moins de travaux de mise en conformité des installations électriques que prévu)	- 5'000.00
Entretien des machines (plus de renouvellement d'installations que prévu)	+ 35'000.00
Quantité de boues à traiter (inférieure aux prévisions)	-5'000.00
Quantité de déchets à traiter supérieure aux prévisions)	+ 5'000.00
Comptes de recettes	
Prélèvement sur le fonds de renouvellement supérieur aux prévisions	+25'000.00

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

SOCOSEV

L'assemblée générale s'est tenue le 26 août 2020 à Lausanne. Elle a adopté les comptes et la gestion 2019. Le financement des actions ponctuelles présentées par les communes partenaires est toujours assuré par le capital de la société ainsi que par les placements existants et ceci malgré de faibles rendements financiers. Il n'y a pas eu de demande de subvention en 2020. La Commune de Jouxens-Mézery a demandé un subventionnement à projet pour 2021. Les Communes de Crissier et Jorat-Mézières font part d'une demande de subventionnement pour 2022.

La SOCOSEV dispose de liquidités importantes, mais les placements obligataires qui permettraient un rendement honorable sont arrivés ou arrivent à échéance et une opportunité de placement a été étudiée par le Boursier communal de Prilly. Un investissement dans le projet présenté en début d'assemblée par la SCHR (Société Coopérative d'Habitation Renens) pourrait être intéressant.

Le Conseil d'administration propose d'investir une partie des liquidités dans le projet « Les nouveaux Paudex » (*avenue des Paudex à Renens*) qui va dans le sens du développement durable en alliant une construction écologique, avec des loyers abordables et en amenant une rentabilité financière intéressante puisque les taux d'intérêts sur les parts sociales ont été de 2.25 % pour 2019.

Il est précisé que les taux peuvent être appelés à baisser, mais que c'est l'assemblée générale de la coopérative qui le décide et que donc, sauf difficultés financières, les taux devraient rester intéressants. A noter également que la Commune de Renens est représentée au Conseil d'Administration par la voix de deux de ses Conseillers municipaux.

Il est donc proposé de mandater le Conseil d'administration de la SOCOSEV pour qu'elle étudie plus en détail cet investissement. L'assemblée valide à l'unanimité des présents ce mandat pour investir dans ce projet la somme maximale de CHF 500'000.- qui serait prélevée sur la trésorerie courante.

CONCLUSION DU MUNICIPAL

2020 n'a pas vu de gros travaux sur notre commune. Le seul chantier a été au chemin du Pâquis et a fait l'objet d'un boucllement décrit ci-dessus.

Dans le domaine de l'électricité, le devenir de la société « Romande Energie Commerce » a nécessité plusieurs séances d'étude tant sur le plan organisationnel que financier. Ces travaux se poursuivront en 2021 pour une finalisation opérationnelle des nouvelles structures au 1^{er} janvier 2023.

La distribution de l'eau potable devra faire l'objet d'une attention particulière car, malgré les travaux de changement des conduites, le taux des pertes est toujours élevé. Les pistes suivantes devront être analysées de manière pointue, la qualité des raccordements privés sujets à fuite ainsi que le parc des compteurs qui devra être modernisé afin que chaque litre consommé soit facturé.

La modernisation de l'éclairage public porte ses fruits ; comme le démontre la statistique de consommation. Cette action devra se poursuivre dans les années à venir. Une réflexion devra être entreprise afin d'accélérer cette modernisation en profitant de la technologie existante.

Les domaines « techniques » du dicastère sont « autofinancés » et disposent des moyens pour les optimiser.

En conclusion je peux constater que les actions à mener pour moderniser nos infrastructures sont nombreuses et vont occuper les prochaines années en fonction de nos possibilités financières.



Philippe MICHELET, Municipal



Source Internet

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

(POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



PRÉAMBULE

Le fonctionnement du Service technique, ses acteurs et les différentes tâches qu'ils mènent à bien ont été largement détaillés dans le rapport de gestion 2016 de début de législature. Par conséquent, le rapport de gestion 2020 ne relate que les événements qui se sont déroulés pendant cette période.

SERVICE TECHNIQUE

Service technique

Un chef de service et responsable de la police des constructions, son assistante, un coordinateur administratif et deux secrétaires (1,35 ETP) composent le personnel du Service technique. Mlle Melissa Rouiller est notre apprentie pour l'année scolaire 2020-2021.

Les tâches administratives des dicastères de M. Michelet (Services industriels, déneigement, routes, déchets, espaces verts, etc.), de Mmes Dupertuis et Greiner (travail des concierges, maintenance des différents bâtiments, forêts et domaines propriétés de la commune ainsi que diverses tâches de la police administrative) sont suivies par ce service. Le suivi des objets de la police des constructions et de l'aménagement du territoire (dicastère de la susnommée) ainsi que la partie technique des préavis présentés au Conseil communal font aussi partie de ses attributions.

Chaque année, un décompte des contacts téléphoniques, des visites au guichet, du nombre de courriel et de courriers reçus et envoyés est tenu et se résume selon le tableau ci-dessous. Les courriels échangés depuis les adresses personnelles des collaborateurs de même que les appels sur leur ligne directe ne sont pas comptabilisés.

Décomptes	2016	2017	2018	2019	2020
Téléphones	2690	2593	3164	2474	2475
Guichets	438	739	806	726	596
Courriers, aménagement et gestion du territoire	607	524	411	392	266
Courriers, services extérieurs et travaux	247	206	*866	224	205
Courriers police administrative	22	48	23	49	25
Correspondance par courriel	3263	3105	3726	2869	3483

* dont 700 lettres circulaires envoyées aux propriétaires sur la méthode de calcul de la facture 2017 pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux claires suite au changement de règlement

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les nouvelles constructions, les transformations sur des bâtiments existants ou les démolitions/reconstructions occupent le Service technique.

M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée accompagnent activement les propriétaires et leurs mandataires pour l'élaboration et la présentation de leur projet.

Lorsque la teneur de la décision ne requiert pas de discussion (teinte, construction de minime importance, délivrance des permis d'habiter (PH) ou permis d'utiliser (PU), etc.) les objets sont traités directement en séance. La Municipalité a donc traité 151 objets (147 en 2019) au cours de l'année écoulée et aucun par la délégation municipale des constructions (DMC) (12 en 2019). Avec l'arrivée de notre collègue Jean-Claude Favre au 1^{er} juillet 2020, la répartition des dicastères a été revue. Au vu du peu de séances de la DMC au cours des années précédentes, nous avons décidé d'abandonner cette pratique, purement interne. Par conséquent, tous les dossiers de construction un peu complexes sont présentés à la Municipalité au cours de sa séance hebdomadaire.

Comme par le passé, s'il d'une question relative à l'urbanisme, l'objet est directement présenté à la Municipalité.

En 2020, 15 enquêtes publiques (11 en 2019) ont eu lieu soit :

- 5 (5 en 2019) pour des nouvelles constructions pour 9 logements, (19 en 2019) ;
- 3 (1 en 2019) pour des aménagements extérieurs, piscine, jacuzzi, mur de soutènement, etc. ;
- 4 (4 en 2019) pour des agrandissements et/ou modifications intérieures dont 2 avec changement du système de chauffage ;
- 1 pour un changement du système de chauffage ;
- 2 pour la commune (droit de passage et travaux chemin du Plan [préavis n° 03/2020]).

En 2020, nous avons délivré :

- 15 permis de construire (12 en 2019) ;
- 15 permis 72d (17 en 2019) pour des objets de minime importance dont 2 avec changement de système de chauffage ;
- 25 permis d'habiter/d'utiliser (19 en 2019).

La loi sur l'énergie n'oblige plus à délivrer de permis de construire pour l'installation de panneaux solaires (thermiques/ photovoltaïques) pour autant qu'ils répondent à certains critères.

Statistiques des logements

- 16 nouveaux logements ont été autorisés à la construction (40 en 2019 dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz ») ;
- 12 logements sont finis (13 en 2019) ;
- 39 logements sont en cours de construction dont toujours 32 pour le PPA « Rue des Corbaz » (45 en 2019 dont 32 pour le PPA « Rue des Corbaz ») ;
- 13 logements ne sont pas commencés (9 en 2019) ;
- des projets pour 3 logements ont été abandonnés (2 en 2019).

Facturation

Facturation pour délivrance des permis de construire, d'habiter et d'utiliser

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2020 s'élève à CHF 20'839.55 (CHF 25'737.10 en 2019, dont CHF 10'562.45 pour le PPA « Rue des Corbaz »). Les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation au prix coûtant.

Facturation des taxes d'introduction

Les taxes d'introduction figurant sur le permis de construire (acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité) doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

Lors de la demande de permis de construire, l'architecte transmet toutes les données nécessaires. Les taxes peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'unités de raccordement (UR) et les surfaces imperméables correspondent à ce qui a été indiqué au moment de l'enquête publique.

Le nombre d'UR sert de base pour le calcul de la taxe d'introduction pour l'eau potable.

En 2020, le montant de cette taxe s'élève à CHF 27'013.92 (CHF 98'205.10 dont CHF 75'364.56 pour le PPA « Rue des Corbaz » en 2019).

La taxe d'évacuation des eaux usées est calculée sur le même nombre d'unité de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires est calculée sur la surface imperméable de la parcelle.

Pour 2020, la taxe d'évacuation des EC et EU est de CHF 78'285.62 (CHF 256'889.75 dont CHF 194'921.28 pour le PPA « Rue des Corbaz »).

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de CHF 6'150.- et de CHF 95.- par ampère demandé. En cas de transformation ou d'agrandissement, ne sont facturés que les ampères supplémentaires éventuels.

En 2020, la taxe de raccordement au service électrique a rapporté CHF 39'801.02 (CHF 65'009.07 en 2019 dont CHF 35'252.50 pour le PPA « Rue des Corbaz »).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Les aspects juridiques de nos dossiers, la défense de nos intérêts et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi sont toujours confiés à notre avocat-conseil Me Benoît Bovay. Aucun dossier n'a été transmis à la CDAP en 2020.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

La surveillance de la sécurité des chantiers sur notre commune est toujours assurée par M. Gamboni. A ce titre, il suit chaque année, les cours obligatoires de remise à niveau et de perfectionnement.

Tous les échafaudages sont contrôlés après montage. En cas de besoin, les remarques sont adressées directement au monteur afin que les défauts, tels que fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc., soient corrigés immédiatement.

Les entreprises se mettent rapidement en conformité car les conséquences peuvent être financièrement lourdes, notamment par le relèvement de leur taux de cotisation par la SUVA, le Service technique étant habilité à les dénoncer auprès de cette instance.

Aucune dénonciation en 2020.

Service de contrôle des citernes

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) donnent aux propriétaires la responsabilité de l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. Au titre de service public, le Service technique rappelle annuellement cette obligation aux propriétaires concernés.

La commune tient un registre à jour où sont consignés tous les systèmes de chauffage, par fonds.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

Des entreprises spécialisées contrôlent régulièrement les citernes à gaz. En cas de sinistre, il est impératif que l'arrivée du gaz soit coupée rapidement. C'est pourquoi, en collaboration avec notre service du feu, les propriétaires doivent installer un cylindre à clés contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne.

Service de ramonage

Les Communes de Belmont, Paudex et Pully sont au bénéfice d'une convention passée avec M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur.

Lors d'installation de panneaux solaires, l'accès aux souches de cheminées peut être modifié. Notre ramoneur doit donc être contacté pour qu'il puisse déterminer les travaux nécessaires afin de pouvoir travailler en toute sécurité.

Energies renouvelables

La loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) impose une couverture de 30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité par des énergies renouvelables.

Lors d'agrandissements et/ou de transformations représentant moins de 50 m² de surface habitable ou de moins de 20% de surface brute du bâtiment existant, des dispenses peuvent être accordées.

Pour promouvoir les installations solaires, l'art. 68 a de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) les permet pour autant qu'elles répondent à l'art. 32 a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) en étant suffisamment adaptées aux toits (pas plus de 20 cm de hauteur, en ne dépassant pas du toit en largeur et en longueur, en étant peu réfléchissantes et constituées d'un seul tenant.



Source : Le monde de l'énergie / Internet

Néanmoins, les installations doivent être annoncées à la commune car elle doit faire vérifier que le courant injecté sur notre réseau électrique peut y être absorbé.

Des panneaux solaires peuvent également être aménagés sur des toitures plates dans les zones d'activité, d'utilité publique ou mixte, pour autant que dans ces deux cas, ils ne portent pas atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Tout nouvel élément de construction de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture, etc) doit répondre à la loi sur l'énergie ou faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Ce sont 501.65 m² de panneaux solaires photovoltaïques et 6.5 m² de panneaux solaires thermiques qui ont été annoncés en 2020, respectivement 367.8 m² et 13.3 m² en 2019.

Commission de salubrité

En 2020, la Municipalité a été approchée par une habitante qui souhaitait une visite de la Commission de salubrité pour un constat de l'état de sa location. Après qu'elle a discuté et est parvenue à un accord avec son propriétaire, elle a renoncé à cette visite.

Carte des dangers naturels

Le Service technique tient à disposition du public, les cartes des dangers naturels qui recouvrent divers aléas, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs. Ces cartes sont également à disposition sur le portail cantonal www.geo.vd.ch (thème danger naturel).

Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.

URBANISME

En cas de besoin, la Municipalité peut consulter deux commissions nommées en début de législature et pour sa durée ; elle les informe régulièrement des projets d'urbanisation de notre commune.

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 48 du règlement du Conseil communal ;
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU), composée de 3 membres et nommée par la Municipalité, selon l'art. 4 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Commission consultative d'urbanisme - CCU

En 2020, six rencontres ont eu lieu avec la CCU. Différents sujets y ont été abordés, la poursuite de la modification du plan de parcage au Coin d'En Haut, le projet de réaménagement de la route d'Arnier en corollaire des nouvelles constructions sur la parcelle n° 351 (ancien musée Deutsch) et présentation du projet d'un nouveau plan d'affectation de détail (PA) (anciennement plan partiel d'affectation PPA), situé chemin de Rueyres, proche de la gare de La Conversion.

Plusieurs autres séances ont eu pour seul objet le nouveau plan d'affectation communal PAco (anciennement plan général d'affectation PGA) et son règlement des constructions.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Pour la législature 2016-2021, la CMU est composée de MM. Rodolphe Lüscher, architecte, Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre. Cette dernière n'a pas été consultée en 2020.

Plans de quartiers légalisés

PQ « Arnier » - Secteur « Musée »

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

En avril 2019, nous avons reçu l'accord de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL ; ex SDT) pour la poursuite de l'étude du nouveau plan d'affectation et un projet pour l'examen préalable lui a été envoyé en juin 2019.

En septembre 2019, nous avons demandé à la DGTL de suspendre l'examen du dossier car le projet, tel qu'il a été annoncé dans les mesures d'urbanisation du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) prévoyait 1'750 m² de surface d'activités qui doivent être non gênantes, dès lors qu'elles se trouvent à proximité immédiate de locaux sensibles au bruit (logements). Les propriétaires ayant fait une petite étude de marché sur les besoins en surfaces commerciales, il s'est avéré qu'au vu de celles déjà sur le marché, de leur localisation plus centrale par rapport à Lausanne et de la nouvelle façon de travailler à distance qui s'est développée grâce ou à cause du Covid-19, leur crainte était de ne pas trouver d'acquéreurs et que leur projet ne soit plus viable financièrement.

Par conséquent, ils se sont approchés de la Municipalité et lui ont présenté un projet de construction avec une affectation de logements protégés qui a été unanimement approuvé. Après les investissements consentis pour l'accueil de nos enfants, une opportunité de développer un accueil pour nos aînés nous est donnée, sans bourse délier, puisqu'il s'agit d'un projet 100 % privé.

Nous avons donc immédiatement informé la DGTL de cette modification d'orientation et lui avons demandé de suspendre l'examen préalable de ses services jusqu'à plus ample information.

Le 3 novembre 2020, une séance entre la DGTL, les responsables du projet et une délégation municipale a eu lieu, au cours de laquelle quelques points relatifs au changement de « programme d'affectation » ont été réglés.

Plan de quartier du Signal

Ce plan de quartier n'a pas progressé en 2020, la faute au Covid-19 et au plan d'affectation communal (PAco) qui a mobilisé toute notre énergie.

Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Le PPA « Rue des Corbaz » a été mis en vigueur le 23 avril 2018, le permis de construire délivré en avril 2019 et les travaux ont commencé en octobre de la même année.

Le chantier s'est bien déroulé avec très peu de plaintes pour un chantier de cette ampleur sur une parcelle enclavée entre le Collège, un chemin classé et des habitations. L'arrivée des locataires devrait se situer dès mai 2021.



Mai 2020



Octobre 2020



Octobre 2020

Gestion et aménagement du territoire

Plan d'affectation communal (PAco) – Anciennement Plan général d'affectation (PGA)

Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de CHF 189'000.-

Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de CHF 180'000.-

La révision partielle du PAco et son règlement des constructions ont été mis à l'enquête publique en 2019 et un préavis a été présenté au Conseil communal le 14 novembre 2019. Au vu du large débat, notamment sur l'obligation de densifier le périmètre compact à 0.625, la Municipalité a décidé, en cours de séance, de le retirer.

Lors de cette séance, il a été demandé que la CCU (commission consultative d'urbanisme) soit épaulée par un groupe de suivi de 5 membres du Conseil pour la suite de ce dossier. La Municipalité a donc continué son travail avec ces deux commissions.

Le 12 mars 2020, la DGTL a confirmé par courrier l'obligation de densifier le périmètre compact à 0.625 et qu'une densification modérée (à 0.5 par exemple) ne serait pas admise. En effet, bien que déjà largement bâtie, la DGTL considère une zone comme nouvelle, dès qu'un des critères qui la définit est modifié (densité, degré de sensibilité au bruit ou affectation). La Municipalité pourrait choisir de ne rien changer mais le développement de notre commune en serait bloqué pendant au moins 30 ans puisqu'avant d'ouvrir une nouvelle zone, la densification du périmètre compact devra de toute façon se faire car selon ce même courrier « *Nous attirons votre attention sur le fait qu'en application de la mesure A11 du plan directeur cantonal, aucune extension de la zone d'habitation et mixte n'est envisageable tant qu'il reste des possibilités de densifier la zone à bâtir existante.* ».

Plusieurs rencontres ont eu lieu dès le mois de juillet à un rythme soutenu, afin de pallier le retard pris à cause du coronavirus. Après des discussions bien nourries, nous sommes parvenus à des consensus et avons pu envoyer une seconde version de notre règlement, du rapport 47 OAT et du plan à la DGTL le 27 août 2020.

Au 31 décembre, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

Le compte de bilan n°9149.00 recouvre les deux crédits acceptés par le Conseil communal pour cet objet. Le solde disponible au 31.12.2020 est de CHF 2'520.75 (CHF 22'153.30 au 31.12.2019).

Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

14 demandes d'abattage nous sont parvenues, (6 en 2019), pour des arbres de différentes essences (sapin, cedrus deodora, cerisier, thuya, pin, chêne, frêne, noisetier, noyer, hêtre et cyprès).

Est considéré comme protégé, tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm et toutes les demandes d'abattage doivent être affichées au pilier public pendant 20 jours ; elles peuvent faire l'objet de remarque ou d'opposition.

Il n'y a jamais eu de remarque ou d'opposition à ces demandes.



Source Elagage 12 / Internet

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Une cellule opérationnelle cantonale (CO) et une direction technique de projet (DTP) dirigent toujours le PALM. Les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs.

Les communes partenaires ont renoncé à l'élaboration d'une version 2021 afin de se concentrer sur les études pour la réalisation des infrastructures présentées dans les PALM précédents et qui bénéficient déjà d'un cofinancement par la Confédération.

La participation financière de notre commune aux coûts du PALM pour 2020 est de CHF 53.85 (CHF 1'007.60 en 2019).

Groupe de suivi mobilité douce du PALM

Issue du PALM 2007, la Confédération avait accepté un cofinancement de la mesure 4c.03 « jalonnement des itinéraires cyclables » qui vise à signaler les itinéraires cyclables principaux de l'agglomération. Cette mesure est pilotée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), un groupe spécialisé « mobilité douce » et l'association Pro Vélo qui les a accompagnés pour son expertise.

La mise en œuvre étant complexe, les 26 communes ont délégué la première étape au canton.

Quelques 850 panneaux sur près de 175 kilomètres de routes ont été posés ; le jalonnement sera adapté et complété au fur et à mesure de la construction de nouvelles infrastructures cyclables (pistes et bandes, passerelles, passages inférieurs, etc.).

Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

La DGMR pilote ce projet qui consiste à mettre en place une centrale amenée à prendre les mesures nécessaires pour détourner et réguler, très rapidement et par des itinéraires bis, le trafic d'agglomération en cas de perturbation importante (accident, travaux routiers, travaux sur les réseaux, manifestations, etc.). Ce projet a été initié par l'OFROU (Office fédéral des routes) et est inscrit comme mesure dans le PALM 2ème génération (2012). A ce titre, il bénéficie d'une subvention fédérale de 35%.

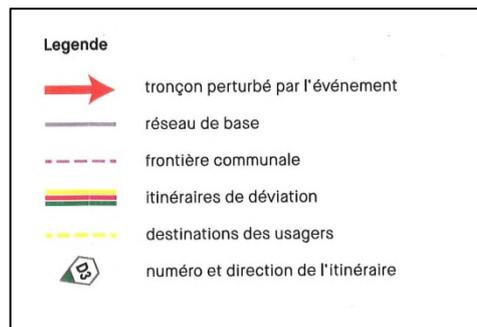
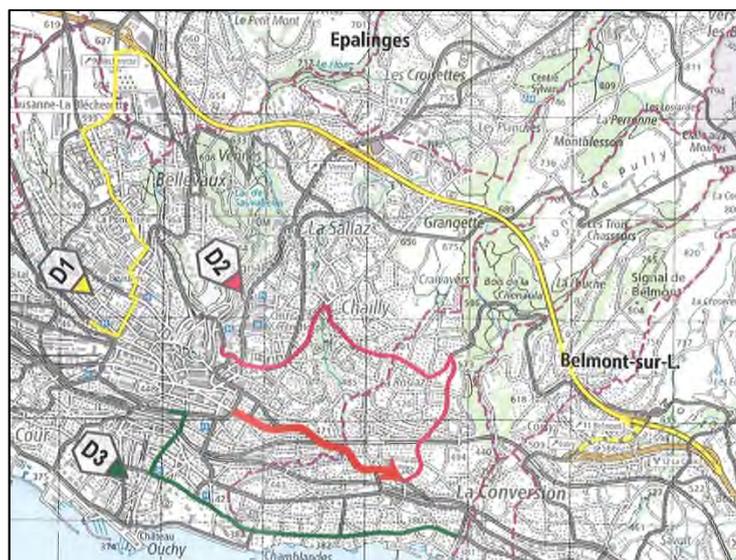
Le coût de ce projet est réparti entre le canton (62 %), l'OFROU (12 %), les TP (4 %), Morges (4 %), Lausanne (4 %) et les autres communes de l'agglomération (14 %).

En 2019, une convention a été signée entre le directeur de l'OFROU, les représentantes du Conseil d'Etat et les syndicats de Lausanne et Morges.

En cas d'événements imprévus, des capteurs et caméras de circulation les détectent et la centrale GCTA applique des scénarios prédéfinis (PGIM) et régule les flux et la vitesse. Les usagers en sont prévenus par des panneaux d'information variable, par une application smartphone ou par un-affichage dans les transports publics. La gendarmerie, les polices communales, les transports en commun, les pompiers et la protection civile entre autres sont aussi acteurs de ce processus.

En 2020, un préavis type de demande de crédit pour les frais d'investissements devait être remis à toutes les communes concernées par la GCTA, avec les coûts d'investissements nécessaires. Tous les travaux ayant été ralentis par la pandémie, cet envoi a été retardé.

Après investigation par les ingénieurs du projet, il s'avère que notre commune n'aura pas d'investissement à faire (donc pas de préavis à présenter au Conseil communal) et ne participera qu'aux frais annuels qui sont annoncés à CHF 3000.00 pour les coûts d'exploitation, CHF 180.00 pour les coûts de maintenance et CHF 251.00 pour les coûts de révision des plans (PGIM), selon un mail de la DGMR du 18 septembre 2020.



SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Le bureau du SDEL a déménagé début 2020 pour s'installer à Renens.

Le COVID-19 a empêché la tenue de plusieurs séances. Ainsi, le Groupe décisionnel (COPIL) des communes du SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont) s'est réuni le 30 juin et le groupe technique a participé à 3 séances.

En janvier 2020, les communes du SDEL ont dû transmettre à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) leur détermination sur l'ouverture de nouvelles zones d'activités d'ici l'approbation du plan directeur intercommunal d'agglomération (art. 20 LATC), qui est négative.

Deux dossiers ont été abordés, soit le « Tourner à droite pour les vélos » et la « Valorisation des zones à bâtir d'habitation et mixtes (ZBHM) ».

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

- **Transports publics** : Le bureau d'ingénieurs conseils en mobilité chargée de l'étude sur l'« Image directrice des transports publics de l'Est lausannois » du SDEL à l'horizon 2030, a présenté le résultat de la 3^{ème} phase de son mandat au groupe technique et au COPIL. Cette étude est financée par toutes les communes du SDEL et le Canton (DGMR).

Le but de l'étude est d'examiner les possibilités pour :

- développer l'offre en transports publics dans les zones moyennement ou mal desservies, notamment dans le secteur de Corsy – La Conversion- Les Brûlées et au niveau des liaisons entre le Nord et le Sud de Lutry ;
- renforcer le rôle des gares de l'Est lausannois et du réseau RER ;
- améliorer l'accrochage du sud-ouest de Pully au réseau ferroviaire ;
- optimiser les liens entre le sud de Lutry, le sud de Paudex et le sud-est de Pully, d'une part, et le sud de Lausanne d'autre part.

Pour Belmont, une ligne de minibus a été imaginée en direction du haut de la commune (Louche-Villars-Ecaravez-Chatruffe-Cure) pour autant que la zone Chatruffe se développe mais cela ne pourra se faire que lors d'une prochaine révision du plan d'affectation, soit dans 15 ans au minimum ou à plus long terme si le Plan d'affectation communal n'est pas accepté avec une augmentation de l'indice d'utilisation du sol à 0.625 pour le périmètre compact du PALM. D'autre part, la ligne n° 47 pourrait être prolongée jusqu'à la Croix-sur-Lutry.

Bus à haut niveau de service BHNS : PP7 (Lutry-Pully) : En 2019, l'enquête publique simultanée dans les communes de Pully, Paudex et Lutry, pour ce projet d'ouvrage, a fait l'objet de 108 oppositions. (Paudex 75, Lutry 28 et Pully 5.

Dans son édition du 5 au 11 mars, la Une du défunt journal, « Le Régional » annonce « *Des superbuses à la traîne dans l'Est-lausannois* » et l'article y relatif que « *Le financement des bus du futur coince* ». L'investissement est conséquent pour Lutry 30,5 mios, Paudex 8,3 mios et Pully 3,5 mios. Si Lutry ne semble pas trop inquiet grâce à leur fortune, Pully et Paudex doutent que l'état de leurs finances permettent d'investir de tels montants.

PP8 (Pully-Damataire à Pully-Reymondin) : (extrait du rapport de gestion de Pully)

Le réaménagement de l'avenue de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'avenue du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

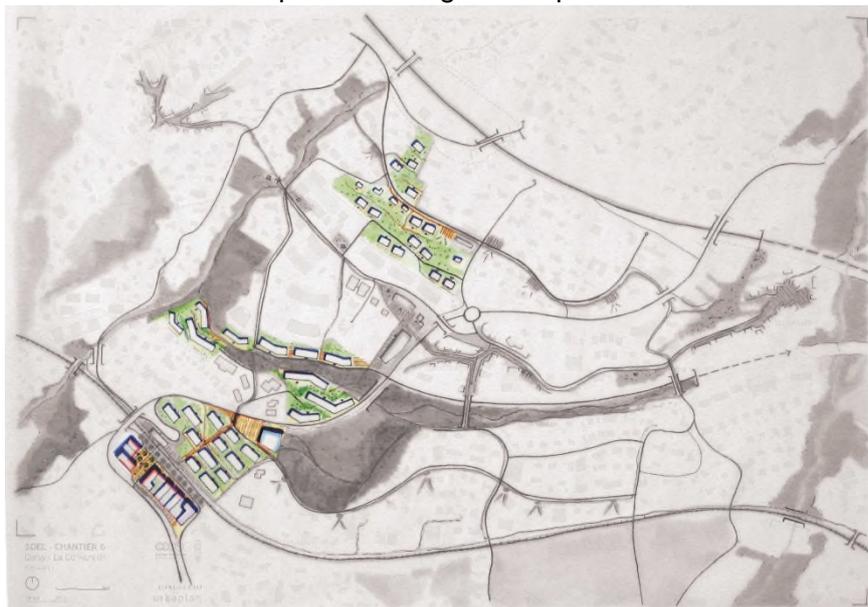
Suite au vote d'un crédit d'étude du Conseil communal en 2019, le groupement pluridisciplinaire « IciLavaux » a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'études que pour les phases d'exécution.

La phase d'étude de projet a bien progressé en 2020 et le projet pourra être mis à l'enquête en 2021.



- **Stationnement :** l'étude « Stationnement » n'a pas été effectuée en 2020. Par conséquent, l'étude à l'échelle du SDEL et le montant qui y est affecté ont été reportés en 2021.
- **Mobilités douces :** Cette problématique est développée dans le chapitre « Groupe de suivi mobilité douce du PALM », voir chapitre concerné du présent rapport.
- **Centre-ville de Pully :** les études pour la requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin ont été lancées dès 2013 et finalisées en 2020. Ce projet d'envergure a pour objectifs de réaménager l'axe principal du centre-ville de Pully avec pour ambition de le rendre plus convivial, de permettre aux habitants de mieux s'approprier l'espace public, de faciliter l'accessibilité aux commerces et de promouvoir les multiples activités qui y ont lieu. Un préavis pour l'obtention du crédit pour les travaux a été présenté au Conseil communal, accepté par ce dernier et le démarrage des travaux est prévu début 2021.
- **Requalification RC 777 Rives du Lac et concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac :** Le Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman atteste de l'importance des qualités de ce secteur et de la nécessité de les valoriser. La fin de l'étude pour la requalification était prévue pour 2020 mais a pris du retard et a dû être mise en pause depuis le printemps 2020.

- **Corsy/La Conversion** : Une variante pour le développement de l'urbanisation du secteur a été validée par le COPIL en 2019. Le projet en cours a pour ambition de valoriser les atouts du secteur, tout en renforçant l'offre en logements et en services. Les nouveaux bâtiments se déploieront autour d'un parc linéaire, les réseaux de mobilité douce seront renforcés et les environs de la gare dotés de commerces et de services pour les usagers du quartier.



Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois

9 itinéraires pédestres ont été répertoriés à travers le territoire pour rendre visible et accessible la diversité paysagère de l'Est lausannois. Un jalonnement a été installé au cours de l'été 2020 et un guide édité. L'inauguration de ces balades aurait dû avoir lieu le 3 octobre 2020 mais la pandémie en a décidé autrement et cette manifestation a dû être annulée.



Le guide



La fiche d'une balade



Le jalonnement

Communication

En 2020, une Newsletter et le rapport d'activité 2019 ont été édités et mis en ligne en octobre.



La participation financière 2020 de Belmont est de CHF 51'631.86 ; soit CHF 40'618.05 pour les frais de fonctionnement et CHF 11'013.81 pour les frais d'études (de CHF 43'647.70 en 2019).

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL est la même qu'en 2019, soit CHF 114'120.00.

CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Voilà, c'est fait !! C'est ma première réaction, arrivée à la fin de cet exercice de style.

Avec les années, celui-ci devrait être plus facile mais il est parfois complexe de savoir quels sujets sont susceptibles de vous intéresser et nous devons faire un choix, en espérant ne pas nous tromper afin de vous donner un aperçu quelque peu exhaustif de notre travail.

Anatole France a écrit « *Ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir* ». Se remémorer l'année écoulée permet de relativiser les événements et les expériences du passé permettront d'éviter certains écueils futurs.

Être municipale dans notre commune est un plaisir pour moi, car sa taille permet encore d'avoir de beaux échanges avec nos habitants et de rester proche de leurs préoccupations. Ce rapport humain est la base de mon engagement envers vous et envers eux.

Enfin, je ne terminerai pas ce rapport sans adresser mes remerciements à mes collègues de la Municipalité et à tous nos collaborateurs qui œuvrent pour répondre aux attentes de notre population et pour ma part, plus particulièrement aux collaborateurs du Service technique qui font le maximum pour me seconder dans l'exécution de mes tâches.



Catherine SCHIESSER, Municipale



Source : <https://dailygeekshow.com/temps-vite-age/>

CONCLUSIONS 2020

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020 ;
du rapport de la Commission de gestion ;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2020, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

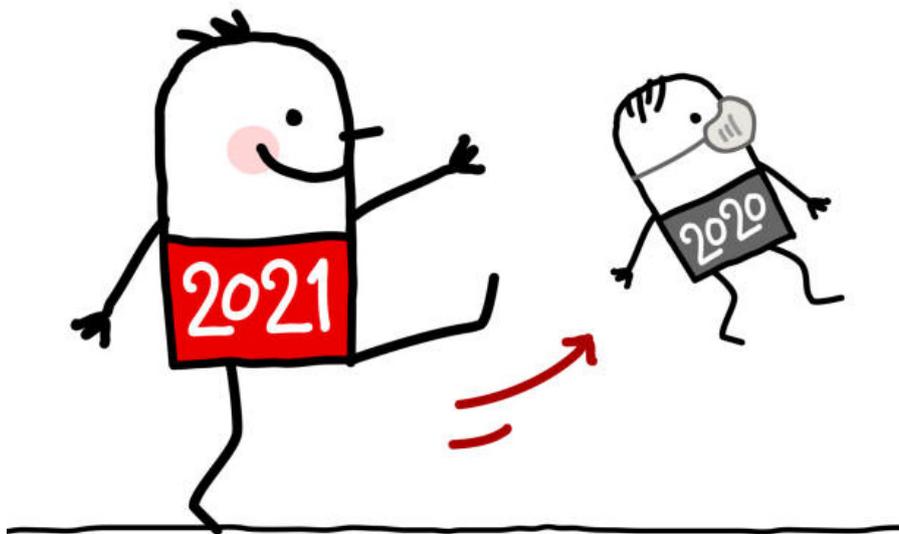
La Syndique

La Secrétaire

(LS)

Nathalie Greiner

Isabelle Fogoz



<https://www.istockphoto.com/fr/photos/2021> - 2021 banque d'images libres de droit